L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1528 - VENDREDI 24 MAI 2019 2,20 €
www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232



Sureau Europagri
AVALLON
TANNAY
TONNERRE
Nouveau partenaire VÄDERSTAD



À quelques heures des élections européennes qui se tiennent ce week-end, les référents des principales listes françaises ont terminé leur campagne et présenté leur programme. Sur de nombreux sujets, gauche et droite françaises poussent dans une même direction : en faveur d'un budget fort pour la Pac, davantage de régulation au sein des marchés agricoles et de protection aux frontières de l'Union européenne. Le tout assaisonné de quelques accents écologiques de bon ton. En revanche, les listes se divisent plus franchement sur la gouvernance de la Pac, la vitesse de la transition écologique et le bien-être animal. Aux électeurs maintenant de faire leur devoir civique en ne boudant pas ces élections si importantes pour l'avenir de l'Europe et la paix du continent.

Encarts: DAFP (Farm Forum) à certains abonnés du 89 - Supplément Réussir Herbe à certains abonnés

Côte d'Or

› AG FDSEA

Un message d'alerte



Nièvre

› Fenaison

C'est parti pour les foins



Yonne

› Colloque Terres Inovia

L'importance de la fertilité des sols



fendt.fr FENDT



Conditions spéciales sur presses FENDT en stock

Presses à balles rondes Fendt:
une forme systématiquement parfaite

Aujourd'hui Fendt vous propose simplement la meilleure presse à balles rondes du marché. Son pick-up sans chemin de came, son système d'entrainement double, son unité de coupe Xtracut ou encore son système exclusif HydroflexControl qui absorbe l'hétérogénéité des andains, sont les garants de l'efficacité reconnue à la marque Fendt.

G. BUCHEZ
Corbigny - Autun - Luzy
Moulins Engilbert
03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr
AGCO
PLUS D'INFOS

CONSTRUCTIONS METALLIQUES
S.A.S. BAILLY
Tous bâtiments agricoles
Conception personnalisée
Avec pose ou KIT
Photovoltaïque
18240 SAVIGNY EN SANCERRE : 02 48 72 12 93
Site : baillysa.fr : mail@baillysa.fr

Sommaire

Côte-d'Or
04 • AG FDSEA: Un message d'alerte
05 • Brazy-en-Morvan: Un bon dimanche en perspective
06 • Colza: «Comme les céréales de 2016»
07 • Châtillon-sur-Seine: Signé JA
Nièvre
08 • Fenaison: C'est parti pour les foins
09 • Élevage: Les poulinages battent leur plein
10 • Viande bovine : Rétablissons les vérités
11 • Hommage à Jean Gratteterre
Yonne
12 • Colloque Terres Inovia: L'importance de la fertilité des sols
13 • Chambre d'Agriculture : Une météo peu clémente pour les producteurs
14 • Grandes cultures: Préserver la qualité de l'eau
15 • Section bovins FDSEA: revaloriser les débouchés viande
Région et ailleurs
16 • Changement climatique: Des solutions à construire
17 • Export: Belle performance du blé français
Filières
18 • Élevage Israël: To be or not to be casher...
19 • Élevage Bio et connecté: l'élevage de porc nouveau est arrivé
20 • Viticulture Des drones pour traiter les parcelles en pente
Infos Services
21 • Firmes et machinismes
22-23 • Analyses et tendances
24-25 • Petites annonces
26-29 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21 110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30
AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Pac

France et Hongrie sur la même longueur d'ondes

Alors que les discussions sur la future Pac se poursuivent, le ministre Hongrois de l'Agriculture vient d'apporter son soutien à la France en soulignant l'importance de préserver le budget de la Pac.

« *En ce qui concerne l'agriculture, les relations franco-hongroises sont bonnes, nos deux pays soutiennent la Pac, nous soutenons donc les efforts faits par le gouvernement français pour protéger les agriculteurs européens* », c'est en ces termes que Istvan Nagy, ministre hongrois de l'Agriculture a souligné que la politique agricole était une question cruciale d'autant plus qu'aucun Etat membre ne semble satisfait de la proposition de la Commission.

Il regrette que la Pac n'ait pas été adoptée avant les élections européennes. Toutefois, pour Istvan Nagy certains éléments concernant le soutien aux jeunes agriculteurs à l'installation, ou les questions environnementales et la recherche, sont positifs. Comme la France il appelle ainsi à un maintien du budget de la Pac. Pour lui, chaque euro dépensé dans cette politique permet en effet d'avoir une nourriture accessible et de qualité.

«La plus juste redistribution des deniers communs»

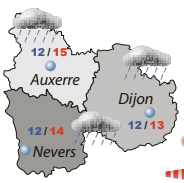
Il s'agit donc, selon le ministre hongrois, de la restitution la plus juste des deniers communs. *«L'alimentation européenne des citoyens et la lutte contre le changement climatique sont fondamentales, la Hongrie est donc prête à payer plus pour maintenir les subventions actuelles»*, ajoute le ministre. Il insiste toutefois sur la nécessité de ne pas diminuer le budget de la Pac pour diriger des ressources vers d'autres politiques, comme l'immigration. *«Nous ne voulons pas que les ressources de la Pac soient utilisées pour autre chose»*, signale-t-il. Le ministre hongrois s'oppose également à une renationalisation de la politique agricole car il considère qu'elle pourrait amplifier les différences entre les pays. Il appelle donc à préserver un système de subvention commun à tous les pays européens. Là encore, il s'aligne avec la position française.

Mieux comprendre les enjeux de la Pac



la météo présentée par Dijon Céréales

Vendredi 24 Mai

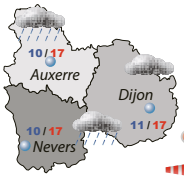


Pluvieux
Un temps couvert et pluvieux s'annonce pour ce vendredi. Les vents seront modérés.

T° mini : 11 à 13°C
T° maxi : 11 à 16°C
Vents : Sud-Ouest 30 km/h

Saint Donatien
Soleil : 06h01 - 21h35
Lune : 01h50 - 10h49

Samedi 25 Mai



Maussade
Le ciel restera menaçant et quelques précipitations persisteront par endroit.

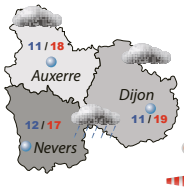
T° mini : 9 à 11°C
T° maxi : 14 à 18°C
Vents : Ouest 10 km/h

Sainte Sophie
Soleil : 06h00 - 21h37
Lune : 02h25 - 11h51

AGATE météo

Météo de la Bourgogne
Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Dimanche 26 Mai



Couvert
Ce dimanche se déroulera sous un ciel couvert. Les vents souffleront modérément.

T° mini : 10 à 12°C
T° maxi : 16 à 19°C
Vents : Ouest 20 km/h

Saint Bérenger
Soleil : 05h59 - 21h38
Lune : 02h54 - 12h54

Prévisions à 7 jours

Lundi 27 Mai au Mercredi 29 Mai
Des averses pour ce lundi. Le ciel sera couvert ce mardi et de belles éclaircies sont attendues pour ce mercredi.
Vents : Sud-Ouest à 20 km/h
T° mini : 8 à 10°C T° maxi : 14 à 16°C

Du Jeudi 30 Mai au Dimanche 2 Juin
De nombreuses précipitations pour cette période, parfois accompagnées d'orages ce vendredi.
Vents : Sud-Est à 10 km/h
T° mini : 7 à 9°C T° maxi : 18 à 20°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Élections Européennes

Le grand oral agricole avant «le grand jeu» des 25 et 26 mai

Quelques jours avant les élections européennes, les candidats ont présenté le volet agricole de leur programme devant des élus JA et FNSEA. Un consensus a émergé des six interventions, tous les partis semblent s'opposer à une baisse du budget de la PAC. Ce grand oral agricole a donné l'opportunité aux candidats d'exposer leurs propositions en huit minutes. Résumé.

Les Républicains

Angélique Delahaye, agricultrice et 19e sur la liste des Républicains, a présenté le programme. Ses propositions tiennent selon elle en deux points, la non-importation de produits agricoles *«que nous ne voulons pas»* et la préservation du budget de la Pac. Son parti plaide pour la préservation des paiements directs, afin de *«protéger l'agriculture française en Europe»*. Les Républicains refusent tout nouvel élargissement de l'UE. Ils souhaitent appliquer des droits de douane antipollution sur les produits importés. Sur le marché intérieur, la candidate appelle à la mise en place de règles communes *«pour un commerce vraiment équitable»*, ce qui nécessiterait la révision du droit communautaire en matière de droit à la concurrence, avec la volonté de favoriser les produits locaux.

Elle défend le principe d'une harmonisation des règles sociales et fiscales afin de faire face aux risques sanitaires, mais aussi climatiques, Les Républicains veulent créer un *«Fonds européen permanent de prévention et de gestion des crises agricoles»*.

Ils souhaitent assurer le renouvellement des générations en soutenant les jeunes agriculteurs, développer des stratégies de modernisation des exploitations etrenforcer les aides à la conversion vers l'agriculture biologique. Enfin, les Républicains voudraient confier aux régions la gestion de tous les fonds européens du 2e pilier de la Pac, pour dynamiser le soutien local aux projets agricoles.

La France Insoumise

Romain Dureau, ingénieur agronome, chercheur en économie et 24e sur la liste France Insoumise, a présenté un programme en faveur d'une Union Européenne qui défend et protège les agriculteurs en leur garantissant des revenus décents, c'est un enjeu central pour la France Insoumise. Le parti refuse également *«les coupes aveugles dans la Pac»*. Pour promouvoir *«une agriculture paysanne et écologique»*, il souhaite la mise en place d'un plafonnement des aides Pac pour les grosses exploitations et une redirection massive des subventions vers les petites exploitations et l'agriculture biologique.

Pour assurer le renouvellement des générations, la France Insoumise préconise que les aides à l'installation représentent une part importante du budget de la Pac, il prône aussi un développement des formations. Le parti recommande *«une politique agricole et alimentaire commune»* avec la création d'un volet alimentation de qualité. Le parti appelle à sortir des pesticides, des néonicotinoïdes et des OGM. Pour éviter les distorsions, il souhaite que l'importation d'OGM soit interdite. Rejetant l'idée que l'agriculture *«soit une variable d'ajustement»*, la liste appelle à sortir l'agriculture des accords commerciaux bilatéraux. Elle refuse aussi le développement de l'agro-business tourné vers les pays tiers, elle souhaite plutôt assurer la souveraineté alimentaire dans le marché intérieur.

PS et Place Publique

Aziliz Gouez, 8e sur la liste PS-Place publique qui a été pendant 4 ans *«la plume»* du président Irlandais, rappelle qu'il est nécessaire que la Pac prenne en compte *«les attentes des citoyens, consommateurs»*. Il s'agit, pour la coalition, de préserver le budget de la Pac, mais aussi de passer d'une Pac à une PAAC (politique agricole et alimentaire commune). 40% du budget de cette Pac devrait ainsi être alloués aux pratiques agricoles qui visent l'abandon des pesticides et des engrais de synthèse. De plus, la Pac devrait être révisée en profondeur afin de garantir un revenu juste aux producteurs et le renouvellement des générations en facilitant l'accès au foncier. L'équité passe par la mise en place de prix rémunérateurs et justes.
Elle appelle donc à contrôler la volatilité des prix, mais aussi à répartir plus équitablement la valeur. Toutefois, elle juge sévèrement la loi EGalim. Place Publique et le PS préconisent l'enrayement de la bétonisation des terres, la mise en place d'une TVA à taux réduit sur les produits de l'agriculture Bio et la mise en œuvre de l'étiquetage obligatoire des produits alimentaires (origine…). Afin de protéger l'agriculture dans les accords commerciaux bilatéraux avec les pays tiers, la coalition souhaite la création d'une *«exception agricole»*.

Rassemblement national

Hervé Juvin, homme d'affaires en cinquième position sur la liste Rassemblement national, propose que le juste échange se substitue au libre-échange afin de protéger l'agriculture française face à la concurrence déloyale. Il souhaite d'un côté que les terroirs et leurs richesses soient mis en valeur à l'international, mais aussi que *«dans les cantines, les localités puissent imposer des produits locaux»*. Le programme agricole du parti se base en effet beaucoup sur le *«localisme»* afin de favoriser les circuits courts et les produits agricoles français. Il propose par exemple de détaxer les circuits courts et de surtaxer les importations anti-écologiques pour *«protéger l'excellence agricole française»*. Le Rassemblement national préconise de ne pas amputer le budget de la Pac. Hervé Juvin ajoute qu'il recommande que les États puissent avoir la possibilité de mettre en place des politiques nationales, des politiques de filières. Le Rassemblement national envisage également de renégocier les traités européens, car il estime que l'Europe ne fonctionne pas correctement. Le Rassemblement national refuse les alignements sociaux et fiscaux, car ils ne peuvent se faire qu'au détriment des Français. Enfin, pour Hervé Juvin, il faut créer un fonds souverain pour éviter l'appropriation de *«biens communs agricoles»*.

Europe Ecologie les Verts

Benoit Biteau, agriculteur et candidat en 11e position sur la liste Europe Ecologie les Verts estime que la Pac est en partie responsable de la situation agricole actuelle, notamment de la mauvaise rémunération des agriculteurs. Les verts souhaitent la réformer pour qu'elle garantisse la souveraineté alimentaire de l'Europe, en accompagnant le changement vers une agriculture de qualité, saine et accessible. Une PAC 100% bio, avec une première échéance de 30% en 2025. Ce qui pourrait se faire grâce à l'agronomie et à une redirection des ressources en calculant les *«coûts cachés environnementaux des aliments»*. Pour EELV, la PAC doit *«assurer des revenus décents aux paysans»*, en sortant d'une logique de subvention et en rémunérant le service rendu. Il s'agit aussi de renforcer la conditionnalité des aides et de supprimer les aides aux agrocarburants et aux cultures énergétiques. Le respect des animaux et le renouvellement des ressources naturelles font aussi partie des enjeux. Sur le volet environnemental, le programme met en avant la lutte contre les pesticides, la sortie du glyphosate et la mise en place d'un traité environnemental européen. Enfin, EELV souhaite aussi en finir avec les accords de libre-échange et instaurer des clauses suspensives pour les pays ne respectant pas l'accord de Paris.

Renaissance

Nathalie Loiseau, ancienne ministre des affaires européennes et première sur la liste Renaissance (LREM, Modem, Agir), était accompagnée de Jérémy Decerle. Les ambitions du programme s'expriment en deux volets : une Union Européenne qui protège et qui progresse. Elle a aussi insisté sur la nécessité de défendre le budget agricole de l'Union Européenne afin d'assurer un revenu élevé à tous les agriculteurs. La coalition ambitionne de simplifier les aides Pac et de les orienter vers des exploitations à taille humaine.

Il s'agit aussi avec cette mesure, d'aider davantage les jeunes à s'installer, en privilégiant des structures de taille raisonnable. Elle souhaite que l'Europe protège les agriculteurs contre les aléas et les distorsions intra et extracommunautaires. Elle veut donc lutter contre la surtransposition. Elle ambitionne de protéger les consommateurs contre les risques sanitaires, en créant une force européenne de sécurité sanitaire.

Elle plaide pour une harmonisation sociale et fiscale en Europe, afin que les entreprises et les travailleurs bénéficient de règles communes. Comme par exemple, la mise en place d'un salaire minimum européen et l'harmonisation des impôts sur les sociétés. Enfin, pour faire de l'Europe une puissance verte, la liste Renaissance propose la sortie du glyphosate en 2021, la réduction par deuxde l'utilisation de pesticides d'ici 2025 et l'instauration d'une taxe carbone sur les produits importés.



FDSEA

Un message d'alerte



Plusieurs cultures sont mises en péril selon le président Fabrice Faivre.

La FDSEA de Côte-d'Or, réunie vendredi en assemblée générale, a alerté les parlementaires sur les conséquences du retrait de certaines matières actives.

L'impact du changement climatique a été abordé à maintes reprises vendredi à Varois-et-Chaignot. Face à la sécheresse de l'année écoulée, l'important travail syndical de la FDSEA a permis aux agriculteurs de rebondir avec le dossier des calamités, le dégrèvement de la TFNB, le versement anticipé des avances Pac, les déblocages d'une aide à l'UGB régionale et une enveloppe supplémentaire de la MSA. «*Les aléas climatiques deviennent une très grande problématique pour le monde agricole, nous n'arrivons plus à vivre du prix de nos produits. Je déplore au passage certaines décisions politiques qui nous compliquent sérieusement la tâche*», commente Fabrice Faivre,

Le colza en berne

Le président de la FDSEA regrette le retrait de plusieurs matières actives dans les grandes cultures. Son propos est notamment illustré par les problématiques insectes rencontrées dans le colza : «*nous n'arrivons plus à les maîtriser dans cette culture. Le colza se dégrade de plus en plus, c'est très inquiétant. Nous mesurons pleinement les conséquences du retrait d'un certain nombre de molécules. Des milliers d'hectares sont concernés en Côte-d'Or. Le colza est mis en péril, il représente pourtant notre principale tête d'assolement, présente sur environ 55 000 ha dans le département. Notre inquiétude concerne également la moutarde, mais aussi les céréales qui connaissent de plus en plus de problèmes de résistances*».

Fabrice Faivre pointe du doigt les orientations du ministre de l'agriculture : «Sur Europe 1, Didier Guillaume a récemment affiché sa position sur le glyphosate, confirmant qu'il fallait interdire son utilisation, tout comme l'ensemble des autres produits phytosanitaires. Selon le ministre, il n'y aura aucune conséquence sur la production ! Celle-ci sera, je le cite : au moins aussi importante qu'avant. Avec ça, croyez-moi, l'agriculture n'est pas prêt d'avancer ». Didier Martin et Fadila Khattabi, les députés LREM présents lors de cette assemblée, ont menacé de quitter la salle après une critique formulée à l'encontre du ministre. Plusieurs minutes «*très chaudes*» ont alors suivi. Les deux députés ont finalement rejoint leur siège pour assister à la suite de la réunion.

Fabrice Faivre regrette que le glyphosate soit devenu «*le sujet principal de notre pays*» : «*c'est incroyable. Il n'y a pas une journée qui passe sans que l'on en entende parler. Il n'est pas pourtant le produit le plus polluant. Il faudra bien mesurer les conséquences économiques pour les exploitations et aussi les conséquences écologiques, avec des consommations supérieures à prévoir en gazole et en CO2. Des analyses réalisées dans l'Ouche, à la sortie de Dijon, démontre la présence de douze molécules chimiques, dont d'origines médicamenteuses. Faut-il aussi arrêter la chimie pour les animaux et les êtres humains ? Tout cela n'est pas sérieux*».

Bien d'autres points ont été abordés lors de ce rendez-vous, notamment l'échec des États généraux de l'alimentation et l'agri-bashing.

AG

Témoignages

Sylvie Brunel, géographe, économiste et écrivain spécialiste des questions de développement, était l'invitée d'honneur de cette assemblée. Son intervention à invité les exploitants à ne rien lâcher, à continuer d'innover et d'inventer dans leur quotidien. «*Sans agriculteurs, un pays meurt*», a t-elle répété. Son discours a fait l'unanimité dans la salle.

«La pure vérité»



Dominique Bayen, de Nod-sur-Seine, a particulièrement apprécié l'intervention de Sylvie Brunel : «*Tout ce qu'elle a dit est la pure réalité, je suis d'accord avec l'ensemble des points abordés. Ce type de message devrait être porté auprès du grand public et surtout en direction de ceux qui ne connaissent pas l'agriculture. Cela éviterait à bien des bêtises d'être divulguées. Il y a vraiment besoin de rétablir certaines vérités. Un exemple ? Tout ce que l'on entend sur le glyphosate est une honte. En France, nous ne l'appliquons pas en phase de végétation contrairement à ce qu'il se fait dans d'autres pays étrangers, il faut vraiment communiquer là-dessus. Un autre point que je retiens est la grande nécessité de produire. Tout le monde le sait : la planète compte de plus en plus d'habitants et cela est loin d'être terminé. Il va bien falloir nourrir cette population grandissante. Passer tout le monde en bio n'est pas la solution*».

«Bon à entendre»

Jean-Luc Gerbron, agriculteur à Benoisey, livre un ressenti très positif de l'exposé : «*Ce type de discours est bon à entendre, surtout par les temps qui courent. Cela fait vraiment plaisir d'entendre quelqu'un dire des choses censées. Sylvie Brunel a retracé l'histoire de l'agriculture, en expliquant pourquoi de tels choix avaient été faits. La population vit de plus en plus longtemps, même au contact de produits phytosanitaires. Il y a soixante ans, des milliers de personnes mourraient en France des suites de contaminations alimentaires, tout n'est pas à jeter dans les produits de traitements. Une autre discussion m'a particulièrement plu, celle qui a*

«Mouiller la chemise»

Pour Alexandre Bachotet, agriculteur à Lux et vice-président de Cer France BFC, cette assemblée est l'occasion de «*partir à la conquête des citadins*» : «*Les agriculteurs n'ont jamais communiqué, il faut mouiller la chemise aujourd'hui et partir à la conquête des citadins pour montrer que notre métier est un exemple en matière d'environnement. Nous sommes prêts à ouvrir nos entreprises pour montrer notre pragmatisme dans ce même domaine environnemental. J'invite d'ailleurs tous les agriculteurs à se rendre sur le site de Passion Céréales pour promouvoir notre métier. Je remercie le président*



concerné les marchés mondiaux. On ne peut plus continuer de travailler avec des cahiers des charges très strictes et laisser faire, dans le même temps, le libre échange sans un minimum de points communs avec les autres pays. Il serait bien que le monde s'aligne sur des règles semblables, les ONG doivent avoir leur mot à dire».



Fabrice Faivre et toute son équipe pour cet après-midi d'humanité. Ce fut une superbe assemblée, avec une belle ouverture d'esprit sur le monde agricole qui s'avère très utile pour l'orgueil de notre profession».

Brazey-en-Morvan

Un bon dimanche en perspective

La ferme des Cras ouvre ses portes dans le cadre de Made in viande : l'occasion de découvrir un élevage traditionnel ayant fait le choix de la vente directe.



Michel et Benoît Thouviot élèvent 140 vaches charolaises et limousines près de Liernais.

Made in viande, c'est parti. Trois exploitations agricoles de Côte-d'Or participent ce week-end à l'évènement (voir notre dernière édition), dont le Gaec Thouviot Père et Fils, qui prépare ce rendez-vous depuis plusieurs semaines. Benoît et Michel attendent le public dès 10 h 30 à Brazey-en-Morvan, pour une visite de leur élevage, suivie d'une petite balade dans leurs prairies.

Sur place, une dizaine de producteurs locaux proposeront du miel, des œufs, du vin et bien d'autres très bons produits locaux. Un repas du terroir, sur réservation (06 80 26 03 74) sera servi à partir de 12 h 30 avec du blanc safran en apéritif, des tartinades aux différentes saveurs (piment d'Espelette, citron/romarin), des pâtés purs bœuf (nature ou orange/gingembre), des aiguillettes de bœuf cuites à la plancha, avec saucisses et merguez pur bœuf, frites fraîches, fromages locaux (chèvre, brebis et vache), café et glaces artisanales au tarif de 18 euros. *«Le sirop de safran vient d'un producteur d'Alligny-en-Morvan, les tartinades sont issues de notre exploitation, tout comme les pâtés et la viande qui sera servie à chacun. Les glaces viennent de l'élevage d'un jeune agriculteur de Moloy, près d'Is-sur-Tille»*, indique Benoît Thouviot.

Les JA seront là

Le jeune Côte-d'orien de 30 ans ne chôme pas pour proposer le plus beau programme possible, le tout en assurant la fin des vêlages et de la mise à l'herbe, le nettoyage des stabulations et la préparation de la fenaison. *«Le but de l'opération Made in viande est de communiquer en toute transparence sur le métier d'éleveur, dans le cadre d'une journée qui se veut conviviale et festive»*, rappelle Benoît Thouviot. Celui-ci présentera les différentes facettes de son quotidien : *«nous aborderons les étapes clés de la vie d'un élevage, des naissances jusqu'à la vente, en s'arrêtant sur plusieurs points techniques comme l'alimentation. La balade proposée sur nos parcelles voisines permettra d'aborder le pâturage. Nous évoquerons aussi l'autoconsommation avec le foin et les cultures qui se destinent à nourrir nos bovins mais aussi notre troupe ovine comptant 60 brebis»*. Une démonstration de matériels anciens et des petits jeux pour les enfants sont également proposés gratuitement. Les JA de Saulieu/Liernais seront de la partie et participeront à l'organisation de cette riche journée. Tout sera réuni pour montrer une très belle image de l'élevage : *«certains médias en donnent une très mauvaise, à nous de corriger le tir, à notre échelle. Dans le métier, personne ne comprend les récents mouvements anti-viande. Personnellement, j'en veux particulièrement à Nagui qui dénigre systématiquement le monde agricole. Les gens qui sont contre l'élevage sont libres de ne pas manger de viande, mais qu'ils nous laissent tranquilles pour travailler. Les pesticides ? Compte tenu de leurs prix élevés, nous ne les utilisons pas par plaisir, mais seulement par nécessité car «ce sont des médicaments pour plantes». Leur utilisation est réglementée et minime en quantité, comme cela est le cas pour les maladies chez les humains. Dimanche, nous serons ouverts à toutes ces discussions»*.

AG

Valoriser la production

Le Gaec Thouviot s'est lancé dans la vente directe en 2017 avec l'idée de mieux valoriser une certaine partie de ses animaux. *«L'objectif est aussi d'aller à la rencontre du consommateur, il est intéressant d'avoir un ressenti sur notre production. Toutes les remarques sont bonnes à prendre»*, commentent Benoît et Michel Thouviot. Les deux éleveurs écoulent pour l'instant entre six et sept bovins par an : *«il s'agit de vaches âgées de trois à six ans, abattues à Venarey-Les Laumes et découpées à Saint-Rémy en Saône-et-Loire. Tout revient chez nous sous vide, les produits sont étiquetés et parfaitement tracés ». À l'image des pâtés, certains produits prennent la direction de Charolles pour être fabriqués. L'exploitation de Brazey-en-Morvan propose également du saucisson nature et fumé, du chorizo et de la viande séchée. Une page Facebook a été créée pour communiquer plus facilement avec les consommateurs. Les colis de viande de 5 kg sont vendus au prix de 15 euros/kg. Dimanche, des pièces individuelles seront exceptionnellement proposées aux visiteurs. Les premiers mois de vente directe de la Ferme des Cras sont particulièrement prometteurs, Benoît et Michel Thouviot souhaitent poursuivre sur leur lancée en développant cette activité. Contact : 06 80 26 03 74 ou page Facebook «En pause gourmandise».*



En bref

Ouverture des inscriptions aux transports scolaires en Bourgogne-Franche-Comté à partir du 22 mai 2019

La Région Bourgogne-Franche-Comté, en charge des transports scolaires sur les territoires de la Côte-d'Or, du Doubs, du Jura, de la Nièvre, de la Haute-Saône, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne, informe que l'inscription aux transports scolaires pour l'année 2019-2020 débutera le 22 mai 2019 sur le site internet de la Région : www.bourgognefranchecomte.fr/transports-scolaires
Pour avoir un titre de transport à la rentrée, l'inscription doit être réalisée avant le 16 juillet 2019 La gratuité des transports scolaires est étendue à tout le périmètre de compétence de la Région (Côte-d'Or, Doubs, Jura, Nièvre, Haute-Saône, Saône-et-Loire et Yonne).
Seuls les élèves *«ayant-droit»* bénéficient de cette gratuité.
Les villes couvertes par un réseau urbain (autorités organisatrices de la mobilité) ne sont pas concernées par cette mesure, ainsi que le Territoire de Belfort.
L'inscription simplifiée pour le transport en train
Pour les élèves transportés sur le réseau TER, scolarisés en Bourgogne-Franche-Comté, la procédure d'inscription est simplifiée. Il est désormais nécessaire de s'inscrire en ligne sur www.bourgognefranchecomte.fr/transports-scolaires pour bénéficier d'un abonnement scolaire Bourgogne-Franche-Comté (sous réserve de la validation de votre demande par la Région).
Les titres de transport seront directement envoyés au domicile des familles.
À la rentrée 2019-2020, les familles d'un élève scolarisé en Bourgogne-Franche-Comté domiciliées en Côte-d'Or et en Saône-et-Loire n'auront plus à avancer l'achat des billets de train ni à demander un remboursement en fin d'année.
Pour un élève scolarisé dans un établissement situé hors Bourgogne-Franche-Comté, les procédures restent inchangées.



▸ Agenda

03/06 Assemblée de la Fédération charolaise
La Fédération charolaise de Côte-d'Or tient son assemblée générale lundi 3 juin au pôle agricole de Pouilly-en-Auxois. Ce rendez-vous se déroulera de 15h à 17h dans la salle Pâturin.

01/06 et 02/06 Concours brun à Châtillon-sur-Seine
La race brune a rendez-vous au Cours d'Abbé de Chatillon-sur-Seine samedi 1er et dimanche 2 juin. Les différents concours commenceront samedi à 10h30. La vente aux enchères débutera à 18h30 avec quinze lots de génissons et d'embryons issus de plusieurs générations de sélection. Des visites d'élevages seront proposées dimanche en matinée. Le challenge des jeunes présentateurs débutera dimanche à 13h30, avec une nouvelle organisation assurée par l'association *«J'élève en Côte-d'Or»*.

Recherche de maître d'apprentissage
Lucas, futur apprenti en Capa Métiers de l'agriculture au CFA de Quetigny, recherche un maître d'apprentissage dans une exploitation dans le secteur de Genlis pour une durée de 2 ans. Actuellement en Maison Familiale et Rurale, il a effectué des stages en élevage bovin et ovin Il est mobile dans un rayon de 20 km autour de Genlis. Pour plus d'informations, contactez le Service Juridique Emploi de la FDSEA 21 au 03 80 68 67 68 ou sje@fdsea21.fr

Recherche de maître d'apprentissage en exploitation polyculture élevage
Alexandre, futur apprenti en Capa Métiers de l'agriculture au CFA de Quetigny, recherche un maître d'apprentissage dans une exploitation polyculture élevage dans le secteur de Mirebeau pour une durée de 2 ans. Actuellement en classe de 1ma, il a effectué des stages dans 3 exploitations agricoles au cours de son année scolaire. Disposant d'un 2 roues, il est mobile dans un rayon de 20 km autour de Magny Saint Médard. Pour plus d'informations, contactez le Service Juridique Emploi de la FDSEA 21 au 03 80 68 67 68 ou sje@fdsea21.fr

Recherche de maître d'apprentissage
Alexis, futur étudiant en BTSA Productions Animales ou ACSE (Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole), recherche un maître d'apprentissage en élevage bovin viande ou lait pour une durée de 2 ans pour la rentrée 2019. Agé de 18 ans et titulaire du permis B, il a déjà effectué un stage de 5 semaines en élevage caprin avec transformation fromagère. Sa recherche porte sur une exploitation disposant d'une possibilité de logement (sur l'exploitation ou à proximité). Pour obtenir plus d'information ou son CV, contactez le Service Juridique Emploi de la FDSEA 21 au 03 80 68 67 68 ou sje@fdsea21.fr

Colza

«Comme les céréales de 2016»

Les cultures du colza rencontrent une multitude de problèmes lors de cette campagne. Le point avec Terres Inovia, l'institut technique des oléoprotéagineux.


Le climat, les insectes et la réglementation des produits phytosanitaires ne sont pas tendres avec les cultures.

Réunis la semaine dernière à Bretenière, les membres du bureau de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or ont assisté à une présentation de Delphine de Fornel, responsable de la zone nord-est de Terres Inovia. L'intervention a porté sur la campagne très difficile du colza sur les plateaux, avec des pistes d'amélioration proposées à l'issue de la réunion (voir encadré). Cette année, rien ne va pour le colza, et même plus généralement pour les crucifères. *«C'est un peu à l'image des céréales de 2016, sauf que cette fois, il ne s'agit pas d'un problème sur un mois mais sur l'ensemble de l'année»*, illustre Delphine de Fornel.
Les conditions très sèches à l'implantation ont sérieusement impacté les semis. Aucune levée n'a été constatée dans certains secteurs : *«nous partions déjà très mal, l'implantation est la base de tout pour le colza, avec son enracinement en pivot. Une baisse de surfaces de 50% était déjà déplorée début octobre sur les plateaux les plus concernés»*. La problématique ravageurs liée aux petites et grosses altises n'a fait que compliquer la donne, dans un contexte unique en France jusqu'à peu de temps. *«Les impacts ont été considérables»*, poursuit l'intervenante, *«les colzas n'étaient pas très vigoureux, les problèmes se sont multipliés. Les surfaces de cultures étant en baisse, les insectes se sont concentrés sur les mêmes parcelles. Pour ne rien arranger, nous avons eu de nombreux vols de charançons du bourgeon terminal et beaucoup de pucerons. Avec des molécules de moins en moins nombreuses pour lutter contre ces insectes, la situation a été très compliquée»*.
Les altises n'ont pas cessé de voler durant l'hiver, particulièrement doux. Des pontes tardives d'altises ont été constatées dans des proportions jamais rencontrées jusqu'alors. Plusieurs parcelles n'ont plus poussé en sortie d'hiver, d'autres ont même *«régressé»*. La floraison, qui a mis jusqu'à plus de trois semaines à démarrer, a été chaotique sur les plateaux. *«Certaines parcelles n'ont pas fleuri. De basses températures ont été enregistrées lors du week-end des rameaux, au plus mauvais moment»* ajoute la représentante de Terres Inovia. La présence de méligèthes fait aussi partie des péripéties de l'année.

AG

Quelles perspectives ?

Plusieurs scénarios sont à envisager devant de telles difficultés. *«Beaucoup d'agriculteurs, déçus, souhaitent arrêter la culture du colza»*, reconnaît Delphine de Fornel. Des cultures de remplacement existent à l'image de la luzerne, des lentilles, du tournesol et du pois, avec tous les risques que ces choix peuvent engendrer. *«Les résultats ne sont pas toujours assurés, surtout dans le contexte séchant des terres superficielles»* souligne l'intervenante. *«Malgré tout, les pois sont très beaux cette année. Le tournesol, bien que décrié, est toujours rentable, toutes les études pluriannuelles le démontrent. Pour les cultures de niche, le plus gros problème vient des débouchés, il faut être attentif»*. La responsable de Terres Inovia prévient de certaines dérives, liées à la volonté d'un certain nombre d'exploitants agricoles de *«partir»* uniquement en céréales : *«ce choix ne peut pas avoir d'issue favorable, c'est un avis partagé avec Arvalis. En l'absence d'une tête de rotation, les problèmes de gestion des graminées dans les céréales ne feraient qu'augmenter. Dans un système blé, d'autres exploitants envisageraient de remplacer leurs Cipan par des légumineuses ou des crucifères qui feraient offices de mini-têtes de rotation. Ce n'est pas raisonnable ! Nous sommes également très inquiets sur ces orientations»*. Spécialiste du colza, en recherche permanente d'améliorations techniques, l'institut Terres Inovia reste persuadé que cette culture a encore une carte à jouer sur les plateaux : *«la fertilité des sols est un élément déterminant. Le positionner dans les meilleures parcelles de l'exploitation peut être opportun. Des apports organiques fréquents donnent de bons résultats, nous le voyons encore cette année. Le colza doit être systématiquement implanté avec une plante compagne légumineuse dans ces situations. Le choix variétal est aussi très important, certaines variétés s'en sortent beaucoup mieux que d'autres lors de cette campagne, avec leur arrêt végétatif tardif et une reprise précoce en sortie d'hiver. La qualité d'implantation reste primordiale : une plante bien enracinée valorise davantage les ressources du sol et est plus robuste. Elle compensera davantage en présence d'aléas climatiques et d'insectes»*.

Dans les Châtillonnais...

Une situation inédite

Les surfaces de colza sont en très forte diminution dans le Châtillonnais.

«Entre les non semis, les non levées et les parcelles retournées, il manque environ 70% de colza par rapport à l'an passé», estime Nicolas De Vos, responsable terrain à 110 Bourgogne.

Les prévisions d'assolement faisaient déjà état d'une légère baisse il y a un an, suite aux problèmes récurrents rencontrés dans cette culture. *«Rien n'était toutefois significatif»*, poursuit Nicolas De Vos, *«tout s'est véritablement accéléré avec la forte sécheresse de l'été 2018. Certains agriculteurs n'ont pas semé de colza, d'autres n'ont jamais eu la moindre levée. Les petites et grosses altises ont sévi à l'automne dans les parcelles qui s'étaient développées. Les attaques de méligèthes sont intervenues au printemps et n'ont rien arrangé. Cette situation est inédite, mais pas propre au Châtillonnais»*.

Comment les exploitants ont-il réagi face à cette situation ? *«Des cultures d'automne ont été remises sur des bases blés ou orges. Il y a eu aussi beaucoup de tournesols, de pois et de maïs en cultures de remplacement»*, renseigne le responsable terrain de la coopérative. Une pluviométrie régulière est espérée jusqu'au 31 juillet pour assurer des récoltes dignes de ce nom dans les dernières cultures citées.

Beaucoup de questions

Les exploitants agricoles s'interrogent de plus en plus sur la culture du colza. *«Celle-ci coûte cher et sa rentabilité n'est pas toujours avérée»*, souligne Nicolas De Vos, *«un certain nombre d'agriculteurs envisagent une diminution de leurs surfaces pour la prochaine campagne, d'autres parlent même de l'arrêter»*. La coopérative teste actuellement des colzas éruciques, connus pour avoir une très forte vigueur dès la levée, avec un développement quasi-continu. *«Nous ferons le bilan ultérieurement, mais force est de constater qu'un certain nombre de parcelles sont passées au travers des altises»*, fait remarquer le responsable terrain. Des nouvelles cultures comme le lin, la moutarde, le chanvre et le pois chiche sont développées, 110 Bourgogne travaille également la culture du tournesol avec davantage de techniques.

Du positif

La situation est nettement meilleure dans les autres cultures du nord du département. Il était temps, les récentes pluies ont permis aux céréales d'hiver de se développer. Un certain manque de luminosité constaté ces dernières semaines a engendré un faible nombre d'épis par mettre carré. *«Il ne s'agit que d'une composante du rendement. Celle-ci pourra être compensée par le remplissage et le nombre de grains par épis»*, temporise Nicolas De Vos. Les cultures de printemps se développent également, *«tout le monde croisera les doigts jusqu'à la fin de la campagne»*.

AG

Châtillon-sur-Seine

Signé JA



L'équipe organisatrice.

L'évènement Agri-night organisé samedi 11 mai par les Jeunes agriculteurs de Châtillon-Laignes-Montigny a rencontré un grand succès en attirant 350 personnes au repas 100 % local et près du double pour la soirée dansante. «*Toute l'équipe a fourni un travail considérable pour organiser cette belle soirée, l'objectif était de rassembler le plus grand nombre de personnes autour du monde agricole, souvent décrié*», souligne Joffrey Delaire. Le président du canton JA tient à remercier les producteurs locaux, les partenaires agricoles, les bénévoles, mais aussi la mairie de Châtillon-sur-Seine et la communauté de communes, rappelant au passage «*la grande chance de vivre dans ce beau territoire riche de fabuleuses productions agricoles et de talentueux producteurs et agriculteurs*». Devant un tel succès, ce nouvel événement inscrit sur l'agenda du Châtillonnais sera certainement reconduit l'an prochain.

AG



Trois cent cinquante repas ont été servis à la salle Luc Schreder.



Préparation du jambon à la broche, avec Alésia-Viande.

AgriRessources 21

Des travaux saisonniers

Le groupement d'employeurs AgriRessources 21 propose des emplois saisonniers tout au long de l'année. En mars et avril, seize personnes ont effectué des travaux de désherbage manuel dans différentes parcelles situées entre Bretenière et Seurre. Dès le mois de juin, plus de 160 salariés réaliseront l'épuration puis la castration du maïs semences sur les secteurs de Brazey-en-Plaine, Seurre et Losne. «*Le recrutement a débuté mi-avril, des places sont encore disponibles*», annonce Céline Flückiger, animatrice d'AgriRessources 21. De mi-juillet à octobre, du tri de pommes de terre sera effectué à Seurre, Labruyère, Ouges, Saint-Aubin et Saint-Julien, pour un besoin total de 31 personnes. Des conducteurs d'engins sont également recherchés pour la moisson et les semis sur tout le département. «*D'autres emplois saisonniers sont à pourvoir de manière ponctuelle entre mars et octobre pour la cueillette de fruits, ou encore la récolte d'oignons. Les demandes sont variées*», informe Céline Flückiger, basée dans les locaux de la FDSEA de Côte-d'Or à Bretenière. Créé en 2011, AgriRessources 21 emploie une moyenne de 18,5 équivalents temps plein, pour des travaux réalisés dans 70 exploitations agricoles. «*Des postes de salariés permanents sont également à pourvoir, nous recherchons du monde toute l'année, y compris des secrétaires comptables pour nos adhérents exploitants, entreprises du paysage ou artisans*», ajoute Céline Flückiger. Toute personne intéressée pour postuler à l'une de ces missions peut contacter AgriRessources21 au 03 80 68 67 68. Renseignements sur geagricoles21@gmail.com ou page Facebook «GE Agricoles»



Les cultures de pommes de terre sont notamment concernées.

AG

MFR Auxois sud-Morvan

Bien vu, les jeunes



Les secondes et terminales Bac pro agroéquipement de la MFR Auxois sud-Morvan ont organisé un marché de producteurs et d'artisans le 8 mai dans leurs locaux basés à Pouilly-en-Auxois. Cette troisième édition a attiré 22 exposants et un public venu en nombre. Les jeunes de la maison familiale ont organisé la totalité de l'événement, comme l'indique Klervi Toczé, leur formatrice : «*Les exposants et les fournisseurs ont été directement contactés par les deux classes. Le jour J, les jeunes ont agencé les locaux et aidé les exposants à s'installer. Tous se sont relayés pour tenir les stands de la buvette, du barbecue et des crêpes. L'organisation de ce marché leur a permis d'acquérir plusieurs compétences en communication, en gestion de budget, ainsi que sur le fonctionnement des circuits courts et de la vente directe* ». Les bénéfices de cette journée permettront de financer une sortie scolaire de fin d'année.

AG

▸ Formations

30/03 Évaluer la valeur de mon exploitation dans une perspective de transmission

Il existe plusieurs manière de calculer la valeur de son exploitation. Le Point Info Transmission Association (PITA) vous propose une journée de formation afin de vous donner les bases pour l'évaluation de votre ferme. Durant cette journée, un intervenant spécialisé vous expliquera les méthodes existantes puis des cas pratiques vous seront présentés. Cette journée se déroulera le 30 mars à Saint Seine l'Abbaye.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

Fenaison

C'est parti pour les foins

Avec le retour du soleil la semaine dernière, les agriculteurs étaient sur le pont pour effectuer les premières coupes d'enrubannage ou d'ensilage. C'est le cas du Gaec Graillot et de l'EARL Perraudin dans le canton de Luzy.



L'une des deux parcelles de méteil de Vincent et Angelique Graillot au moment de la fauche.

C'est par un soleil généreux que se sont déroulés ces premiers chantiers d'enrubannage et d'ensilage. Ce mercredi 15 mai, le Gaec Graillot est sur le pont. Cette exploitation au parcours peu commun n'existe que depuis 5 ans et elle est composée de Vincent et son épouse Angélique, que rien n'avait prédestiné à l'agriculture. *«J'étais auparavant peintre en bâtiment et ma femme serveuse. Nous avions un rythme de travail qui commençait à impacter la vie de famille, nous avons donc pris la décision de tout plaquer. Aujourd'hui, nous n'avons jamais été aussi heureux»* nous explique tout sourire Vincent Graillot. Après un parcours d'installation classique, ils ont acquis 120 hectares de cultures (4 ha de méteil, 10 ha de trèfles et 1,5 ha d'orge), 80 mères charolaises et 600 veaux pour l'engraissement. Ils possèdent aussi cinq vaches normandes pour produire des veaux sous la mère. Pour la conduite de l'exploitation, ils sont suivis par le dispositif *«prairies sentinelles»* mis en place par le service Elevage de la Chambre d'agriculture. Concernant les foins, ils ont opté cette année pour l'enrubannage. *«Au vu de la pousse, nous pensons pouvoir faire 26 bottes de moyenne par hectare»* espère t-il. *«Nous aurions pu encore attendre, mais je craignais de perdre en qualité d'herbe»* ajoute t-il. A l'heure où nous bouclons ce sujet, seules les parcelles de Méteil étaient démarrées.

«Derrière cette culture, nous allons tester du sorgho fourrager, du Moha et du trèfle» explique t-il. Pour espérer faire le maximum de stock, Vincent et Angelique Graillot ont cette année acheté 20 ha de plus et diminué les vaches. *«Nous avons déjà constaté les premiers effets : gains de temps de travail, pas d'intervention de vétérinaire et donc moins de maladie car nous avons plus le temps de nous occuper de nos vaches»* conclut Vincent Graillot.

Stratégie différente pour l'EARL Perraudin

Fabien Perraudin, installé avec sa mère Françoise sur la commune de Remilly a opté pour de l'ensilage. *«Sachant que j'ai une mélangeuse, c'est plus facile pour la distribution des rations l'hiver»* explique t-il. Comme ses collègues, l'exploitant a dans la tête la reconstitution des stocks. *«C'est la raison pour laquelle, j'ai choisi de ramasser assez tôt pour espérer faire une deuxième coupe après. En ce qui concerne le chantier d'aujourd'hui, il est constitué de méteil, de céréales immatures d'une surface de 20 ha. La stratégie est de récolter des fourrages de bonne qualité alimentaire avec des taux de MAT supérieurs ou égal à 12 pour optimiser les rations hivernales et diminuer l'achat de concentrés. Derrière cette récolte, j'ai prévu de semer du maïs et du sorgho fourrager pour sécuriser mes stocks»* conclut-il.



Angélique et Vincent Graillot dans l'une de leurs parcelles de méteil.

THÉOPHILE MERCIER



Le chantier d'ensilage de Fabien Perraudin.



Fabien Perraudin en route pour l'ensilage.

Élevage

Les poulinages battent leur plein

Après la période des vêlages chez les bovins voici venu le temps des poulinages. Rencontre avec deux exploitations aux productions très différenciées.





Isabelle et Stéphane Jault gèrent une exploitation de 15 poulinières.

Les poneys sont élevés pour la compétition de haut niveau.

Chez les Jault, on a la passion de la compétition de haut niveau, comme en témoigne le bureau entièrement dédié à l'accrochage des trophées. L'exploitation qui s'étend sur 190 hectares est dirigée par un trio : Laura Charotte, Isabelle et Stéphane Jault. Ensemble ils possèdent une cinquantaine de mères Aubrac avec lesquelles ils faisaient il y a encore deux ans de la vente directe. Côté équin, le cheptel se compose de 15 poulinières. Les poulinières poulinent en général une fois tous les deux ans.

La conduite du Gaec de Seguret consiste à élever des poneys pour la compétition de haut niveau, voir de très haut niveau. Se sont des poneys connemara dont la morphologie est destinée au sport, au concours complet notamment. Un travail de sélection qui ne date pas d'hier. *«J'en fait depuis 1982 et avec Isabelle, ma femme depuis vingt ans»* nous précise Stéphane Jault. Leurs ponettes sont saillies à partir de trois ans, jusqu'à leur vingt ans. *«Nous voulons des animaux bien bâtis avec de la masse et beaucoup de sang»* poursuit Stéphane Jault. Les poneys sont débourrés à trois ans et sont finis au pâturage pendant six mois. *«Il faut attendre la neuvième année pour qu'ils puissent être aptes à la compétition de haut niveau, inutile de les lancer avant»* précise à son tour Isabelle. Au final une fois prêts, les poneys pèsent environ 500 kilos. Pour asseoir la crédibilité de leur travail, les associés font parties de l'association « Connemara Morvan Bourgogne » et de *«l'Association Française du Poney Connemara»*. Ces deux entités, comme tous les éleveurs d'équidés, sont sous l'égide de la SHF. Enfin ce travail au long cours permet aujourd'hui au Gaec de Seguret de figurer parmi la trentaine d'éleveurs sélectionnés en Grand Prix pour les Championnats de France qui se dérouleront à la Motte Beuvron en juillet prochain.

Autres produits chez les Perruchot

Productions différentes chez Alain et Aurélie Perruchot. Ils sont installés à Montigny-en-Morvan sur une exploitation de 70 hectares. Ils possèdent trente mères charolaises mais surtout une quarantaine de chevaux : des Percherons, des Cob Normand et Selle Français. Ensemble, ils gèrent tout de A à Z : de la naissance jusqu'à la vente en passant par l'élevage et la valorisation. *«La demande varie en fonction du client. Nous avons aussi bien des vignerons pour le travail de la vigne que la police montée par exemple. Nous faisons vraiment du sur mesure»* explique Aurélie Perruchot. Les bêtes sont nourries à l'herbe l'été et à luzerne plus orge aplatie l'hiver. *«Nous essayons de ne pas trop donner de concentré. Pour nos chevaux de trait, le but est de faire des chevaux légers avec une croissance assez lente. Car en raison du terrain accidenté que nous avons dans le Morvan, le risque est d'avoir des problèmes osseux si leur croissance est trop rapide»* détail Aurélie Perruchot. Pour la saillie, les deux éleveurs utilisent une saillie réfrigérée pour les selles français. Elle comporte une qualité de semence améliorée. *«Pour les chevaux de traits nous possédons nos propres étalons et les saillies sont faites en main par mon père. Il est étalonnier certifié par les haras nationaux»* nous précise Aurélie Perruchot. *«Au total nous avons une dizaine de juments mises à la saillie tous les ans (percherons, cobs normand et selles français) mais également des juments de l'extérieur (particuliers et professionnels) puisque j'ai l'agrément pour faire des sailles avec ces étalons (percheron et cob normand)»* détail Alain Perruchot. Une reproduction qui coûte cher à l'exploitation car il faut prendre en compte la saillie, l'achat de la semence et le transport jusqu'à la clinique vétérinaire de Prémery, ce qui justifie le prix élevés des poulains, selon les deux éleveurs. *«Concernant le travail des chevaux, de 0 à 6 mois c'est du travail de manipulation (marcher en longe, tenir attacher,...) et c'est à partir de 2 ans que nous commençons à les longer et à les travailler en attelage. Il faut attendre l'âge de 3 ans (et suivant les chevaux) pour le monter. A partir de 6 mois, nous faisons une première sélection. Se sont des bêtes qui sont ensuite engagées en endurance, en attelage, en CSO (concours de sauts d'obstacles) et bien d'autres disciplines»* explique l'éleveuse.

«Nous sommes les délaissés de l'élevage»

En parallèle de leur activé d'élevage, Aurélie Perruchot est depuis trois ans diplômée du BPJEP avec une option *«activé de centre équestre»*. Un diplôme d'Etat qui lui permet de donner des cours d'équitation du galop 0 à 7. Elle souhaiterait pouvoir s'installer et prendre la suite de son père mais l'exploitation actuelle nécessiterait trop de frais de remise aux normes des bâtiments notamment. Elle est donc à la recherche d'un nouveau terrain mais pour l'heure, ni la Safer ni la Chambre d'agriculture n'ont pu lui apporter de réponse favorable. *«Ce qui pose problème, c'est que je veux m'installer en hors cadre familiale et en individuel. Idéalement, il me faudrait 80 hectares. J'ai effectué le parcours d'installation en entier et j'ai obtenu des réponses positives sur mes dossiers de financement. Je voulais au départ m'installer uniquement avec un élevage équin mais le projet m'a été refusé. Nous sommes un peu le parent pauvre de l'élevage nivernais»* estime Aurélie Perruchot en conclusion.



Alain Perruchot en compagnie d'une partie de son cheptel équin.

THÉOPHILE MERCIER

▸ Agenda

27/05 AG Société d'agriculture de la Nièvre
La société d'Agriculture de la Nièvre organise son assemblée générale le lundi 27 mai à partir de 18h à l'Agropole du Marault à Magny-Cours. Renseignements : societeagri58@gmail.com

29/05 La Santé au travail en élevage ovin
La Chambre d'Agriculture organise en partenariat avec la MSA une journée de prévention au travail dans les ateliers ovins. Cette journée qui se déroule le mercredi 29 mai s'inscrit dans le cadre de l'année du mouton initié par le bureau de la Chambre d'Agriculture. Rendez-vous dès 14h chez Samuel DELOBBE au lieu-dit Chavance 58110 ACHUN. Au programme : les contraintes gestuelles et posturales ; l'approche de l'animal et le parc de contention. Dominique REGNIER, conseiller prévention à la MSA de Bourgogne interviendra durant l'après-midi.

11/06 Journée technique
La Chambre d'Agriculture organise une journée technique sur le thème : *"le maraîchage sur sol vivant"*. Elle est organisée en collaboration avec Yann Labuche, et le CFPPA de Challuy sur la thématique :
Elle se déroulera le Mardi 11 Juin 2019 de 9h à 17H au CFPPA DE Challuy.
Renseignement : 06 47 86 89 21

12/06 Journée technique
La Chambre d'Agriculture organise une journée technique sur le thème : l'amélioration de la rentabilité des élevages en Nivernais - Itinéraire conventionnel et Bio. Rendez-vous le 12 juin de 09H à 17H au foyer rural de Rouy.
Renseignements : 06 47 86 89 21

15/06 AQPS Sprinter Show
Le syndicat des AQPS de la Nièvre organise le 15 juin à Decize le Sprinter Sacré Show. Un événement organisé dans le cadre des 48 de l'AQPS et de l'obstacle. Au programme : concours de modèle et d'allure. Plus d'infos à l'adresse : decize.aqps@gmail.com

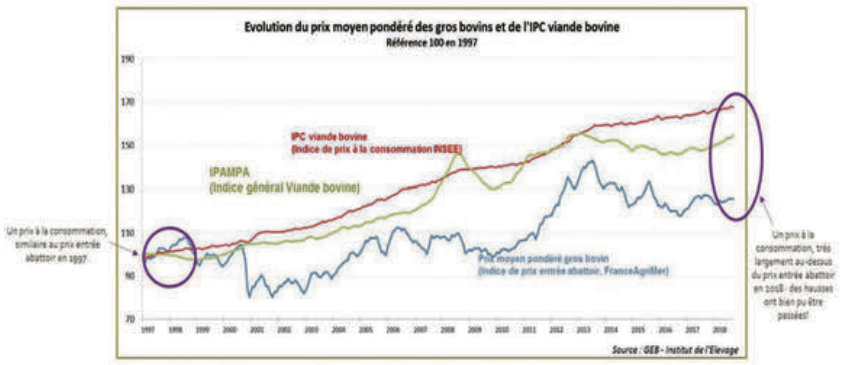
CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS

DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
et GRAPPIN COUPEUR
Zone d'activités sur la Nièvre
18350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr
Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90

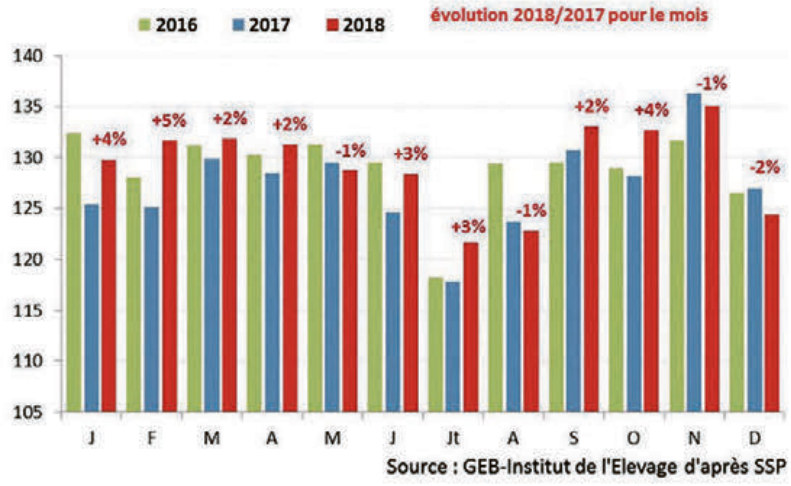
Filière viande bovine

Rétablissons les vérités !

La filière viande bovine serait-elle la filière *«fake news»* du moment ? Dans les cours de ferme, tout est prétexte à justifier auprès des éleveurs de prix d'animaux ne pouvant se tenir qu'au plus bas ! A l'heure où l'éthique de certains acteurs de la filière fleurte avec le niveau de la mer, petit florilège des contre-vérités dont usent à tout va les vendeurs de peur dans la campagne.



Évolution des prix à la consommation



Consommation de viande bovine ?

Les vendeurs de peur : La consommation de viande bovine chute drastiquement !
La vérité : Allégation mensongère !
Souvent relayé en information, les chiffres et statistiques de consommation de viande bovine en France nous prouvent le contraire. En 2018, la consommation de viande bovine a progressé en France de 1,6 % par rapport à l'année 2017, tout en constatant un recul des achats des ménages sur cette même période.

Concrètement, la consommation globale de viande augmente sous l'effet d'une mutation des modes de consommation, avec l'avènement du burger et de la consommation de viande hachée (bolognaise …) dans l'ensemble des enseignes de restauration, et une consommation hors domicile de viande qui se renforce au profit de la consommation « à domicile ».

Saturation du marché ?

Les vendeurs de peur : La recrudescence d'abattage de bovins allaitants sature le marché du gras !
La vérité : Allégation mensongère !
Depuis 2017, le cheptel de vaches allaitantes en France connaît une baisse structurelle avec 84 000 vaches en moins au 1er septembre 2018 par rapport au 1er septembre 2017. Moins d'animaux allaitants sont de fait disponibles sur le marché. Par ailleurs depuis la semaine 31 de l'année 2018 (début août), les statistiques d'abattage fournis par Normabev font apparaître un volume d'abattage de vaches à viande (en noir sur le graphique joint), inférieur à l'année 2017.

Prix de la viande en GMS ?

Les vendeurs de peur : Les prix de la viande bovine en magasin sont sans cesse en baisse !
La vérité : Allégation mensongère !
Là, l'allégation ne peut être l'œuvre que d'un interlocuteur qui prend le paysan pour un niais … L'aval de la filière n'a jamais été en capacité de s'organiser pour peser face à la grande distribution et chacun, tour à tour et chaque semaine, sacrifie la marge qui devrait revenir aux producteurs pour placer sa marchandise au moins disant face à l'abatteur majeur du marché. Une des raisons pour lesquelles la filière accompagne à sa manière la stagnation basse des cours des animaux, de manière à garder un peu de marge et assurer le fonctionnement des outils.

Quant aux prix à la consommation, ils n'ont jamais été aussi élevés et par ailleurs éloignés des niveaux de charges des éleveurs. En témoigne le graphique faisant état de l'évolution des prix à la consommation (en rouge), des prix entrée abattoir (en bleu) et de l'indice Ipampa (en vert) matérialisant le niveau de charges des exploitations.

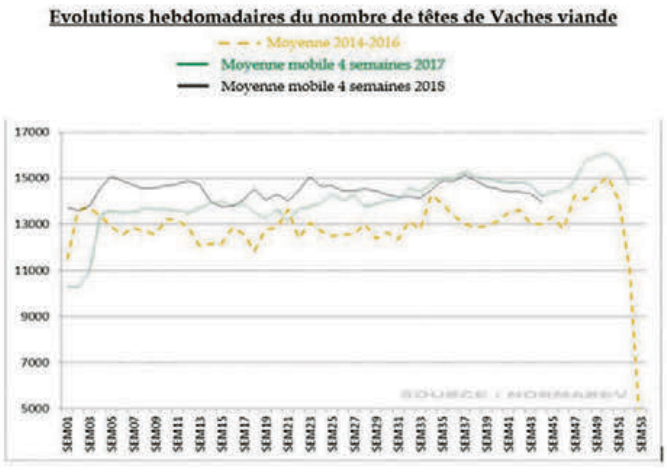
En synthèse la filière viande bovine c'est une chaîne où la grande distribution marge en compressant ses fournisseurs, où les fournisseurs sacrifient le prix de vente de la viande pour évacuer la marchandise qu'ils ont sur les bras et où les producteurs récupèrent les miettes.
Pour contrecarrer cette dynamique suicidaire, la FNB, JA et la FNSEA ont travaillé dans le cadre des Etats Généraux de l'Alimentation à l'élaboration d'un cadre juridique permettant de sanctionner les pratiques des GMS (promotion abusive, seuil de revente à perte, importations distorsives), et en organisant les relations entre producteurs et aval via le regroupement de l'offre, la contractualisation et la reconnaissance des coûts de production. La loi donne des outils mais ne déterminera pas le prix du kilo de viande. Aux producteurs de prendre les initiatives désormais.

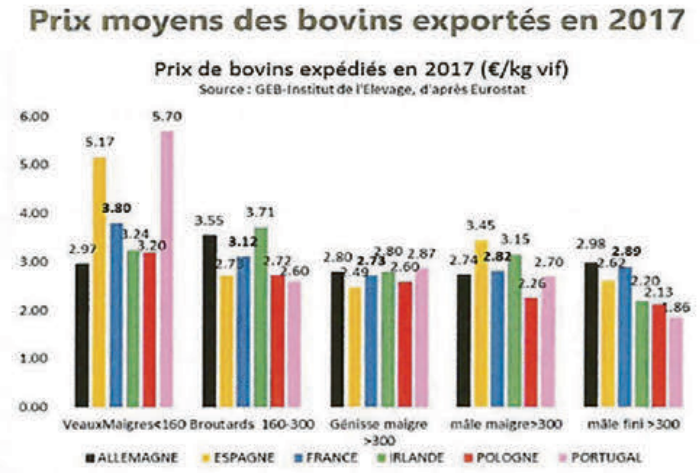
Compétitivité à l'export ?

Les vendeurs de peur : Les éleveurs français ne sont pas assez compétitifs à l'export !
La vérité : Allégation mensongère !
Les prix pratiqués par la France à l'Export sont loin d'être déconnectés de ceux pratiqués par les autres pays Européens. En revanche, la filière ne cherche pas nécessairement à se positionner sur ces marchés, alors même qu'ils sont susceptibles de tendre l'offre sur le marché intérieur et de mécaniquement influencer les cours vers le haut.

Voici quelques vérités rétablies parmi un tissu d'âneries brassé au quotidien par des opérateurs parfois peu scrupuleux. Faites-en bon usage. Le travail des éleveurs mérite reconnaissance et respect. Sachez le rappeler à celles et ceux qui tentent de laisser penser le contraire.

SECTION BOVINE FDSEA 58





Hommage

Jean Gratteterre nous a quitté

Lucien Blaudier, président de la FDSEA de la Nièvre de 1969 à 1981 nous a quitté il y a quelques jours. Il demeure et demeurera dans l'esprit des agriculteurs Nivernais, un président charismatique, engagé et porteurs des valeurs fondatrices de la JAC. André Bertrand, premier directeur de la FDSEA, lui rend hommage.

Dès le début des années 1990 les lecteurs du *«petit journal vert»* - officiellement appelé *«agriculture de la Nièvre»* - trouvaient dans leur publication une chronique paysanne - s'amusant des actualités de nos campagnes - signée *«Jean Gratteterre»* que beaucoup auraient aimé féliciter. A ces lecteurs d'antan disons que ce secret est parti dans la tombe avec Lucien Blaudier.

Originaire de Préporché militant à la Jac (jeunesse chrétienne) Lucien participe à la création du CNJA, s'installe sur 70 Ha en fermage à Beaumont-Sardolle et devient secrétaire de la FDSEA de la Nièvre qui l'élit président en 1969 jusqu'en 1981. L'agriculture nivernaise où domine la production du charolais se trouve en grande difficulté avec toutes les régions d'élevage allaitant dépassées par la rapidité de l'évolution. Se débrouiller seul de ses affaires, c'est la tradition, souligne le criant besoin de travailler d'un même élan. Le nouveau président va s'attacher à cette tâche.

L'enfoncement des grilles de la préfecture de Nevers par la troupe syndicale en septembre 1973 stupéfait Nevers habituée à l'ordre éternel des champs. La colère des éleveurs s'est exprimée mais leur patron invite maintenant ses adhérents à se mobiliser, à s'organiser, à se doter des outils de protection sanitaire par un accord triangulaire entre éleveurs-vétérinaires et chambre d'Agriculture autour du Groupement de défense sanitaire et de l'établissement de l'élevage, outils techniques qui permettront de créer la filière de qualité recherchée depuis lors par le consommateur.

Les jeunes paysans - ils aimaient s'appeler ainsi - du CNJA naissant ont en priorité l'application des lois relatives aux fermages et l'accès à la terre pour la travailler. Le sud de la Nièvre connaît encore des métayers et dans toute la zone d'élevage on trouve des annonces de vente d'herbe pour échapper aux règles du fermage. La section des fermiers de la FDSEA va se charger d'y mettre un peu d'ordre - ce ne fut pas du goût de tout le monde - mais la protection du droit de ceux qui travaillent est, pour Lucien Blaudier, une évidence.

Pour éviter que certains territoires difficiles ne deviennent des déserts la communauté européenne met en place dès 1975 des aides spécifiques aux zones de montagne, puis sont décidées les zones dites de piémont correspondant au Morvan. Des aides cela peut susciter des zizanies ; Afin de savoir quelles communes doivent être aidées, le Morvan syndical est mobilisé, de la FDSEA bien sûr, également ceux du Modef (le Modef représente alors l'arrondissement à la Chambre d'Agriculture) pour définir le périmètre. Lucien Blaudier ne veut exclure personne pour en débattre.

Dans les FDSEA des départements voisins les femmes sont entre elles à la *«commission féminine»* Lucien Blaudier les veut élues au Conseil d'administration et au Bureau , égales au hommes. Lors des réunions régionales il est connu pour exiger le respect des engagements pris par la profession dans les conventions qu'elle signe.
Il ne cachera pas son admiration pour les agriculteurs du Larzac qui refusent d'abandonner aux canons la terre de leur plateau et leurs brebis.

Ces quelques exemples illustrent la personnalité de Lucien Blaudier. Il a quitté cette terre, celle de la Nièvre à laquelle il a beaucoup donné - non pour la posséder - il n'a été propriétaire que de son jardin à St Benin d'Azy - mais pour ceux qui, la travaillant avec amour, nourrissent l'humanité.

ANDRÉ BERTRAND

Pour le conseil d'administration de la FDSEA



Le conseil d'administration de la FDSEA de la Nièvre tient à saluer la mémoire de Lucien Blaudier, disparu voici quelques jours à l'âge de 89 ans.

Après François Guyollot, Robert Laporte et Louis Cougny, il était devenu le quatrième président de notre syndicat.

Durant ses 12 Années de présidence, il a notamment eu à cœur de créer une équipe administrative digne de ce nom avec le concours d'André Bertrand qu'il embaucha pour la circonstance et qui dans ces colonnes nous livre quelques impressions de l'époque.

Depuis plus de 70 ans maintenant nous avançons ensemble les pieds sur terre comme a su le faire à son époque Lucien Blaudier qui a bien mérité notre reconnaissance.

LE PRÉSIDENT DE LA FDSEA DE LA NIÈVRE
STÉPHANE AUROUSSEAU

Mémoire de syndicaliste

«Se défendre ensemble pour être défendu»

Le 23 mai 1980, Lucien Blaudier, dans l'hebdomadaire d'informations agricoles *«L'agriculture de la Nièvre»* réalisait un édito à l'issue de l'assemblée générale de la FDSEA, dont la teneur résonne encore aujourd'hui dans les campagnes. Un édito incarnant un syndicalisme d'engagement, de convictions, de valeurs et de travail, dont le socle repose sur les agriculteurs et leurs capacités à agir, individuellement dans leur ferme pour leurs revenus et collectivement dans leur syndicat local. Extrait d'une vision syndicale toujours partagée à ce jour.

« *Les syndicalistes agricoles nivernais ont vécu ensemble une grande journée de débats et de réflexion vendredi passé […] Les responsables des sections spécialisées, le secrétaire général, ne se sont pas contentés de faire le bilan des activités syndicales et de rappeler les manifestations nombreuses de l'année écoulée. Ils ont insisté sur l'impérieuse nécessité pour les syndicats de ne pas tout attendre de Nevers, mais d'agir, de rechercher et d'inventer par eux-mêmes les moyens qui permettront de gagner la marge de productivité qui est encore à la portée de la main des agriculteurs.*
Au soir de cette journée, une réflexion s'est imposée : Nous ne pouvons pas pleurer indéfiniment sur les calamités de ces années passées ; dans les conditions économiques difficiles que nous vivons il faut nous organiser, travailler, réfléchir et entreprendre avec les autres. L'animation syndicale au niveau local et cantonal doit être une priorité, parce que c'est là que les gens se connaissent, que les problèmes se vivent, qu'on se comprend et qu'on s'explique.

L'animation et la vie du syndicat local, ça concerne tous les syndicalistes et pas seulement les dirigeants. Pas question d'attendre tranquillement que les autres prennent les décisions à notre place, en considérant la cotisation comme une assurance : «J'ai payé, aux responsables de me défendre !»

Un syndicat c'est fait pour se défendre, et non pour être défendu».

LUCIEN BLAUDIER,
PRÉSIDENT DE LA FDSEA EN 1980



Colloque Terres Inovia

L'importance de la fertilité des sols

Le 15 mai dernier, Terres Inovia organisait un colloque sur la fertilité des sols au lycée agricole d'Auxerre La Brosse.



Démonstration de test bêche. A réaliser dès maintenant dans ses parcelles destinées au colza pour évaluer les travaux du sol à réaliser pour une implantation optimale.



Le test 3D, réalisé avec un télescopique, permet une bonne vision de la structure de son sol.

« *La journée vient en réponse aux questions des agriculteurs sur la fertilité des sols* » explique Michael Geolen de Terres Inovia. « *On avait le réflexe, dès qu'une parcelle ne «fonctionnait» pas très bien, de regarder les problématiques de ravageurs, l'itinéraire technique, les conditions météo, les carences alimentaires… Et aujourd'hui on commence de plus en plus à prendre conscience de l'importance de la fertilité des sols pour expliquer le comportement des cultures dans une parcelle en réponse à des conditions climatiques. Mais la fertilité s'avère être un peu une boîte noire pour beaucoup d'agriculteurs...* »

Elle comprend les trois notions de fertilités physique, chimique et biologique, sans que les producteurs sachent vraiment comment interpréter et se placer vis-à-vis de ces composantes. « *La fertilité des sols est un outil de production, plaçant le sol comme capital de l'agriculteur, il faut y prêter attention. En plus de ça, on se rend compte que l'implantation des cultures est aussi très importante pour bénéficier au maximum de la fertilité des sols. C'est bien d'avoir un sol fertile mais si derrière on arrive pas à bien implanter les cultures et que la fertilité est mal exploitée, on passe à côté de quelque chose* ».

Une journée pour en savoir plus

« *On a voulu, de façon synthétique, aborder les trois volets de la fertilité :*
la fertilité physique, en expliquant l'importance d'une bonne implantation et les moyens concrets d'analyse de la structure de son sol,
la fertilité chimique avec notamment la partie matière organique, pour que les agriculteurs arrivent à appréhender son rôle et les moyens possibles d'augmenter son taux de matière organique.
et enfin la fertilité biologique, et notamment les micro-organismes qui jouent aussi un rôle primordial dans la fertilité. L'idée était de montrer des outils comme les tea-bag pour pouvoir évaluer, ou du moins avoir une idée de l'activité de ses sols ».

La matinée a donc été consacrée à plusieurs présentations théoriques, et l'après-midi s'est déroulée sous la forme d'ateliers sur une parcelle. « *L'objectif était de présenter des moyens de diagnostic de son sol opérationnels et rapides, au travers du test bêche et du test 3D avec le télescopique* ».

L'Yonne, terre historique de production de colza, voit sa culture de plus en plus remise en cause. Attaques d'insectes et baisse d'efficacité des insecticides, impasses techniques… En dehors de l'année 2019 catastrophique pour le colza, de nombreuses problématiques se posent, comme l'explique Michael Geolen. « *On a choisi de faire le colloque dans l'Yonne parce que c'est un territoire assez représentatif : il y a de grosses problématiques sur les colzas cette année, et même depuis 5-6 ans… Mais c'est intéressant de se dire que dans des milieux comme ça où c'est devenu compliqué de refaire du colza, on a quand même des leviers, des possibilités de pouvoir en refaire. Miser sur l'amélioration de la fertilité des sols et sur une bonne implantation sont des messages qu'il était important de faire passer* ».

ORIANNE MOUTON

Colza

Réussir son implantation en trois étapes

Pour optimiser l'implantation du colza en déterminant le mode de travail du sol le plus adapté.

Le travail du sol joue un rôle fondamental dans la réussite de l'implantation du colza, par son action sur la structure du sol en surface (lit de semence) et en profondeur (enracinement), le dessèchement du sol et la gestion des résidus du précédent, des ravageurs du sol et des adventices. Potentiellement, tous les modes de semis conviennent au colza : semis après labour ou travail simplifié, strip-till et semis direct.

La méthode mise au point par Terres Inovia suit les trois étapes suivantes:

La première étape consiste à collecter des informations sur la parcelle : teneur en argile du sol sur la profondeur travaillée (> ou < 22-25%), présence des résidus du précédent (abondant, peu abondant) et risque en bioagresseurs (adventices dicotylédones ou insectes / rongeurs).

La deuxième vise à réaliser un diagnostic de la structure du sol. Pour faire ce diagnostic, Terres Inovia a mis en œuvre une méthode bêche adaptée de la méthode Isara-Lyon. Cette observation est à réaliser de mars à mai. Elle est donc à faire actuellement pour décider les futures implantations de colza. Trois prélèvements par zone homogène sont à réaliser pour assoir le diagnostic. Pour prélever la bêchée de terre à observer, il est conseillé de faire une pré-tranchée, puis d'extraire un bloc de 25 cm de coté sur au moins 20 cm de profondeur. La motte obtenue sera déposée sur un sac pour être observée. Le diagnostic de la structure du sol s'appuie sur 2 observations :

- L'état général de la bêchée. Le but est d'identifier si elle se désagrège en terre fine (caractéristique d'un sol non compacté), si elle est constituée de grosses mottes et de peu de terre fine (signes d'une fragmentation) ou d'un bloc massif (tassement sévère probable),
- L'état interne des mottes. Il faut casser les mottes et observer pour distinguer 3 états structuraux possibles : mottes poreuses, non tassées (terre fine agrégée), de motte tassées (sans porosité visible à l'œil avec des faces lisses), mottes fissurées (mottes tassées qui évoluent sous l'effet du climat).

En fonction de ces 2 paramètres, il sera conseillé de réaliser un travail profond (jusqu'à 20 cm), un travail plus superficiel (de 0 à 10 cm), voire de se passer de travail du sol (semis direct).

La troisième étape consiste à combiner tous les critères pour choisir le mode d'implantation en fonction des éléments recueillis (type de sol, travail du sol conseillé, présence ou non de paille et les risques majeurs de la parcelle). Des arbres de décision permettent d'obtenir le mode d'implantation conseillé. Par exemple, en sol argileux (plus de 22-25% d'argile), si un travail du sol est préférable sur les 10 premiers centimètres, il est conseillé de commencer par un travail superficiel sur 3-5 cm puis de réaliser le travail profond en s'assurant d'avoir un sol rappuyé avant le 31 juillet.

A paraître : la méthode détaillée et illustrée dans le point technique « *Réussir son implantation pour obtenir un colza robuste* » en téléchargement sur le site de Terres Inovia (www.terresinovia.fr).

MICHAEL GELOEN ET STÉPHANE CADOUX, TERRES INOVIA







▲ De gauche à droite : mottes poreuse et motte fissurée.

◀ Motte tassée

Chambre d'agriculture

Une météo peu clémente pour les productions

La deuxième session de la nouvelle mandature de la Chambre d'agriculture a eu lieu le 16 mai dernier à Auxerre. L'occasion de faire le point sur l'actualité agricole de ce début d'année 2019 mouvementée.



De gauche à droite : Jean-Baptiste Thibaut, vice-président, aux côtés du président Arnaud Delestre, de Xavier Courtois, conseiller départemental de l'Yonne et Hervé Mivielle, directeur.

Après une année 2018 déjà bien compliquée d'un point de vue météo, l'agriculture icaunaise subit une nouvelle fois les caprices du ciel en ce début d'année 2019. La session de la Chambre d'agriculture, réunie pour la deuxième fois de son mandat le 16 mai dernier, a été l'occasion de faire le point sur les différentes situations.
La végétation a démarré précocement début avril à cause d'une hausse *«anormale»* des températures. Les deux épisodes de gelées qui ont suivi, les 14 avril et 2 mai, ont donc malheureusement impactées certaines productions. En viticulture, les moyens de protection comme l'aspersion, les bougies ou le brûlage de paille ont été activés et ont protégé un peu la production, qui n'a finalement pas été trop impactée sauf en quelques parcelles très exposées. La pousse de la végétation est quand même bien ralentie par la vague de froid.

Procédure de calamité agricole activée pour l'arboriculture

L'arboriculture, après avoir connu des années 2016 et 2017 compliquées, a soufflé avec une récolte 2018 correcte. Cette année, les vergers ont subit de plein fouet les gelées, ainsi que des épisodes de grêle et enregistrent de grosses pertes. Devant tant de difficultés à répétitions, la question de l'avenir des vergers icaunais se pose. Pour soutenir les producteurs, le plan de déclenchement de calamités agricoles est activé, avec de gros questionnements vis-à-vis des Pouvoirs publics : c'est déjà la troisième fois que le dispositif, censé être occasionnel, est activé en peu de temps.
Pour les grandes cultures et notamment les céréales, l'impact du froid sur la méiose, le processus de formation des épis, inquiète les agriculteurs. Concernant le colza, grand absent de cette campagne, seule 25% de la sole *«habituelle»* est encore présente dans l'Yonne. Et les parcelles restantes inquiètent : entre implantation difficile, attaques d'insectes, gelées… Les rendements s'annoncent bas, avec une prévision de récolte pouvant ne pas dépasser les 10% de tonnage normalement récolté dans l'Yonne.

De l'espoir sur l'évolution des marchés ?

Pour les betteraviers, la saison 2018 a également été compliquée, avec des cours mondiaux du sucre qui se sont effondrés, passant de 500 à 300€/t, et une production affectée par la sécheresse. *«Le prix de la betterave se retrouve à 22€/t alors qu'au moins 26 étaient attendus»* relate Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture. Les perspectives s'annoncent plus encourageantes, puisque le cours du pétrole remonte et entraîne avec lui l'éthanol. Cela pourrait faire augmenter le cours mondial du sucre.
En élevage, le département enregistre une baisse de l'activité en vaches laitières. En production porcine, une augmentation des cours est attendue : la Chine, touchée de plein fouet par la perce porcine africaine, prévoit de doubler ses importations. L'élevage bovin allaitant, quant à lui, enregistre une baisse d'abattage de vaches, résultant de la décapitalisation de l'automne liée à la crise fourragère.

ORIANNE MOUTON

Chambre d'agriculture

Un fond pour investir dans des projets agricoles

Pour utiliser à bon escient les fonds de la vente de l'entrepôt de Migennes, la Chambre d'agriculture a plusieurs idées, dont celle de créer un groupement d'utilisation de fonds en commun (Gufa).

«Avoir un outil comme l'entrepôt frigorifique de Migennes ne correspond pas au statut d'une Chambre d'agriculture» explique Hervé Mivielle, directeur de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à la session du 16 mai dernier. *«L'opportunité de le vendre dans de bonnes conditions s'est présentée et nous l'avons donc saisie pour être en règle»*. La signature de l'acte de vente, prévue le 27 mai, validera la vente de l'entrepôt frigorifique de Migennes.

L'outil au service de l'agriculture du département gardera la même fonction, le même personnel, continuera de travailler avec les mêmes acteurs, et sera même agrandi pour répondre correctement aux besoins des acheteurs. Le résultat de la vente servira à de petits investissement à la Chambre d'agriculture : travaux sur le site de Maillot, remboursement du capital restant dû pour la rénovation du site d'Auxerre, renouvellement de la flotte automobile, achat de salle de réunion et formation, etc. Quant aux fonds restant après ces investissements, la volonté de la Chambre d'agriculture est de les placer dans un GUFA (groupement d'utilisation de fonds en commun).

Pouvoir investir dans des projets agricoles

«Une telle structure juridique permettrait à la Chambre d'agriculture d'alimenter annuellement au regard de ses possibilités, un fonds ayant pour vocation d'accompagner des projets d'intérêt collectif agricole dans le département» explique Hervé Mivielle. Le Gufa de l'Yonne, dont la création a été votée lors de la session de Chambre du 16 mai, réunira un conseil d'administration, aussi organe décisionnel, présidé par le président de la Chambre d'agriculture et composé d'acteurs du département : la Chambre d'agriculture, les quatre syndicats agricoles majoritaires, la préfecture, le Conseil départemental et le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté.

L'Yonne sera une des premières Chambres d'agriculture à mettre en place cette initiative, saluée par les élus lors de la session. Maintenant que le projet est accepté, il reste à créer le groupement et à en définir le fonctionnement. *«Il faudra définir très clairement l'organisation de ce Gufa, les conditions d'attribution des aides, les formes qu'elles peuvent prendre, les conditions d'examen, les modalités d'appel d'offre, etc»* précise le directeur de la Chambre. *«Mais ce sera un dispositif intéressant, au final, la vente d'un outil au service de l'agriculture du département permettra de créer des projets au service de l'agriculture du département. Pour avoir un outil qui perdure, nous souhaiterions voir s'il est possible de verser les fonds de compensation sur ce groupement, ce qui permettra d'alimenter le Gufa sur le long terme…»*

ORIANNE MOUTON



▸Agenda

24/05 Assemblée générale de la FDSEA 89
Soyons fiers de notre métier, ne nous laissons plus blâmer, reprenons la main !
Cette année, pour son Assemblée Générale, la FDSEA de l'Yonne a pour ambition d'encourager les agriculteurs à reprendre la main sur leur image. Avec Dominique FAYEL et d'autres intervenants, nous débattrons sur la place de l'agriculture dans les médias et sur la façon de rentrer dans le débat autrement qu'en étant pointés du doigt. Venez échanger avec les intervenants le vendredi 24 mai 2019 à 16h à Noyers-sur-Serein. N'hésitez pas non plus à vous inscrire au barbecue convivial pour bien terminer la journée.

31/05 Marché à la ferme à l'EARL de la Métairie
L'EARL la métairie à Villiers sur Tholon organise son marché à la ferme le vendredi 31 mai de 16h à 20h, avec de nombreux producteurs.

02/06 Marche gourmande à Magny
Au travers d'une marche gourmande au départ de Marrault (commune de Magny), une marche de 12,5 km, guidée et commentée par les agriculteurs qui font découvrir leurs trois exploitations au fil de la balade. Des pauses gourmandes élaborées à partir de produits fermiers locaux et de saison agrémenteront le trajet. Inscription obligatoire au 03 86 49 48 10, tarif adulte 20€ (gratuit pour les moins de 12 ans).

09/06 Portes ouvertes à la ferme de l'abbaye de la Pierre qui Vire
La ferme de l'Abbaye de la Pierre qui Vire ouvre ses portes de 10h à 19h à Saint-Léger Vauban. Visite de la ferme de vaches et chèvres laitières en agriculture biologique, traite, marché de producteurs bio sont au programme. Un repas à la ferme est également possible sur réservation : 03 86 33 03 73 ou portesouvertes.pierrequivire@gmail.com

10/06 Marché à la ferme des Bodeaux
La ferme des Bodeaux à Septfond organise son marché à la ferme le lundi 10 juin de 10h à 18h. Producteurs et artisans seront présents tout au long de la journée, et une tombola sera proposée. Restauration sur place possible.

15/06 Innov'action : premiers résultats du projet Terr'eaux
Cultures associées, semoirs de semis direct, indicateurs de fertilité...les premiers résultats du projet Terr'eaux seront présentés le samedi 15 juin 2019, de 14h à 16h à Bligny-en-Othe (Yonne) avec les agriculteurs de la SEP de bord et du GIEE Silex.

Grandes cultures

Préserver la qualité de l'eau

Le 30 avril 2019 s'est tenue l'Assemblée Générale de l'association pour la qualité de l'eau potable.



L'association, créée en 1998 et présidée par Yves Vecten, assure l'animation agricole des Bassins d'Alimentation de Captages (Bac) qui alimentent en eau potable la communauté de l'Auxerrois. Cette structure, historiquement nommée Association pour la qualité de l'eau potable de la plaine du Saulce, est soutenue par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois, qui assurent le financement des différents projets.

Depuis 20 ans, l'association travaille avec les agriculteurs des Bac de l'Auxerrois pour limiter le transfert de nitrates vers les nappes d'eau. Ainsi, le taux de nitrate dans l'eau a commencé à diminuer, grâce aux efforts des agriculteurs. Depuis peu, une nouvelle problématique est apparue dans les eaux des captages : les produits phytosanitaires, notamment les herbicides colza.

Travailler sur des pratiques respectueuses de la qualité de l'eau

L'association met en place différentes actions pour répondre à ces différents enjeux en accompagnant les agriculteurs dans la mise en place de pratiques agricoles plus respectueuses de la qualité de l'eau et adaptées à leur exploitation. Une de ces actions est l'accompagnement dans les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (Maec).
L'association suit également deux groupes d'agriculteurs engagés dans une démarche d'amélioration de pratiques, dont un groupe qui travaille sur l'agriculture de conservation. Ce groupe a été labellisé en Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental (GIEE) en 2015. Depuis peu, elle accompagne également un groupe sur l'Agriculture biologique avec la Chambre d'Agriculture de l'Yonne.

Une charte locale agricole

Depuis janvier, l'association a mis en place une animation agricole sur une charte locale agricole. Le but de cette démarche est de construire avec les agriculteurs un programme d'actions pour améliorer la qualité de l'eau, en limitant les nitrates et les produits phytosanitaires. Ce travail est soumis à validation à un comité de pilotage composé principalement d'agriculteurs et d'élus et fera l'objet d'un arrêté préfectoral.

En parallèle, l'association suit plusieurs parcelles du territoire afin d'étudier l'impact de certaines pratiques agricoles sur la qualité des sols et de l'eau. Le but étant de récolter des données locales sur des pratiques agricoles vertueuses pour la qualité de l'eau. Cette année, l'association met l'accent sur le recensement de pratiques alternatives aux désherbants colza contenant les molécules retrouvées dans l'eau comme le dimétachlore et le métazachlore. Cette action, initiée par les agriculteurs, est soutenue par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

À la date d'aujourd'hui, les actions de l'association doivent continuer pour garantir une qualité de l'eau attendue.

Association pour la qualité de l'eau potable de la plaine du Saulce

Énergies renouvelables

Plein gaz sur les energies renouvelables

Un comité d'orientation départemental *«territoire, environnement et société»* réuni à Auxerre a abordé la thématique des énergies renouvelables et ses conséquences sur l'activité de production agricole.

Les résultats d'un groupe de travail gouvernemental sur le développement des énergies poussent à une croissance très forte des énergies éolienne et photovoltaïque. L'augmentation des appels d'offre pousse les agriculteurs à étudier la question de la diversification pour devenir également producteurs d'énergie.

C'est la thématique qui a été abordée en prolongement de la Session de la Chambre d'agriculture de l'Yonne réunie le 16 mai dernier, sous forme d'un comité d'orientation départemental. Au cœur des discussions: le développement des énergies renouvelables éolienne, photovoltaïque au sol et méthanisation et ses conséquences sur l'activité de production agricole.

La principale question qui se pose concerne le photovoltaïque au sol, puisque pour répondre aux objectifs du gouvernement, 200 à 400 ha de panneau photovoltaïques par département seraient nécessaires. Quid des surfaces utiles à la production ?

La méthanisation : plein gaz

Les projets de méthanisation sont aussi en pleine expansion dans les exploitations. Le procédé permet de transformer des substrats en électricité ou énergie. François-Xavier Letang, céréalier en Seine-et-Marne, est intervenu pendant la réunion pour parler des méthaniseurs à injection de gaz dans le réseau GRDF énergie renouvelable. Approvisionnés principalement en cultures intermédiaires à vocation énergétique (cive), les projets de méthaniseurs qu'il a monté ont représenté un investissement de cinq millions d'euros, remboursés au bout d'une dizaine années.
Les énergies renouvelables représentent des opportunités de diversification intéressantes pour les agriculteurs. Mais pour certaines, comme le photovoltaïque au sol, le cadre d'application mérite d'être clairement défini.

Orianne Mouton



Suite à la session de la Chambre d'agriculture, un comité d'orientation départemental s'est réuni sur la thématique des énergies renouvelables et leur introduction dans les exploitations.

FDSEA 89

Section bovine : revaloriser les débouchés en bovin viande

Un gain notable sur le prix carcasse par la mise en place d'une filière de commercialisation directe entre producteurs et consommateurs en Mayenne : de quoi motiver un déplacement pour une délégation de la section bovine de l'Yonne. Premiers éléments.

Depuis plusieurs mois, la section bovine de l'Yonne s'interroge sur le prix de la viande, la valorisation et les débouchés de la viande bovine. Avec une consommation stable malgré tout, il n'est pas normal que les cours de la viande ne remontent pas. Les intermédiaires n'ont pas aidé à la mise en place d'une démarche rémunératrice pour les producteurs. Las de ce constat, les éleveurs de la section bovine de l'Yonne ont décidé de réfléchir autrement et de chercher des pistes pour retrouver de la valeur sur leurs exploitations. Dans le cadre de cette réflexion, un groupe d'éleveurs est allé à la rencontre de producteurs mayennais qui ont décidé de reprendre en main leur filière et de créer une marque de viande «Cœur de Mayenne».

Revaloriser le prix carcasse

La délégation a rencontré des représentants des éleveurs et a également fait une visite de l'atelier de découpe dont vient de se doter ce collectif ambitieux. À ce jour, la marque mayennaise valorise quatre carcasses par semaine sous la marque *«cœur de Mayenne»* avec un objectif d'arriver à trente avant la fin d'année. Cette marque est née d'une volonté du conseil départemental mayennais d'augmenter la part de viande locale dans les cantines. Afin de valoriser l'intégralité des carcasses, les éleveurs sont allés à la rencontre des restaurateurs et des magasins locaux.

Un atelier de découpe appartenant aux éleveurs

Cette initiative est le fruit du travail de plusieurs acteurs engagés dans l'optique de valoriser une filière qui a des savoirs-faire et qui produit une viande de qualité. Association d'éleveurs, syndicalisme et acteurs économiques ont décidé de créer une démarche génératrice de valeur pour les producteurs. À ce jour, le pari est réussi même si les difficultés sont tangibles et l'équilibre précaire. Le manque de moyens financiers pour les repas des collectivités est aujourd'hui un frein avéré pour les marchés des collectivités. Un signal peu rassurant à la veille des négociations sur l'import de viande dans le cadre du Mercosur.

Pleins d'idées pour l'Yonne

Suite à leur AG, les éleveurs icaunais avaient décidé de s'inspirer des démarches d'éleveurs et de conduire une réflexion locale. La FDSEA de l'Yonne a donc organisé un premier déplacement en Mayenne. L'objectif pour les éleveurs qui ont fait le déplacement était de poser un maximum de questions : lancement de la démarche, freins, difficultés rencontrées par les éleveurs qui ont fait ce pari. Les questions furent nombreuses et les réponses étaient rassurantes, enthousiasmantes mais aussi réalistes car la tâche a été lourde pour en arriver là. Plusieurs évidences se sont tout de même imposées : le collectif est une force pour ces démarches et le syndicalisme a toute sa place pour accompagner les projets de ce type. Les énergies rencontrées en Mayenne se sont transmises aux représentants icaunais. Une restitution à la section est prévue rapidement et servira de point de départ à un atelier collectif pour tenter d'y voir plus clair dans les démarches locales et de formaliser un projet.

«De toutes façons, nous n'allons plus avoir le choix, si nous ne trouvons pas un moyen d'augmenter notre revenu nous n'irons pas bien loin» affirme l'un des participants qui revient de cette visite avec un espoir : *«c'est possible de faire quelque chose, maintenant il faut que l'on se mette autour de la table pour voir quoi»*.

MARIANNE RANQUE, ANIMATRICE DE LA SECTION BOVINE, FDSEA DE L'YONNE

▶ Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne :
Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48

- Savoir reconnaître les auxiliaires des cultures et améliorer leur habitat - les 27 et 28 mai - Contact: Sarah GONZALEZ, 03 86 94 28 46

- Bien réussir sa transition en semis direct sous couvert permanent - le 11 juin - Contact : Louis GABAUD, 03 86 94 21 91.

- Préparer mes extraits de plantes pour protéger mes cultures (perfectionnement) - les 17 et 18 juin - Contact: Marjorie LAUTIER, 03 86 94 28 49.

▶ En bref

Le loup de retour sur les lieux de ses premiers crimes ?

Il y a un an presque jour pour jour, les premières attaques sévissaient sur des troupeaux de brebis, réparties sur la frontière entre l'Aube et l'Yonne. Vendredi dernier, la découverte d'un agneau attaqué, retrouvé éventré dans l'Aube à un kilomètre de la frontière icaunaise inquiète les éleveurs. La prédation du loup ne serait pas écartée et sera confirmée par les résultats des prélèvements réalisés par les agents de l'office national de la chasse et de la faune sauvage.

Groupama Paris Val de Loire

Les rencontres Groupama à Auxerre

Le rendez-vous annuel d'information et d'échanges organisé par la fédération départementale des caisses locales de l'Yonne s'est tenu le 14 mai dernier à Auxerre.

«Les rencontres Groupama, c'est une façon de rencontrer les clients, les sociétaires, les partenaires… Pour présenter l'activité de Groupama, sur le plan régional et départemental, et aussi pour discuter et échanger simplement.» explique Jacques Blanchot, directeur d'établissement de l'Yonne aux côtés du président de la fédération de l'Yonne Pascal Maupois et de Jean-Christophe Remaud, directeur général adjoint de la caisse régionale Paris Val de Loire. En termes de bilan de l'année 2018, le résultat de l'assureur est très satisfaisant au niveau régional avec un chiffre d'affaires en assurance dommages de 545 millions d'euros, représentant 4% de plus que 2017. Une progression double par rapport au marché qui n'avance que de 2%. *«C'est très positif, peu de caisses locales sont dans le même cas»*. Niveau sinistres, l'année a été plus compliquée que les quatre dernières avec de gros sinistres incendies. Du point de vue agricole, avec la succession des aléas climatiques qui ont frappé les agriculteurs, l'assureur a indemnisé pour 30 millions d'euros de dégâts, pour un portefeuille de cotisations de 36 millions d'euros.

Un ancrage territorial fort

Dans l'Yonne, comme dans les autres départements de la caisse régionale, l'ancrage territorial reste une volonté forte. Le département compte 166 administrateurs, des élus issus du terrain *«qui garantissent une proximité avec les assurés»* explique Jacques Blanchot. Groupama a d'ailleurs multiplié les actions dans le département, sur des thématiques comme la sensibilisation au handicap ou la sécurité, notamment la sécurité routière avec des interventions comme le 10 de conduite, qui a permis de former plus de 850 élèves.
Avec la volonté de maximiser la prévention des accidents dans le monde agricole, Groupama a référencé et est partenaire de trois applications qui favorisent la sécurité dans les exploitations : une sonde à fourrages connectée qui permet d'éviter les incendies, la station météo connectée Météus et des rampes d'irrigation connectées pour éviter les vols de matériaux.

L'agriculteur peut bénéficier d'une subvention quand il s'équipe d'un tel outil. L'assureur va plus loin et centralise ces applications connectées, et d'autres, dans une application nommée Gari. Gratuit, le programme permet d'accéder à tout moment, depuis son smartphone, à un gestionnaire de tâches et à ses objets connectés : station météo, caméra de surveillance, sonde à fourrages… Pour pouvoir, même à distance, garder un œil sur sa ferme. Niveau assurances, Groupama s'adapte aux évolutions technologiques de l'agriculture et réfléchit aux meilleures formules possibles pour les nouveaux outils comme les robots ou encore les box de distribution automatique utilisés en circuits courts.

Après un tour d'horizon de l'actualité de l'assureur, Christian Saint-Etienne, économiste, universitaire, analyste et homme politique français, a présenté une conférence qui s'est trouvée bien d'actualité en ces temps d'élections européenne et de Brexit : *«Quel est l'avenir stratégique de la France dans une Europe en crise ?»*

ORIANNE MOUTON



Jean-Christophe Remaud, directeur général adjoint de la caisse régionale Paris Val de Loire, président de la fédération de l'Yonne Pascal Maupois et Jacques Blanchot, directeur d'établissement de l'Yonne ont présenté les actualités de Groupama aux personnes venues assister à la rencontre.



Changement climatique

Des solutions à construire

L'agriculture est étroitement concernée par le changement climatique. L'évolution de la température, des précipitations et de la ressource en eau affecte toutes les productions (rendements, qualité des produits, durée des cycles végétatifs…).

L'agriculture devra s'adapter à ce contexte climatique évolutif qui impacte de manière différente et à échelle de temps variée la diversité des territoires et des productions. Par ailleurs, l'activité agricole émet des gaz à effet de serre qui contribuent au changement climatique. Mais elle a aussi une importante capacité à capter et stocker du carbone. L'enjeu est d'améliorer le bilan captation/émission.

Un sujet omniprésent

Deux défis doivent être conjugués : l'adaptation au changement climatique et l'atténuation des émissions de gaz à effets de serre. Ceux-ci doivent être intégrés dans la stratégie de toutes les exploitations, pour qu'elles puissent développer une capacité de résilience intégrant ce paramètre en plus des autres (évolution des techniques, des coûts de production, de la demande sociétale, de la réglementation, …).
Ces défis font aujourd'hui partie intégrante des orientations de la majorité des organisations professionnelles agricoles. Le sujet est vaste mais son approche et les réponses ne sont pas toujours évidentes.

Explorer par la formation

La formation a un rôle important dans la sensibilisation et l'accompagnement à la prise en compte du changement climatique. Le comité VIVEA (fonds d'assurance formation des entrepreneurs du vivant) de Bourgogne-Franche-Comté invite les centres de formation à proposer une offre intégrant une réflexion sur l'impact du changement climatique dans les pratiques et la stratégie des exploitations. Les premières formations ont eu lieu en ce début 2019.
3 formations de l'ADFPA intitulées *«Améliorer la robustesse de son système fourrager par l'analyse des coûts de production»* ont ainsi été réalisées dans le Jura. Ruisseaux à sec, faibles récoltes de foin, mise en place de l'irrigation sur prairies, gestion des terres hydromorphes étaient autant de problèmes qui émergeaient lors du tour de table. Les stagiaires étaient déjà convaincus de l'importance de traiter le sujet. L'intervention de Jérôme Lamonica, chargé de mission sur le changement climatique à la Chambre d'Agriculture, a permis de comprendre les différents éléments en jeu dans le changement climatique mais surtout d'en quantifier les effets grâce aux mesures passées et à la modélisation des évolutions à venir pour étayer les constats faits par les agriculteurs.
Les échanges ont conduit à l'émergence de nombreuses pistes d'adaptation, déjà mises en œuvre sur certaines exploitations : pâturage tournant, drainage, agroforesterie, changement de date de mise à l'herbe, implantation de luzerne et de cultures dérobées, irrigation…

Une combinaison de solutions

Guillaume Basset, producteur de lait à Comté dans le Jura, témoigne quelques semaines après la formation de ce qu'il a retenu.
«Je me suis inscrit à cette formation pour connaître mon coût réel de production du litre de lait, savoir où étaient les failles et où chercher des marges de manœuvre. Les stagiaires font partie d'un groupe d'éleveurs qui se forment tous les ans. Cette année, nous avions choisi d'approfondir le thème de l'adaptation au changement climatique, sachant que nous avions subi une longue période de sécheresse.
Lors de cette formation, la Chambre d'agriculture a fait une présentation sur les changements climatiques, notamment avec des modélisations au niveau mondial et local. Sur l'aspect mondial, les choses étaient plutôt déjà connues. Par contre, aborder la partie locale et se rendre compte de ce que pourrait être le climat sur notre secteur à horizon 10, 20 et 30 ans, nous incite à réfléchir à notre adaptation au dérèglement climatique dans nos pratiques pour faire face à des périodes de sécheresse mais aussi de fortes pluies, plus fréquentes.
Sur l'exploitation, les réflexions sont engagées depuis quelques années déjà, notamment avec la valorisation de la pousse de l'herbe, particulièrement sur le pic de production d'herbe de printemps. Depuis 2 ans, nous mettons en place le pâturage tournant. Dans notre système de récolte de fourrage sec, la difficulté est de trouver les fenêtres météo pour récolter l'herbe. Cela passera peut-être par des équipements de séchage de foin pour sécuriser les stocks et par l'augmentation du chargement sur des petites surfaces pâturables au printemps. En ce qui concerne les printemps humides, nous devons travailler les chemins d'accès pour limiter les dégâts sur les surfaces. Parmi les autres pistes abordées pendant la formation, celle de l'irrigation, déjà mise en place par d'autres stagiaires, reste à explorer pour les périodes sèches en récupérant des eaux sur les bassins versants. La recherche de variétés de prairies s'adaptant plus au sec pourrait être un autre axe. Sur la ferme, nous allons faire un essai sur des prés dégradés, avec un pâturage intensif de printemps et l'implantation d'un mélange d'avoine vesce avant réimplantation à l'automne d'une prairie multi-espèces. La stratégie, plutôt que de passer par une céréale, est d'implanter un fourrage consommé l'été.
L'avantage de cette formation est que chacun apporte ses idées, ses résultats d'essais. L'aspect groupe fait que l'on avance ensemble pour trouver des solutions. Il ne faut pas attendre une solution miracle, elle n'existe pas. Chacun sur son système doit trouver une combinaison de solutions».
Premières étapes dans l'approche du changement climatique, ces formations pourront être complétées par d'autres sessions qui permettront d'approfondir les voies les plus pertinentes d'adaptation et d'atténuation, d'en mesurer les atouts et les inconvénients en y associant des indicateurs économiques.


Trois formations ont été organisées dans le Jura.


Guillaume Basset, producteur de lait dans le Jura.

DELPHINE CUVILLIER, VIVEA

Dérogation en matière d'hébergement collectif

Une décision bienvenue, en faveur de l'emploi !

Le 13 mai dernier, Georges Martins-Baltar, responsable du pôle Politique Travail à la DIRECCTE Bourgogne Franche-Comté, était l'invité de la commission régionale de l'emploi et de la formation en agriculture.

Les représentants professionnels de la FRSEA Bourgogne Franche-Comté ont souhaité sensibiliser l'administration aux préoccupations qui sont celles du secteur agricole actuellement, et notamment la problématique du recrutement, qui est la plus prégnante. Ainsi, il a été discuté de sourcing, de formation, mais aussi de prévention en matière d'hygiène et de sécurité, et de lutte contre le travail illégal, autant de sujets qui intéressent et mobilisent les employeurs.
Après ces échanges fournis, M. Martins-Baltar a procédé à la signature de la décision relative à la dérogation en matière d'hébergement collectif des travailleurs saisonniers agricoles, faisant ainsi droit à une demande formulée par la FRSEA.
Dès lors, la possibilité est donnée aux employeurs, dans le cadre de certains travaux saisonniers en viticulture, polyculture et maraîchage, de déroger aux conditions règlementaires d'hébergement collectif des travailleurs saisonniers, dans les limites fixées par la dérogation. Cette dérogation est possible pour une durée de 30 jours, consécutifs ou non, sur 12 mois consécutifs pour chaque entreprise, dans les départements de Côte-d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire et Yonne. Elle est soumise au respect de mesures compensatoires qui visent à garantir la protection de la santé des salariés. Elle est valable jusqu'au 31 décembre 2021.
Cette décision est le signe que la DIRECCTE a entendu les inquiétudes des employeurs en ce qui concerne les difficultés de recrutement qui sont de plus en plus importantes sur les saisonniers également. En effet, faute de pouvoir loger, les conditions de logement étant très strictes en la matière, certains employeurs ont beaucoup de mal à trouver des salariés. Cela fragilise l'emploi local et conduit parfois à certaines dérives qui ont d'ailleurs été condamnées par la Commission régionale emploi-formation à l'occasion de cette rencontre. Il devenait donc nécessaire d'agir sur la question. C'est désormais chose faite.
Pour plus d'informations sur la décision de dérogation n'hésitez pas à vous rapprocher de la FDSEA de votre département.


Signature officielle de l'accord.

CAMILLE GRELLIER, CHARGÉE DE MISSION EMPLOI FORMATION, FRSEA BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Céréales

Belle performance du blé français à l'export

Les embarquements cumulés vers les pays tiers devraient s'approcher en fin de campagne 2018/2019 du seuil symbolique des 10 millions de tonnes.

A deux mois de la fin de la campagne commerciale céréalière 2018/19, le blé tendre français confirme ses bonnes performances à l'export alors que les disponibilités des pays de la Mer Noire se font plus rares. Dans son bilan mensuel établi le 15 mai, FranceAgriMer a relevé de 50 000 tonnes (t) à 9,75 millions de t (Mt) ses prévisions de vente vers les pays tiers. Il faut dire que les exportations hors pays de l'Union européenne (UE) se sont accélérées sur les mois de mars et avril, avec des embarquements mensuels respectifs de 1,52 Mt et 1,41 Mt. Au 13 mai, les embarquements cumulés vers les pays tiers s'élevaient à 8,97 Mt, en hausse de près de 30% par rapport à la campagne précédente à la même date.

La Russie en embuscade

Avec 54% des achats, l'Algérie reste notre premier client, devant le Maroc (15%) et l'Afrique subsaharienne (14%). La compétitivité renforcée du blé français est illustrée par les achats en seconde partie de campagne de l'Egypte, via son organisme public, le Gasc, à hauteur de 499 330 t. La France était à la mi-avril le quatrième fournisseur du Caire derrière l'Ukraine (535 000 t), la Roumanie (1,26 Mt) et la Russie (3,79 Mt). La prochaine campagne de commercialisation vers les pays tiers s'annonce à la fois prometteuse et … concurrentielle. L'Algérie aurait acheté environ 500 000 t de blé pour chargement en juillet.

L'origine France devrait avoir été retenue majoritairement au regard des prix pratiqués. Mais la Russie est d'ores et déjà en embuscade. En février, l'agence sanitaire russe Rosselkoznador a expédié un volume de 21 t de blé en Algérie pour des analyses. *«Les résultats ne sont, pour l'heure, pas connus»*, précise Marc Zribi, chef de l'unité « grains et sucre » de FranceAgriMer. L'inquiétude est de mise pour les prochains mois. *«Sauf accident climatique, la Russie devrait engranger une très bonne récolte en 2019/20, comprise selon les sources entre 79 et 83 Mt et sera en capacité d'alimenter l'Algérie»*, commente Marc Zribi.

Stock de blé allégé

FranceAgriMer n'a en revanche pas modifié ses prévisions de ventes vers l'UE (environ 7,42 Mt). Principales destinations du blé français : la Belgique suivie des Pays-Bas, de l'Espagne, de l'Italie et du Portugal. Sur le marché intérieur, les estimations du mois d'avril ont été également reconduites. Deux postes du bilan ont été revus à la baisse : la collecte qui recule de 52 000 t à 31,13 Mt et les importations, minorées de 10 000 t à 320 000 t. Au final, le stock de report du blé tendre s'allégerait de 105 000 t à 2,29 Mt, niveau inférieur de 612 000 t à la moyenne quinquennale. Pour le blé dur, FranceAgriMer prévoit un stock de fin de campagne pratiquement stable d'un mois sur l'autre à 176 000 t. La collecte a été corrigée à la hausse de 17 000 t à 1,72 Mt. Les utilisations par les Fab ont été portées à 65 000 t (+5 000 t). Si les prévisions d'exportations vers nos voisins européens ont été revalorisées de 80 000 t à 980 000 t, les expéditions vers les pays tiers ont été à l'inverse ajustées à la baisse de 10 % à 200 000 t.

Forte progression des importations de maïs

Côté orges, FranceAgriMer a également majoré ses prévisions de ventes vers l'UE à 3,55 Mt (+ 145 000 t par rapport au mois dernier). Les objectifs d'exportation vers les pays tiers ont été abaissés de 100 000 t à 2,5 Mt. Après 10 mois de campagne, les ventes avaient régressé de 4% par rapport à la campagne 2017/18 à 2,08 Mt. L'Arabie Saoudite pèse pour 34% des exportations françaises. La Chine est notre deuxième acheteur (26%). La Tunisie (10%) complète le podium. A noter, des exportations vers le Qatar sur le mois d'avril. Concernant les autres postes du bilan orge, FranceAgriMer n'a modifié en un mois que la collecte (- 24 000 t à 9,39 Mt). Le stock de fin de campagne, en repli en un mois de 69 000 t à 1,63 Mt, se situerait au-dessus de la moyenne quinquennale (+ 395 000 t). Le stock français de maïs en fin de campagne pourrait, quant à lui, grossir de 142 000 t à 2,7 Mt, au-dessus (+208 000 t) du niveau moyen des cinq dernières campagnes. FranceAgriMer a revalorisé la collecte de 65 000 t à 10,78 Mt et, surtout, les importations, désormais estimées à 950 000 t (+ 150 000 t). Cette progression touche l'ensemble des pays de l'UE. *«Cela s'explique par la meilleure compétitivité du maïs par rapport au blé et à l'orge et à la très forte demande en alimentation animale en 2018/19»*, fait observer Marc Zribi.

Semences

Les agriculteurs multiplicateurs s'adaptent

A l'occasion de leur congrès qui se tiendra le 7 juin à Poitiers, les agriculteurs multiplicateurs de semences de la FNAMS évoqueront des thématiques d'actualités qui impactent leur activité, comme le changement climatique, parallèlement aux exigences nouvelles comme la réduction des produits phytosanitaires et la montée en puissance du bio.

En amont de son congrès qui aura lieu à Poitiers, le 7 juin, la Fédération des agriculteurs multiplicateurs de semences (FNAMS) a évoqué les sujets d'actualité qui seront traités à cette occasion, notamment la problématique de la production de semences face au changement climatique. L'objectif est d'anticiper, en prenant en compte l'ensemble des solutions possibles, que ce soit l'innovation variétale, l'utilisation de variétés produites dans les pays du bassin méditerranéen, ou encore l'accès aux nouvelles techniques de sélection. *«Plus la palette d'outils sera large, plus les solutions issues de la sélection pourront être mises à disposition de l'agriculture»*, explique Anne Gayraud, directrice administrative de la FNAMS. Le congrès sera aussi l'occasion d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur la question de la ressource en eau, ajoute-t-elle, car certaines cultures ont besoin d'un apport en eau relativement restreint, mais à des périodes de l'année critiques, comme les potagères qui sont implantées en fin d'été.

Premier point sur les surfaces de production

La FNAMS a également fait un premier bilan des surfaces de multiplication. Les céréales et protéagineux sont en légère contraction de 5%, principalement en raison de la baisse d'utilisation des semences certifiées. Les légumineuses fourragères sont en baisse de 20% par rapport à 2018, suite à des surproductions en luzerne et trèfle violet, mais aussi en raison d'un problème dans la gestion des parasites, à la suite de l'arrêt des néonicotinoïdes. «Au-delà de l'agronomique, les agriculteurs ne trouvent plus d'attrait financier pour ces cultures», explique Thomas Bourgeois, président de la FNAMS. Suite aux difficultés de la filière sucrière, une baisse des surfaces de production de semences de betteraves est attendue, mais pas dans les mêmes proportions que la production de betteraves, car la France exporte beaucoup de semences de betteraves vers l'Europe de l'Est et le Kazakhstan. A noter que l'arrêt des néonicotinoïdes pourrait également être problématique pour la betterave porte-graine. Au niveau des potagères, l'oignon et la carotte, espèces phares, sont en légère baisse, et de grosses inquiétudes existent quant aux solutions de lutte contre les insectes pour les crucifères. En revanche, les légumes secs connaissent un gros développement.

Adaptation technique

Pour s'adapter face à la disparition d'un certain nombre de substances, la FNAMS mène une activité d'expérimentation pour développer des alternatives. Le projet Agrosem, par exemple, vise à produire des semences sans produits phytosanitaires. Parallèlement, une plateforme de test et de démonstration est en développement avec l'Iteipmai (Institut technique pour les plantes aromatiques, médicinales et à parfum), une filière proche sur certaines problématiques (cultures mineures, cahiers des charges stricts…), pour pousser les agroéquipementiers à se tourner vers ces cultures qu'ils connaissent mal et qui ont une forte valeur ajoutée. La FNAMS accompagne également l'engouement de la filière pour la production biologique - en 2018, les surfaces en agriculture biologique sont en progression de 30% par rapport à 2017, atteignant 11000 hectares. *«Quasiment toutes nos stations équipées de bineuses et de herses étrilles pour travailler de plus en plus le désherbage mécanique et les approches sur l'agriculture biologique, ce qui peut aussi nous aider par rapport à certaines impasses suite au retrait de désherbants en conventionnel»*, explique Thomas Bourgeois. L'année prochaine, comme tous les deux ans, le congrès de la FNAMS sera d'ailleurs consacré aux démonstrations techniques.

Inra

«Les plantes travaillent dur pour la planète»…

Il est communément admis que les plantes absorbent plus de CO^2 que les écosystèmes en libèrent et que ce phénomène (désigné sous le vocable *«puits de carbone»*) ralentit l'augmentation du CO^2 atmosphérique.

Mais on ne connaissait pas le niveau de réponse de la biosphère mondiale à cette hausse du CO^2 ni ses limites possibles.

Une équipe franco-australienne s'est donc intéressée à la photosynthèse en utilisant un modèle *«Cable»* développé depuis dix ans par deux équipes dont celle de l'Inra. Ce modèle permet de calculer les quantités de flux d'énergie, d'eau et de carbone entre la surface terrestre et l'atmosphère et de modéliser ainsi les principaux cycle biogéochimiques des écosystèmes terrestres.

Merci les plantes…

Ce modèle a ainsi permis d'examiner comment la hausse du CO^2 affecte la plante, depuis le niveau feuille jusqu'à l'écosystème entier.

Alors que les scientifiques pensaient qu'avec trois fois plus de CO^2 dans l'air, la photosynthèse allait doubler, ils se sont aperçus qu'à l'échelle mondiale, la photosynthèse augmentait en proportion identique à celle du CO^2 atmosphérique.

En réponse à une telle augmentation, les plantes accroissent leur surface foliaire ce qui leur permet de capter plus de CO^2. La végétation dans son ensemble assimile donc le surplus de CO^2 émis, en mobilisant tous les moyens dont elle dispose.

Alors que la planète se réchauffe, les plantes s'efforcent de ralentir les effets du changement climatique causé par l'homme.

Cependant, préviennent les scientifiques, il y a une limite à tout et les événements climatiques de plus en plus fréquents (canicules, sécheresses, ouragans…) stressent considérablement la végétation terrestre et peuvent potentiellement ralentir aussi leur croissance.

Encore une raison de rétropédaler sans attendre…



Voyage d'étude en Israël

To be or not to be casher...

Les représentants de l'Interprofession bovine Sud-Loire (AURA, Interbev BFC, Centre Val de Loire, Nouvelle Aquitaine et Occitanie) ont participé à un voyage d'étude en Israël. L'occasion de mieux comprendre le fonctionnement et la réalité d'un marché qui bénéficie désormais de droits de douane abaissés.





▲ Le grand centre d'engraissement du plus important éleveur bovin israélien Bassem Dabbah, accueille 7 000 animaux, dont 700 bovins charolais. Sa société possède aussi un abattoir et des points de vente. La société Dabbah vient de se doter d'un navire permettant d'aller chercher les animaux sur leur lieu d'expédition sans problème de «*cashérisation*» du bâtiment naval.

◀ Dans l'abattoir, le rabbin vérifie que le poumon de chacune des carcasses ne présente aucune lésion, même ancienne, ni aucune fuite. De son expertise découle le classement en hypercasher, casher ou halal.

Visites et rencontres se sont succédées pour les représentants de l'interprofession bovine Sud-Loire en voyage d'étude en Israël. Ce fut l'occasion de découvrir un autre monde et de bousculer certains principes que l'on croyait largement partagés. Si le charolais est apprécié pour son GMQ record, la majorité de la viande consommée en Israël concerne plutôt l'angus (origine Australie et Nouvelle-Zélande). Pragmatiques, les opérateurs israéliens considèrent la viande comme un produit de base, une simple source de protéines.

Gros consommateurs de viande*, les Israéliens conditionnent leurs achats à un cahier des charges strict où le sacré et le religieux sont à la base de toute la chaîne d'approvisionnement, d'abattage, de préparation et de commercialisation des produits. Ce contexte culturel à fort contenu religieux conditionne le fonctionnement de la filière viande et ses attentes. La viande se trouve ainsi segmentée en trois catégories : hypercasher, casher et halal. L'hyper casher est défini par la qualité du poumon et sa pureté, c'est-à-dire l'absence de lésions révélant une maladie pulmonaire. En fonction de l'importance de la lésion, la viande est déclassée en casher ou en halal. Les animaux des élevages français, dont les poumons ont pu souffrir de leur passage dans des bâtiments fermés, passent difficilement cet examen minutieux réalisé par un rabbin sur chaque animal. Le système d'élevage israélien avec des bâtiments largement ouverts et aérés est donc conçu pour protéger les poumons des bovins.

Une culture de la sobriété

Jean-Pierre Fleury, président d'Interbev Bourgogne Franche-Comté, qui participait à ce voyage découverte, remarque aussi qu'«*Israël est très en avance sur les implications du changement climatique*». L'eau se trouve ainsi au centre de toutes les préoccupations pour sa production, sa gestion et son utilisation. Dans cet écosystème fragile, l'agriculture ne peut pas se concevoir sans eau ni irrigation. Chaque goutte compte et coûte. L'eau potable naturelle ne représente plus que 36 % de la consommation totale, le reste étant assuré par la dessalinisation de l'eau de mer et le recyclage.

Le désert, le territoire israélien lui-même souvent menacé par ses voisins et la recherche de la plus grande autonomie économique possible, a forgé «*une culture de la sobriété*». Omniprésentes, les nouvelles technologies sont mises au service de l'individu et de la société. Ce qui permet de faire «*des pas de géant dans beaucoup de domaines*» dont l'agriculture. 85 % de l'eau utilisée par les productions agricoles vient du recyclage, le prix de l'eau étant indexé sur le coût de production. Le système d'irrigation est très performant et encore plus économe…

Israël apparaît ainsi comme un monde avec des valeurs, un système de production et des attentes très différentes des nôtres. Le revers de la médaille pour les Israéliens, ce sont des niveaux de prix élevés pour la nourriture et la viande en particulier, au regard d'un pouvoir d'achat limité pour la majorité des consommateurs. Israël se trouve aussi relativement isolé culturellement et politiquement dans une région souvent qualifiée de poudrière.

AMK

* 4ème consommateur de viande (habitant au niveau mondial)

«*Un marché d'opportunité*»

Participant au voyage en Israël en tant qu'opérateur important de la filière bovine régionale, Yves Largy, président de Feder, retient la forte demande en viande d'Israël pour sa consommation intérieure, au regard d'une population d'environ 9 millions d'habitants. Les Israéliens ont un régime très carné et ce marché bénéficie depuis peu de droits de douane très réduits, ce qui profite aux opérateurs étrangers. Les contraintes restent fortes cependant, notamment sur l'obligation d'importer essentiellement de la viande caschérisée et d'une qualité sanitaire irréprochable selon les standards israéliens. Pour le vif, les Israéliens privilégient les animaux de 300 à 350 kg, de bonne conformation et restent de redoutables négociateurs sur les prix. Souvent plus chers (+15 centimes) que leurs concurrents espagnols ou portugais, les opérateurs français peinent à se positionner. Toutefois, tempère Yves Largy, «*le marché israélien reste un marché ouvert, un marché d'opportunités et il était important de créer des contacts pour pouvoir nous en saisir au bon moment*».



Un point de vente bien garni avec une grande diversité de viandes et de morceaux conditionnés sous vide.

Repères Casher / Halal

Casher La cacherout ou kashrout est le code alimentaire prescrit aux enfants d'Israël dans la Bible hébraïque. Elle constitue l'un des fondamentaux de la Loi, de la pensée et de la culture juive. Elle regroupe l'ensemble des critères désignant un aliment comme permis ou non à la consommation et l'ensemble des lois permettant de les préparer et de les rendre propres à la consommation. Le repas étant considéré comme un rituel à part entière en lien avec le rituel qui se tenait dans le Temple de Jérusalem. Les animaux consommables, considérés comme «*purs*» sont les ruminants, animaux à sabots fendus (bœuf, veau, mouton, agneau et chèvre). Le rituel distingue aussi certains volatiles et des animaux aquatiques. Outre l'appartenance à une espèce pure, l'animal doit être exempt d'impureté individuelle.

Halal Dans l'Islam, le mot halal (permis, licite) désigne tout ce qui est autorisé par la charia, la loi islamique. Cela concerne la nourriture, les boissons, les habitudes de vie… Le contraire d'halal c'est haram (illicite).

Bio et connecté

L'élevage de porc nouveau est arrivé

À 27 ans, Jérémy Diais vient de monter un élevage de porcs bio à Oudon (44). L'identification électronique des animaux à la naissance permet de leur proposer une alimentation individualisée en engraissement.

Les 21 et 22 décembre derniers, avant même que ses premiers porcs n'investissent leur tout nouveau bâtiment d'engraissement, Jérémy Diais, jeune agriculteur installé en juillet 2018 à Oudon (44), avait tenu à ouvrir les portes de son exploitation. À ses voisins, mais aussi à ses collègues agriculteurs. Pour les premiers, il s'agissait de les rassurer et de prévenir les oppositions de principes, fréquentes quand il s'agit d'implanter un élevage porcin. Pour les seconds, l'accent était davantage mis sur la performance technologique de l'identification individuelle des porcs en engraissement. L'alliance de cette technologie, avec un engraissement en grande case collective et en production biologique, fait de l'exploitation de Jérémy un cas unique en France.

À 27 ans, Jérémy Diais a déjà une solide expérience dans le domaine agricole et particulièrement porcin, puisqu'il a été salarié d'exploitation, responsable d'un élevage et technico-commercial. Pour créer son élevage naisseur-engraisseur de porc bio, il a repris une exploitation initialement en bovins lait et poulets labellisés. Tous les bâtiments ont été reconvertis : la stabulation est devenue une verraterie, la salle où est réalisée la fécondation, l'un des poulaillers est devenu un bâtiment de post sevrage, le second, une maternité.

Un engraissement individualisé

Seul le bâtiment d'engraissement, le plus *«technologique»*, a été construit de zéro. Les porcs en engraissement (à partir de 60 kg) y sont logés su paille en case unique, par lot de 200, avec un accès à une courette extérieur, sur paille elle aussi. Les porcelets sont pucés dès leur naissance, avec une puce RFID du même type que celle des moutons. Cette puce contient les informations sur l'identité de leurs parents, et c'est au moment de l'engraissement qu'elle prend toute son importance. Pour accéder à l'alimentation, chaque porc doit passer par un sas où il est identifié et pesé. S'il a droit à une ration de 100 grammes de nourriture, une porte s'ouvrira et le dirigera vers l'une des deux zones de nourrissage du bâtiment. S'il fait partie des poids normaux, il ira dans l'espace de nourrissage avec un aliment *«normal»*. Si son poids est trop faible, il ira dans la zone où les postes de nourrissage distribuent un aliment plus riche : ainsi, il aura l'opportunité de rattraper sa classe d'âge, sans risquer des phénomènes de compétition à l'auge. S'il a déjà mangé toute sa ration quotidienne, le sas s'ouvrira sur un couloir avec retour direct à la case de logement collectif. Enfin, s'il a perdu sa boucle, ou si l'éleveur l'a identifié comme étant



Un porc se présente à l'entrée du sas avec identification et pesée individuelle. Selon ses droits, il sera dirigé vers l'aire d'alimentation normale, vers celle d'alimentation plus énergétique, mis de côté pour une intervention, ou redirigé vers la case paillée collective.

«à trier», il peut également être dirigé vers une zone d'attente. Pour éviter que *«les porcs qui ne voient pas la bonne porte s'ouvrir restent à l'intérieur du sas»*, un système automatique les pousse vers la sortie. *«On y est obligés, car ces animaux sont extrêmement intelligents, ils comprennent très vite où se trouve l'aliment»*, constate Jérémy Diais.

Performances alimentaires et environnementales

Cette identification permet une alimentation individualisée, qui améliore les performances de l'élevage (moins de disparité dans le lot, moins de mortalité) et qui évite les phénomènes de compétition entre animaux. Elle améliore aussi le bien-être de l'éleveur, qui n'a pas *«à trier»* manuellement ses lots de porcs à l'engrais : *«Sur paille, ils courent énormément. Le tri peut être un vrai calvaire. L'automatisation n'est pas un gain de temps, mais un confort de travail !»*. L'identification individuelle permet aussi un meilleur suivi technique. Pour chaque animal, Jérémy Diais a accès à sa courbe de poids, à ses indices de consommation (IC) et son gain moyen quotidien (GMQ). Il peut ainsi détecter rapidement un problème, comme un animal qui ne s'alimente plus ou qui perd du poids. Il peut aussi envisager une sélection des mères en fonction des performances de leur descendance en plus de leurs qualités maternelles. Cette alimentation *«sur mesure»* s'approche au plus près des besoins alimentaires des animaux et donc, réduit les excrétions azotées et phosphatées. Les coches, futures reproductrices élevées en groupe, ont également une alimentation individualisée. Pour les truies, ce n'est pas encore mis en place, mais cela fait partie des projets de Jérémy.

Des projets à venir

À plus court terme, les prochains objectifs sont la sortie du tout premier lot de porcs engraissés, et l'amélioration des dispositifs automatiques : changer la forme des auges pour un meilleur vidage, et perfectionner les portes antiretours. Avec 66 truies et des mises bas toutes les 8 semaines, l'éleveur porcin envisage de sortir 1 300 porcs de 125 kg (entre 5,5 et 7 mois) par an. Tous sont commercialisés via Unebio, après abattage chez Holvia (Terrena). Si les porcs de Jérémy sont déjà bios, ses céréales ne le sont pas encore. Il lui faudra attendre deux années pour pouvoir utiliser ses propres productions végétales, avec une Fabrication à a ferme (Faf), elle aussi en projet. Enfin, la communication auprès des voisins a tellement bien fonctionné que les demandes affluent ! À terme, il est possible que le jeune éleveur commercialise ainsi en direct un ou deux porcs chaque mois.

CATHERINE PERROT

Peu développé en France

La filière porc bio est encore peu développée en France. L'une des raisons c'est qu'il est difficile de convertir des élevages conventionnels : les conditions de logement des animaux sont très différentes entre bio et conventionnel. Le marché est cependant très demandeur. C'est pourquoi la majeure partie des porcs bio consommés en France sont des porcs engraissés en Allemagne, souvent issus de maternités danoises, avec des interprétations assez différentes du cahier des charges bio.

chronique ovine

Une méthode pour analyser les résultats de coproscopies

L'analyse des crottes est un outil qui se développe en élevage et il faut en connaitre les limites. Tout d'abord, cette méthode mesure le nombre d'œufs présents dans les fèces pour chaque type de parasite. Elle quantifie ainsi un niveau d'excrétion à partir duquel il est parfois difficile d'extrapoler le niveau d'infestation.

En effet, le stade physiologique de l'animal agit sur la ponte des parasites. Le stress de l'agnelage provoque par exemple une excrétion très importante d'œufs de parasites. Dans ces conditions, un niveau d'excrétion important ne signifie pas pour autant que les animaux soient fortement parasités. D'autre part, la méthode d'analyse influence le résultat obtenu pour chaque parasite.

Bien prélever pour des résultats fiables

Le mode de réalisation des prélèvements revêt une grande importance sur la fiabilité des résultats (ce sera le thème de cette rubrique la semaine prochaine).

Il n'existe pas de table d'analyse des résultats coprologiques, mais différents points de vue des vétérinaires en fonction du type de prélèvement, de la technique d'analyse… Pierre Autef, vétérinaire praticien à Bellac (87), transmet son mode d'analyse pour chaque parasite au travers d'une fiche technique disponible sur le WEB : *«analyser les résultats de coprocopies : l'exemple des arbres de décision de Pierre Autef, vétérinaire»* et le podcast Radio Ovin *«des éléments pour interpréter une analyse coproscopique»* sur www.inn-ovin.fr.



CP : CIRPO

L'interprétation est directement liée à la technique de prise d'échantillon et à la méthode d'analyse

Le traitement des vignes par drone

Une solution pour les parcelles en forte pente

Le drone pulvérisateur est « la solution » pour le traitement des vignes en forte pente et protéger les salariés qui y travaillent. Une innovation venue de Suisse qui va être expérimentée pendant les trois prochaines années en France.



©Nicolas_Bernard

Le drone est capable de traiter les vignes dans toutes les situations de pente.

Depuis l'interdiction du traitement aérien des vignes en 2015, les viticulteurs sont contraints d'appliquer tous les produits phytosanitaires à la main sur des parcelles situées sur de fortes pentes et coteaux. À chaque fois, l'intégrité physique de l'opérateur est menacée. Une situation «inacceptable» pour la profession qui va peut-être prendre fin définitivement grâce aux nouvelles technologies. Grâce à l'article 82 de la loi Égalim soutenu, entre autres, par le député Jacques Cattin, le traitement des vignes par drone a été autorisé pendant trois ans à titre expérimental. Le drone en question a été conçu par l'entreprise suisse Aero 41, anciennement Agrofly. Dans le canton de Vaud et du Valais, de nombreuses vignes sont situées sur de très fortes pentes. « *Du coup, je me suis demandé comment faire pour continuer à les protéger* », se souvient Frédéric Hemmeler, dirigeant d'Aero 41 et concepteur du drone. Afin d'établir le cahier des charges de son outil, il est d'abord allé à la rencontre des viticulteurs pour mieux comprendre leurs problématiques et les résoudre. Il en retire une certitude : il faut concevoir un outil de haute précision supporté par un drone, et non pas un drone d'épandage. « *La nuance est importante. Les professionnels que j'ai rencontrés voulaient quelque chose qui ne change pas trop de ce qui existait déjà, un outil agricole qui soit rudimentaire dans sa conception. J'ai donc imaginé quelque chose qui soit solide et facile à mettre en œuvre, et facilement réparable.* » Le drone est construit en carbone et en aluminium. Il possède six bras, chacun doté d'une hélice. Il mesure deux mètres de diamètre pour un poids, réservoir plein, de 42 kg. Il peut voler entre 50 cm et 2 m 50 au-dessus de la vigne avec une qualité d'application qui est « *sensiblement la même* », assure Frédéric Hemmeler. « *Au-delà, il commence à y avoir de la dérive.* » Par rapport à un hélicoptère, la nuisance sonore est considérablement réduite avec 85 dB à cinq mètres de hauteur en vol stationnaire. Le drone a pu voir le jour grâce à un partenariat avec les offices fédéraux suisses de l'environnement, de l'agriculture, et l'entreprise Syngenta Global. Il dispose d'une autorisation officielle d'épandre des produits phytosanitaires en Suisse depuis le mois de février 2017. Une année pendant laquelle Aero 41 a multiplié les essais sur de nombreuses cultures (vignes, légumes, colza) avant de commercialiser une prestation de services d'épandage en 2018 en agriculture conventionnelle et biologique. À partir de cette année, ce drone est considéré en Suisse comme un pulvérisateur au sol. « *Il est doté d'une précision extrême. On a une qualité d'épandage plus de trois fois supérieure à celle qu'on peut obtenir avec un hélicoptère. En Allemagne, il a même obtenu la classification JKI qui certifie une réduction de la dérive comprise entre 50 et 75 %* », explique Frédéric Hemmeler.

Trois ans pour convaincre le législateur français

En termes d'autonomie, ce drone permet de réduire deux jours de travail en 2 h 30 pour peu que l'organisation soit bien pensée. « *Avec un réservoir plein, on peut traiter 1 600 m² en six à huit minutes environ. Après, cela va aussi dépendre de la complexité de la parcelle et de la manière dont travaillent les opérateurs. L'organisation peut faire une différence monstrueuse.* » Pour optimiser le travail, il recommande de placer la plateforme de « *recharge* » du produit avec son bac de rétention au bon endroit, et de changer les batteries lorsqu'elles arrivent entre 50 et 60 % de capacité. « *De cette manière, il faut moins de temps pour les recharger d'une session de vol à l'autre.* » Si le drone a, en théorie, la capacité de traiter de manière totalement automatisée, c'est une option qu'Aero 41 n'a pas trop cherché à développer pour le moment. « *La législation impose aujourd'hui d'avoir un contact visuel direct en permanence avec son drone pour reprendre la main en permanence. Et puis, l'automatisation reste pour l'instant compliquée à mettre en œuvre sur des vignes en pente à cause de la hauteur constante qu'il faut gérer. Sur un terrain plat, c'est bien plus facile.* » À l'heure actuelle, c'est surtout le vol en essaim, avec plusieurs drones côte à côte, qui intéresse la société Aéro 41. « *C'est une technologie qui aura toute sa raison d'être en agriculture, j'en suis certain* », annonce Frédéric Hemmeler. En termes de coût, la version entièrement équipée de ce drone pulvérisateur coûte aujourd'hui 50 000 francs suisses. Néanmoins, Aero 41 partirait davantage sur de la prestation de service que de sur de la vente C'est en tout cas ce qui est prévu pendant ces trois années d'expérimentation programmées en France. « *Après, si un domaine souhaite l'acheter pour l'utiliser sur ses parcelles et faire de la prestation de service, cela pourrait être envisageable à terme. Tout dépendra bien sûr des lois qui seront adoptées ou non à l'issue de cette expérimentation* », tient-il à préciser. Avant d'en arriver là, Aero 41, par l'intermédiaire de son partenaire français Delta Drone, doit déjà transposer tous les essais déjà effectués en Suisse dans notre pays. « *On doit tout reprendre à zéro afin que tout soit conforme avec les normes françaises. Après, on y verra plus clair* », ajoute-t-il. Une condition indispensable pour que la mission devienne enfin « *possible* ».

NICOLAS BERNARD



©Nicolas_Bernard

Ce drone pulvérisateur représente « la solution » pour protéger les opérateurs qui risquent aujourd'hui leur santé en travaillant dans les parcelles les plus en pente.

Groupe Buchez

Puissance et nouveautés aux journées commerciales



Les visiteurs étaient déjà nombreux le premier jour des journées commerciales du groupe Buchez à Corbigny du 10 au 12 mai dernier. Il faut dire que cette édition 2019 présentait de nombreux intérêts, intérêts qui ont fait de cette édition 2019 une des meilleures en termes d'affluence. Cette année, les équipes de Gérard Buchez ont préparé une exposition laissant la part belle à la gamme Fendt. Outils de fenaison, presses et la remorque autochargeuse Tigo (voir notre édition précédente) étaient exposés. Du côté des tracteurs, le public était capté dès son arrivée par le Fendt 1050 et ses 517 ch, le plus puissant des 4 modèles de la série, composée également du 1038 (380 ch), 1042 (420 ch) et du 1046 (460 ch). Ce tracteur standard, le plus puissant du marché, est doté d'un moteur Man 6 cylindres de 12,4 l utilisant un turbo Cummins. La série 1000 se caractérise par un fonctionnement à bas régime. Il est capable de rouler à 40 km/h à un régime de 950 tr/min. Avec 14 tonnes à vide, le 1000 Vario est relativement léger au regard de sa puissance. Pour les applications de traction, son lestage peut atteindre les 7 tonnes.

Le groupe Buchez présentait également pour la première fois les nouveaux télescopiques JCB série III, dévoilés au dernier SIMA. Les quatre modèles 538-60, 532-70, 542-70 et 536-95, profitent de la nouvelle cabine Command Plus, qui profite d'importantes évolutions : plus large, plus longue et une insonorisation jusqu'à 50 % plus silencieuse. La cabine adopte un pare-brise panoramique monobloc qui vient jusqu'au-dessus du chauffeur et permet une meilleure vue sur l'outil levé. Enfin, elle gagne en confort : plus de rangement à l'arrière du siège, porte-bouteille, système bluetooth, ports 12 V et USB et même un support de téléphone portable prévu au-dessus du nouveau terminal. Les nouveaux JCB série III gagnent également en capacité de charge, jusqu'à 200 kg supérieure à celle de leurs prédécesseurs. Ces machines bénéficient au choix des moteurs JCB EcoMax de 4,4 et 4,8 litres, développant 75, 110, 125 et 145 ch. Ces modèles sont toujours disponibles avec la transmission 6 vitesses powershift mais également en version Dual Tech VT sur les modèles Agri Pro.

▶ Des professionnels à votre service

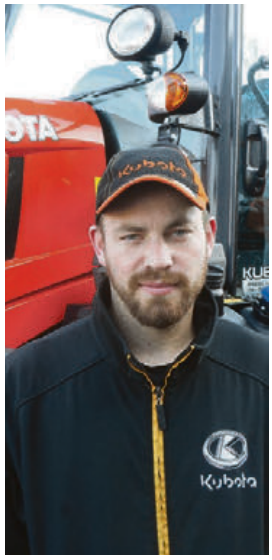
Panneaux sandwichs
Tôles couvertures
Tôle bardage
Tôle imitation tuile
Fer - Grillage
Panneaux de clôture
Cuve - Remorque
BECKER Frères Le PRO de la tôle
58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr

L'Éleveur Bourguignon
Équipement de Batiments d'Élevage
Bovin - Ovin - Équin
Filets brise vent, râteliers, etc...
J.Paul Clerget 06 80 34 11 73 - Delphine Buisson - 06 84 63 92 41

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Kub 89

Mickaël Thevenot, nouveau technicien SAV



Kub 89 a recruté Mickael Thevenot au poste de technicien SAV. Ce jeune lcaunais de 28 ans est arrivé dans l'entreprise mi-mars. Titulaire d'un BEP et d'un Bac Pro en mécanique automobile, et après 10 années passées dans le domaine, Mickael souhaitait découvrir un nouvel univers et s'est naturellement rapproché de Kub 89. Le concessionnaire Kubota offre l'opportunité d'un nouveau challenge, pour ce technicien qui souhaite participer activement au développement de l'entreprise.
Une bonne nouvelle pour Kub 89, tant la filière machinisme peine à recruter de nouveaux éléments ! Mathieu Fumerand et Julien Demoly se répartissent respectivement les activités «*magasin*» et «*commerciale*».

Ets Huygen à Béon

Bonne ambiance aux portes ouvertes

Gérard Huygen n'est pas du genre à organiser des portes ouvertes chaque année mais lorsqu'il organise un évènement, tout est mis en œuvre afin de bien accueillir ses hôtes. C'est ce qu'ont pu encore constater les agriculteurs invités à deux journées portes ouvertes les 10 et 11 mai dernier. Deux journées organisées en partenariat avec Malecot Poirier Agri dont il est agent depuis 2006 et Loisirs Cars, distributeurs des quads Polaris. Les visiteurs ont pu découvrir la gamme Deutz Fahr, les tracteurs série 6 de 156 à 226 cv et série 7 de 226 et 263 cv mais aussi les presses balles rondes et les moissonneuses-batteuses. Les autres principales marques étaient aussi représentées : les outils de déchaumage Väderstad, les distributeurs d'engrais Kuhn, … JPF Carbure, spécialiste de la pièce carbure, présentait un aperçu de sa gamme composée de 3000 références. Cette petite structure se distingue par ses innovations et propose des disques crénelés au carbure, des versoirs de rasettes ou encore des plaquettes triangulaires au carbure sur les dents de herses rotatives, les rendant moins tirantes. La gamme HW se caractérise par des plaquettes carbure d'attaque sur les pièces d'usure complétées par une double rangée de rechargement pour limiter le creusement.

Les amateurs de quads ont pu découvrir l'exposition de Mr Kleeberg, dirigeant de Loisirs Cars, concessionnaire Polaris pour l'Yonne, basé à Saint Aubin sur Yonne. Loisirs Cars propose une large gamme de quads et SSV pour des usages pro ou loisirs, machines dont l'entretien est assuré par l'entreprise.



Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Laissac 21/05/2019	Bourg-en-Bresse 21/05/19	St-Christophe-en B. 15/05/2019	National 15/05 au 121/05/19
Vaches viande (V)	U	3,90 €	-	3,98 €	3,88 €
	R	3,40 €	3,55 €	3,77 €	3,56 €
	O		3,10 €	-	3,30 €
Vaches mixte (M)	R	3,20 €		-	3,20 €
	O	3,00 €	3,15 €	-	3,14 €
Vaches lait (L)	O	2,75 €	-	-	2,81 €
	P	2,60 €	2,70 €	-	2,59 €
Génisses VML	U	-	4,30 €	4,50 €	4,16 €
	R	3,35 €	3,60 €	4,00 €	3,63 €
	O	3,20 €	3,10 €		3,20 €
Taureaux VML	URO	2,60 €	2,65 €	3,12 €	2,86 €

VML : type viande, mixte, lait

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT 21/05/2019

Effectif total: 389 - Taux de vente: 94%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS							
	M	E	300-350	-	-	-	-
			350-400	-	-	-	-
		U	200-250	3,00 €	3,43 €	3,30€	-
			250-300	3,04 €	3,19 €	3,16 €	-
			300-350	2,92 €	3,04 €	2,99 €	-
			350-400	2,79€	2,94 €	2,89 €	-
			400-450	-	-	-	-
		R	200-250	2,97 €	3,12 €	3,05 €	-
			300-350	2,84 €	2,94 €	2,90 €	-
			350-400	-	-	-	-
	F	E	250-300	-	-	-	-
		U	200-250	-	-	-	-
			250-300	2,69 €	2,84 €	2,74 €	-
			300-350	2,68 €	2,80€	2,76 €	-
			350-400	2,61 €	2,68€	2,67 €	-
		R	200-250	2,64 €	2,67€	2,66 €	-
			250-300	2,61€	2,73 €	2,67 €	-
			300-350	-	-	-	-
			350-400	-	-	-	-

BROUTARDS : Quelques lots d'automne font déjà leur apparition et sont correctement valorisés.

LAITONNES : Les transactions restent actives dans les bonnes femelles vaccinées à destination de l'Italie, notamment lorsqu'elles sont herbées mais les acheteurs sont vigilants sur les dates de naissance et commencent à être réticents à acheter des animaux de Décembre 2017 et Janvier 2018.

Effectif total: 251 - Taux de vente:98%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

CHAROLAIS						
M	U	300-350	2,77 €	2,81 €	2,80€	-
		350-400	2,73 €	2,91 €	2,82€	-
		400-450	2,73 €	2,91 €	2,82 €	-
		450-500	2,63 €	2,69 €	2,67 €	-
	R	350-400	2,62 €	2,72 €	2,68 €	-
		400-450	2,61 €	2,79 €	2,71 €	-
F	U	300-350	2,63 €	2,81 €	2,71 €	-
		350-400	2,64 €	2,87 €	2,69 €	-
	R	350-400	2,45 €	2,62€	2,50 €	-

TAURILLONS : Belle vente dans les lots qui commencent à ressortir des prairies. On constate que l'écart de tarif se creuse plus nettement avec les derniers lots de stabulation.
GENISSES : Les transactions restent actives dans les bonnes femelles vaccinées à destination de l'Italie, notamment lorsqu'elles sont herbées mais les acheteurs sont vigilants sur les dates de naissance et commencent à être réticents à acheter des animaux de Décembre 2017 et Janvier 2018.

Effectif total: 3854 - Taux de vente: 91%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

			ÂGE				
TAUREAUX	M	U	+500 kg	1,78 €	1,97 €	1,85 €	-
		R	+500 kg	1,62 €	1,71 €	1,66 €	-
	F	E	- 5 ans	2,32 €	2,36 €	2,33 €	-
			5 à 10 ans	-	-	-	-
		U	- 5 ans	1,92 €	2,28 €	2,01 €	-
			5 à 10 ans	1,84 €	2,17 €	1,96 €	-
			+ 10 ans	1,76 €	1,95 €	1,86 €	-
		R	- 5 ans	1,80 €	1,92 €	1,87 €	-
			5 à 10 ans	1,71 €	1,96 €	1,81 €	-
			+ 10 ans	1,61 €	1,72 €	1,68 €	-
		O	- 5 ans	-			
			5 à 10 ans	-	-	-	-
			+ 10 ans	1,26 €	1,57 €	1,48 €	
	F	E	24 à 36 mois	2,36 €	2,63 €	2,45 €	-
		U	24 à 36 mois	2,02 €	2,31 €	2,15 €	-
		R	24 à 36 mois	1,82 €	1,99 €	1,92 €	-

VACHES/GENISSES 30 MOIS : La qualité est moindre que les semaines précédentes, celle-ci fait varier les cours de quelques centimes à la baisse sans pour être autant alarmant. Les bons sujets se vendent rapidement, les animaux de second choix trouvent preneur difficilement. La demande est toujours présente.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 20/05/2019

Bovins (196)		
Broutards	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
255 à 355 kg	700 - 940	2,63 - 2,82
370 à 495 kg	970 - 1220	2,43 - 2,67
Taurillons d'herbe		
395 à 480 kg	1090 - 1250	2,59 - 2,75
Laitonnes		
305 à 400 kg	840 - 1000	2,50 - 2,74
Génisses		
480 à 705 kg (24-36mois)	920 - 1850	1,92 - 2,54
Taureaux		
780 à 1110 kg	1280 - 1990	1,64 - 1,83
Vaches légères	760 - 1110	
Vaches entre deux	1140 - 1360	
Vaches lourdes	1380 - 1710	

Placement rapide à des tarifs fermes en mâles et femelles d'export, seulement 2 lots invendus.
Présentation de bonne qualité en génisses et vaches maigres avec un nombre plus importants de sujets herbés entrainant une vente rapide à des tarifs fermes.

Bovins gras : 18

Génisses de viande : 3,72 à 4,10 E kg de viande.
Vaches de viande : 3,56 à 4,00 E kg de viande.

Vente rapide et globale à des tarifs fermes.

Prochain marché le lundi 27 mai aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 15/05/2019

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 158 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

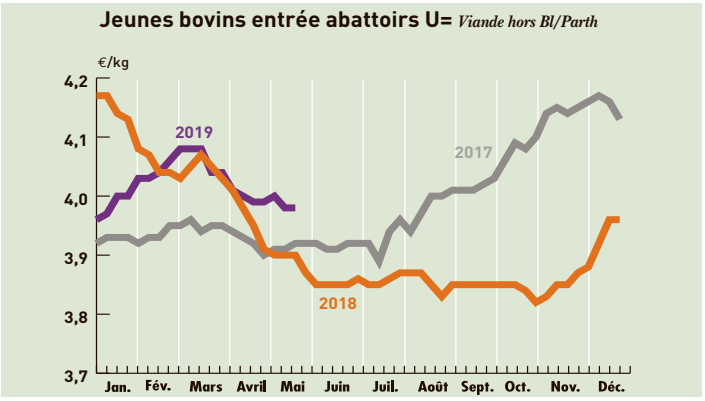
RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Broutards/Laitonnes : Vente rapide dans toutes les catégories. Après deux semaines de marché décalé les apporteurs retrouvent leurs habitudes, les apports sont de bonnes qualités et le volume en conséquences, permettant ainsi de contenter nos fidèles acheteurs.	M	U	200 - 250	-	-	-	-
			250 - 300	2,70 €	3,07 €	2,96 €	+0,02
			300 - 350	2,83 €	3,02 €	2,91 €	+0,07
			350 - 400	2,55 €	2,92€	2,82 €	-0,03
			400 - 450	2,61 €	2,66€	2,65 €	-0,07
	F	U	250 - 300	2,62 €	2,82€	2,68 €	+0,01
			300 - 350	2,55 €	2,82€	2,69 €	-0,02

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Centre-Est du 13/05/19 au 19/05/19*

Jeunes bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	3,98 €	3,76 €	-			
Races mixte		-	3,54 €	3,52 €	3,51 €	3,46 €	
Races lait					-	3,30 €	3,26 €
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	4,03 €	3,91 €	3,83 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg	3,98 €	3,88 €	3,83 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	3,94 €				
Races mixte				3,37 €	3,32 €		
Races lait				-	2,91 €	2,89 €	2,85 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+		
Viande mixte lait	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,52 €	4,29 €	4,04 €	3,92 €			

Tendance : Activité JB en baisse. Approvisionnement limité en vaches.

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors BI/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 13/05/19 au 19/05/2019*

Jeunes bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	4,00 €	3,99 €	-	-				
Vaches	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	4,87 €	4,57 €	4,16 €	3,98 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	4,01 €	3,84 €				
Races mixte					3,37 €	3,35 €		
Races lait						-	2,95 €	2,87 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	4,61 €	4,38 €	4,31 €	-	-			

Tendance : Application du réseau

Tendances SEM. 21/2019

Bovins de boucherie

Les pluies qui ont arrosé une grande partie du pays donnent un bon coup de fouet aux prairies avec une saison d'herbage sauvée dans de nombreuses régions. Les éleveurs vont pouvoir reconstituer des stocks de foins ou d'enrubannés. Du côté de la demande, les industriels constatent un nouveau déséquilibre des ventes avec des stocks qui se reconstituent dans les pièces nobles. Le démarrage de la saison estivale sur la Côte d'Azur est timide avec une météo d'avant saison peu favorable. Les tarifs sont sans évolution dans les femelles haut de gamme ou de qualité bouchère. Dans les bonnes Charolaises de moins de 5 ans et réformes allaitantes de choix secondaire, les transactions bénéficient du recul de l'offre avec des tarifs plus fermes.
Les premières femelles sorties d'herbage font leur apparition. Ces animaux ont la préférence des abatteurs pour leur qualité d'engraissement. Dans les réformes laitières, le commerce reste fluide même si les industriels cherchent à stabiliser les prix. En jeunes bovins, l'équilibre offre/demande n'apporte pas de mouvement tarifaire, mais les niveaux pratiqués demeurent insuffisants pour couvrir les coûts de production.

Broutards

Les disponibilités tendent à progresser, mais elles restent juste suffisantes pour satisfaire les besoins à l'exportation. Le commerce est fluide avec des tarifs qui se stabilisent à des niveaux très convenables dans les jeunes mâles Charolais, Limousins ou Croisés vaccinés d'automne. La demande est soutenue dans les mâles et femelles, herbés. La marchandise de second choix s'écoule sans trop de difficulté sur l'Espagne, mais le commerce reste compliqué dans les animaux de moindre conformation. Les échanges sont fluides avec des cours stables dans les bonnes femelles exportées vers l'Italie. Pas de changement dans les ordinaires vers l'Espagne, mais le tri est sévère dans les non-vaccinées.

Veaux d'élevage et d'engraissement

La tendance est à la fermeté des prix dans les veaux Holsteins, Abondances et Montbéliards avec des intégrateurs qui peinent à garder la maîtrise du marché face à la faiblesse de l'offre, et la tonicité de la demande espagnole Les croisés laitiers se stabilisent. La vente est fluide avec une bonne tenue des prix dans les Charolais ou les bons croisés viandés U de conformation. Le commerce est plus calme dans les allaitants. ■

Laurent Chupin

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 15/05/2019

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS
Effectif total : 207 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches / Génisses : cours difficilement reconduits dans toutes les catégories. Cependant les vaches	F	U	- 5 ans	1,82 €	2,28 €	1,93 €	-0,02
			5 à 10 ans	1,78 €	2,28 €	1,93 €	+0,02
			+ 10 ans	1,64€	2,06 €	1,78 €	+0,02
		E	de 24 à 36mois	-	-	-	-
		U	de 24 à 36mois	2,14€	2,32 €	2,25 €	-0,01

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **20/05/2019**

Effectif total: - Taux de vente:

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Effectif total: - Taux de vente :				OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Brebis : les sorties sont plus importantes après la fin de la période de détention des animaux déclarés à l'Aide Ovine. Le commerce est plus calme. **Béliers :** pas de changement.	M		M	0,98 €	1,64 €	1,20 €	
	F	U	< 60 kg (F)	1,20 €	1,20 €	1,20 €	
			> 60 kg (F)	1,04 €	1,23 €	1,12 €	
		R	< 60 kg (F)	0,60 €	0,79 €	0,69 €	
			> 60 kg (F)	0,75 €	1,06 €	0,95 €	
		O	< 60 kg (F)	0,35 €	0,77 €	0,69 €	
			> 60 kg (F)	0,61 €	0,66 €	0,64 €	
Effectif total: 384 - Taux de vente : 90%				AGNEAUX LAITONS - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
90 % de vendus. Agneaux : commerce plus calme avec quelques invendus et des tarifs en baisse. Les lots d'agneaux d'herbe extras et rigoureusement triés continuent de ce vendre sur des bases satisfaisantes, tandis que les lots mal triés et les derniers lots de bergerie se placent plus difficilement avec une baisse plus marquée.		U	32 - 38 kg	2,80 €	3,06 €	2,95 €	
			38 - 44 kg	2,84 €	3,43 €	3,11 €	-
			44 - 50 kg	2,65 €	3,33 €	3,00 €	-
		R	32 - 38 kg	2,66 €	2,97 €	2,80 €	
			38 - 44 kg	2,62 €	32,97 €	2,81	-

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 13/05/2019*

Ovins : 201	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Agneaux maigre	-	-
Agneaux laitons	105 - 145	2,73 - 3,54
Brebis	75 - 90	1,02 - 1,14
Béliers	80 - 100	-

Apports plus importants mais toujours de bonne qualité, venet global à des tarifs qui fléchissent légèrement. Cours plus fermes en brebis.
Prochain marché le lundi 27 mai aux horaires habituels.

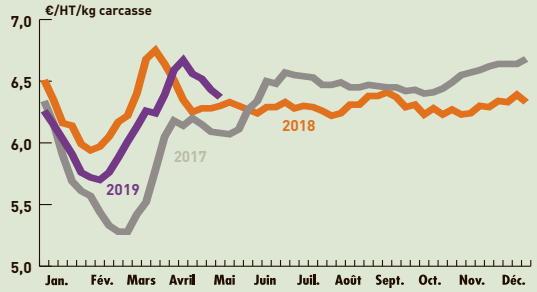
(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) *Cotations FranceAgriMer du 13/05 au 19/05/2019*

Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,60 €	6,07 €
Couvert	16 -19 kg	6,91 €	6,55 €	5,95 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16 -19 kg	-	5,71 €	5,53 €

Prix moyens pondéré *(entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus)* *Cotations FranceAgriMer du 13/05 au 19/05/2019*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,37 €	6,99 €	2,30 €

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux de boucherie du 13/05/2019 au 19/05/2019

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	- Var.	7,20 -0,13	7,15 -0,12	6,29 -0,03	-	-	-	-
	R	6,70 -0,23	6,84 -0,045	6,75 0,17	-	6,86 -0,02	6,81 -0,04	6,61	-
	O	- Var.	-	-	-	5,93 -0,14	5,89 -0,05	-	-
3 (couverts)	U	- Var.	6,92 -0,17	6,90 -0,19	5,99 -0,09	-	6,91 0,02	6,68 0,01	-
	R	6,53 -0,21	6,64 -0,14	6,62 -0,06	5,80 0,11	6,60 -0,04	6,55 -0,09	6,35 -0,06	5,92 0,07
	O	6,17	6,32 0,05	6,32 -0,03	5,68 -0,04	6,07 -0,09	5,95 -0,04	5,84 -0,02	-
4 (gras)	U	Var.			-				-
	R	- Var.	-	-	-	-	5,71 -0,15	5,47 -0,14	-
	O	- Var.	-	-	-	-	5,53 -0,06	-	-

Zone nord : Mauvais commerce en agneaux avec baisse logiquedes cours. Commerce normal en brebis.
Zone sud : Application du réseau.

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

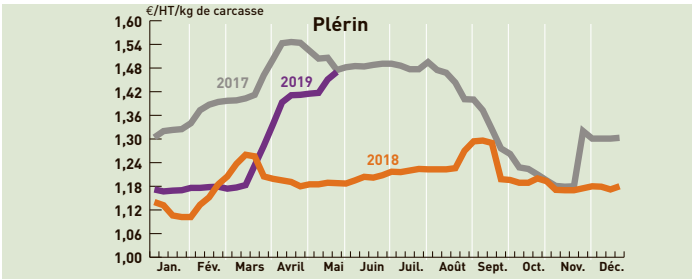
INFORMATION : « Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir ».

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 20 mai 2019) :
« Cours globalement reconduits. Marché actif et prix en hausse pour les broutards légers. »

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (4 704 porcs présentés) *Cotations du lundi 20 mai 2019*

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,470 €**



Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 10/05 au 16/05/2019*

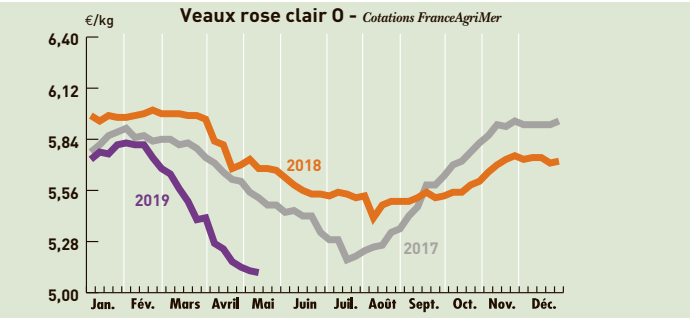
1,62 € /carcasse euros

Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* *Cotations nationale FranceAgriMer du 13/05 au 19/05/2019*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	8,66 €	-	-
U	9,35 €	6,94 €	5,54 €	-
R	-	5,59 €	4,17 €	3,64 €
O	-	5,11 €	4,13 €	3,10 €

Veaux rose clair O - *Cotations FranceAgriMer*



Veaux de 8 jours à 4 semaines *(en euros/tête)* *Synthèse nationale FranceAgriMer du 13/05 au 19/05/2019*

Marchés	Effectif	Tendance
Bourg-en-Bresse	630	Les apports sont stables, les cours sont facilement reconduits.
La Talaudière	335	Vente toujours facile en toutes catégories. Le manque d'apport favorise la vente.

Type viande (viande, mixte, croisé)	Euros/tête	Variation
Mâles	216	3
Femelles	142	3
Prix moyen pondéré des veaux	**Euros/tête**	**Variation**
Mâles	119	- 5,00

Caprins

Chevreau vif *(prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif)* *Cotations FranceAgriMer du 13/05 au 19/05/2019*

Poids	Prix moyen	Variation Valeurs	Variation %
8 à 11 kg	2,70	0,00	0,00

Céréales

Marché du 16 mai 2019

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur. BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE				RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Sud Côte d'Or	meunier	mai-juin	161	V C
	fourrager	mai-juin	158	V C
Nord Côte d'Or	meunier	mai-juin	161	V C
	fourrager	mai-juin	158	V C
Aube/Yonne	meunier	mai-juin	167	N C
	fourrager	mai-juin	154	N C
BLÉ TENDRE				**RÉCOLTE 2019**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Sud Côte d'Or	meunier	juil.-déc.	167	V C
Nord Côte d'Or	meunier	juil.-déc.	167	V C
Aube/Yonne	meunier	juil.-déc.	164	N C
	fourrager	juil.-déc.	155 à 156	N C
BLÉ TENDRE de FORCE				**RÉCOLTE 2018**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Côte d'Or		mai-juin	235	N
ORGE FOURRAGÈRE				**RÉCOLTE 2018**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube	62-63 kg/hl	avril-juin	139	N C
Sud Côte d'Or	62 kg/hl	mai-juin	148	V C
Nord Côte d'Or	62 kg/hl	mai-juin	148	V C
ORGE FOURRAGÈRE				**RÉCOLTE 2019**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Sud Côte d'Or	62 kg/hl	juil.-sept.	156	V C
Nord Côte d'Or	62 kg/hl	juil.-sept.	156	V C
Aube	62-63 kg/hl	juil.-sept.	148	N C
AVOINE NOIRE				**RÉCOLTE 2018**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube/Yonne	48 kg/hl	mai-juin	145	N C
Cote-d'Or/Haute Saone	48/50 kg/hl	mai-juin	150	N C
TRITICALE				**RÉCOLTE 2018**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Côte-d'or/haute Saône		mai-juin	150	N C
MAÏS				**RÉCOLTE 2018**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube		mai-juin	151	T C
MAÏS				**RÉCOLTE 2019**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube		oct.-déc.	160	N C
POIS				**RÉCOLTE 2018**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Côte d'Or	fourrager	mai-juin	180	N C
Yonne	fourrager	mai-juin	178	N C
Aube	fourrager	mai-juin	180	N C

Matériel

Tracteur

26 - Vds tracteur MF 3340 année 2004, 1475 heures, 80 CH T.B.E révisé et accessoires.
✆ 06 70 41 67 95

39 - Trac. Case IH JXU 95 6 100 h, 2008, boîte hilo., inverseur clim. Masses pneus 30 % 20 500, exo TVA
✆ 06 37 07 36 72

58 - Vends tracteur John Deere 4350 de 1987, 132 ch, BEG, radiateur neuf, pneu 50%, 9 000 h (réf. 2004)
✆ 06 37 69 42 94

Travail sol

01 - Vds herse rotative Quivogne 3m rouleau à barre peu servi charrue trisoc Huard 365 semoir Nodet 3m
✆ 06 62 12 60 76

18 - Cause cessation, vends très belle faucheuse Pottinger Vovacat 305 H, pendulaire.
✆ 06 23 14 27 85

26 - Vds cause retraite combiné Amazone Cultimix 3M 2003 TBE dents neuves 10500 euros HT. Livraison possible
✆ 06 11 22 48 13

69 - Vds cultivateur Huard 3,5 m. avec 2 dents rabattables attelage auto 2 roues vibro sem 3 m. avec attelage arrière. Le tout BE exo TVA.
✆ 06 07 06 77 50 HR

69 - Vds cultirateau 145 cm au EC semoir engrais intègre dents rouleau neuf avec rouleau à cercles pour platation prix 6000 euros HT.
✆ 06 07 06 77 50 HR

84 - Cherche décavailloneuse manuelle marque Combe faire offre
✆ 06 80 42 53 10

Récolte

18 - Cause cessation, vends deux très belles moissonneuses Braud 650 et 700, cabine climatisée, chariot + pièces, prix intéressants.
✆ 06 23 14 27 85.

21 - Vds MB Claas Senator avec hache paille, 2 coupes 3.60 m., 1 céréales, 1 tournesol, 3 000 Ð, - 1 monte bottes Aiglon 75, 13 m., moteur élect., 500 euros (réf. 200G)
✆ 06 26 76 01 00

26 - Vds presse a balle rondes Galienani modèle GAV6 année 2008 bon état.
✆ 06 42 81 20 72

26 - Vds barre de coupe à disque, râteau faneur andaineur, presse Case, remorque 4 roues.
✆ 06 95 02 05 72

38 - Vente andaineur Kuhn largeur 2,8ml sur 3 points 350 euros et monte-bottes sur roues 8 ml sur moteur électrique 380v prix 650 euros.
✆ 06 88 31 31 84

38 - Vds faucheuse Claas WM20, 2 tambours rateau faneur pirouette 2 toupies Bautz.
✆ 07 86 20 77 17

42 - Vds faucheuse Class 6 assiettes andaineur International presse BR Hesston 5630
✆ 04 77 64 10 25

42 - Vds cse cessation faucheuse Pottinger Novavisc 265 - 6 assiettes bon état.
✆ 06 28 30 65 93 ou 06 78 56 05 57

58 - Vds faneuse Kuhn 4 toupies, bon état. (réf. 20VB2)
✆ 06 74 60 10 73

69 - Vends faneuse Class Volto 450 4 toupies 4,50 m. rel. hyd. bon état.
✆ 06 84 16 83 98

Arbo-viti

63 - AV pulvérisateur Berthoud 800 l 12 m 1000 euros.
✆ 06 32 93 18 63

Irrigation

89 - Constructeur puits, forage, curage de puits, pompage, - RECHERCHE d'eau. Serge Poinsot - Tonnerre (réf. 1603)
✆ 03 86 55 98 85 - 06 86 01 50 99

Trav. publics

26 - Vds cause retraite balayeuse Bema 3M orientation hydraulique 2010 TBE 5500 euros HT. Livraison possible
✆ 06 11 22 48 13

Agri. divers

01 - Vds herse plate quivogne 6m40 bon état - broyeur herbe Desvoys 2m80 couteaux Y tbé - broyeur suire très peu servi axe vertical
✆ 06 85 17 96 95

21 - Recherche mois. batteuses, - tracteurs, - presses moyenne densité et à balles rondes, - épandeur 7 - 12 T., - chargeur, - télescopiques Claas, John Deere, NH, Deutz, MF, Renault, Fendt, Welger et autres (réf. 200E)
✆ 06 30 11 59 25

25 - Vends broyeur SM 30 état neuf toutes céréales,
✆ 06 28 29 00 87

26 - Vds tracteur 766 Fiat 4 roues motrices, 1 semoir à blé, 1 pulvérisateur 600l Technoma, 1 atomiseur 400l Berthout, 25 tuyaux d'arrosage Irrifrance.
✆ 06 31 20 03 01

38 - Vds divers matériels tuyaux d'arrosage brûleur à gaz pour noix pulvé 800 l 12 m.
✆ 06 75 17 98 83

38 - Vds charrue - herse - pirouette - semoir engaris BE.
✆ 06 78 38 52 72 HR

38 - Vds presse BR Supertino 1200 s ficelle année 99, prix 2000 euros.
✆ 06 30 52 99 57

38 - Recherche faucheuse assiette C-B-S - Vends souffleur à foin express complet.
✆ 06 71 68 91 94

38 - Vds herse plate Quivogne 5,30 m terrage forfait mod. HV 530 TBE - Recherche benne entre 10 et 11 trs.
✆ 06 10 74 62 25

39 - Vds 1 godet à terre 1,85M attelage euro neuf, 1 herse rotative 3M Kuhn HR 300, 1 pince Riman poss 2 bottes attelage euro, 1 godet multiservice Mailleux 1,60M le tout en bon état
✆ 06 26 20 05 40

42 - Vds tracteur John Deere 920 40 cv - faucheuse bineuse à cheval - tombereau Cornadis ratelier
✆ 06 33 79 79 37

55 - Vds bec maïs Fantini, 6 rangs, repliable, avec broyeur équipement New Holland, peu servi, 22 000 euros.
✆ 06 07 90 60 99

58 - Cause retraite vends faucheuse, - faneuse, - andaineur, - vis à grain, - cellule, - aplatisseur (réf. 2003)
✆ 03 86 37 66 94 - 06 71 19 96 30

58 - Cause cessation vends : - MB Braud 650, BE, - faucheuse Agram 6 disques, BE, - semoir Monosem 6 rangs, - semoir Nodet 3 m., - 1 round baller 120 x 90 Claas Roland 34, TBE (réf. 200F)
✆ 03 86 58 12 85

58 - Vds tracteur MF 188, 4 X 4, bon état de 1976 équipé d'un broyeur de haies Nicolas (réf. 200C)
✆ 06 88 90 49 07

58 - Recherche tous tracteurs 4 RM, - télescopiques, - mini chargeuses, - chariots élevateur, etc... de préférence en panne, accidentés ou brûlés (réf. 200A)
✆ 06 38 78 36 28

69 - Cause retraite vds mat agricole et ancien pour collection ou musée.
✆ 04 78 48 60 82 HR ou message

69 - Vds matériel de fromagerie 7 tables 8 chariots 7 plate forme 80 claies 1 bac en inox petit matériel.
✆ 07 85 20 39 08

71 - A vendre pirouette 2 toupies marque Bautz, type WRS, à 600 euros + andaineur Fahr, type K580D, 600 euros + presse moyenne densité, IH422, le tout en bon état, 1.200 euros, région Charlieu.
✆ 07 87 91 94 86

71 - Vds presse New-Hollande BR 740, stabulation à démonter, 648 m2, 90 places jeunes bovins, 9 travées de 6 m, barrières et cornadis en bon état. Aide au démontage si besoin. Prix à débattre.
✆ 06 09 44 66 09

74 - Vds fourche fumier Faucheux D500 - Nettoyeur Haute pression prise force - Betonière 300l - Moteur électrique.
✆ 06 24 42 68 19

74 - Vds remorque pour mini pelle 1T, calèche, remorque de GMC et une pour motoculteur.
✆ 04 50 22 85 53

88 - Recherche pour export tracteurs toutes marques année 90 et 2000 avec des heures ou en panne
✆ 06 60 24 04 35

89 - Vds tracteur MF 135 pour pièces, - remorque Boogie à tuyaux 9 m., - remorque 4 roues, - 1 paire de roues étroites 9,5 x 44, - rack de débardage, - pic balles de broche (réf. 200B)
✆ 06 68 80 51 67

Elevage

01 - Vds godet dessileur Emily Gav Omega 2005 - 2,1 m3 tbé
✆ 06 45 62 45 45

25 - Vds mélangeur Lucas 14 m3 8.000 euros + compteur cellulaire 2500 euros + salle de traite 5.000 euros le tout parfait état.
✆ 06 32 08 49 58

57 - Vds poulailler mobile, 30 m2, 1.500 euros - filet et nourrisseur à volaille - silo 2 t - brouette à moteur active - bétaillère 5 places, 1 000 euros
✆ 06 71 28 18 43

71 - Vds à démonter cellule à grain 260 qx, ventilée, vis reprise, aplatisseur, semoir maïs, 4 rangs, semoir à grain 15 rangs Nodet, 3 caméras Camérail, 1 rail, 2 fixes, 180°, 200 m.
✆ 03 85 55 41 73 H. R.

71 - Vds cause retraite double andaineur Kuhn GA7501. TBE. 5 campagnes.
✆ 06 88 59 16 46

74 - Vds 45 logettes VL suspendues + tubulures fixations boulonnerie - très bon état - 70 Ð/place.
✆ 06 09 98 27 67

Véhicule

Utilitaire

84 - Vds camion bétaillère DAF 2100T.IGT.AN 85 BE caisse alu de 2011 Long 8,5m pneus neufs contrôle technique OK Prix 6000 euros à débattre
✆ 06 11 73 12 78

Tourisme

38 - Vds Fiat Doblo 7 pl. 2005, 210000 km attelage amort distrib refaits : 2800 euros.
✆ 06 95 80 63 03

69 - Vds Citroën C5 pack exclusif - 2 L 2 HDI, 173 CV, année 2008 - 173 000 km - Entretien récent : disques, plaq de freins AV - pneus AV - recharge clim., chang filtre à air habitacle - vidange, chang filtre huile et gasoil - courroie de distrib et pompe à eau changées en mai 2018. Options : susp Hydractive 4 positions - attache rem - sellerie semi cuir Isofix - GPS, avertis radar - détecteur d'obstacle AV et AR - essuie-glace automatique - feux xénon directionnel auto - aide au démarrage en côte - frein à main électron auto - Véh TBE, touj entretenu, nomb factures à l'appui. CT ok du 03/04/19. Prêt à la vente.
✆ 06 59 15 40 71

Achat-Vente

Récolte

01 - Achète paille en andain. foin sur pied, paiement à l'enlèvement. Contacter Mr Pommier Jean-Philippe.
✆ 06 83 33 41 45

01 - Vds paille de blé 2018 balles rondes 120x120
✆ 06 45 62 45 45

07 - Recherche paille en andain dept 07 38 26 69 01 84 30 merci de prendre contact
✆ 06 89 15 10 43

71 - Vds faucheuse condit. Krone AM243, 2.40 m, 2001, très bien entretenue, vidange.
✆ 06 61 65 96 05

71 - Vds presse MF167V de 2008. Rotor + inverseur. Diamètre 60A160. Boitier. 4.830 bottes. TBE.
✆ 06 71 06 34 90

Fourrage

58 VENDS SON, REMOULAGE pour animaux
MOULIN D'ARON
03 86 58 35 54

Terrain

69 - Recherche terrain à louer ou acheter ouest ou nord Lyon 2 à 6 Ha plat maisons éloignées compensation financière très intéressante.
✆ 07 70 47 79 27

Divers

01 - Particulier propose salle à manger, chambre à coucher, électroménager, horloge comtoise, télévision. Conviendrait T.B pour équiper gîte. Le tout 270 Ð - Photos à disposition.
✆ 06 60 15 00 25

21 - Vds pompe à graisse pneumatique avec bidon sur chariot + 1 poignée neuve, - cuve à fuel ou GNR double paroi métal, 4 000 litres, kit détecteur de fuite, pompe cube. (réf. 190D)
✆ 06 74 75 57 67

38 - Part. cherche à ach. mobylette motobécane ou Peugeot 103 ou scooter Ovetto roulante ou pr pièces
✆ 06 61 65 28 52

Location

Autre

38 - Cherche à louer à l'année abri pour Camping-Car accessible toutes saisons- environs de Grenoble 20 KM
✆ 06 07 29 07 40

69 - Loue emplacement dans local situé à Brindas (69). Colocation revendeur agrumes et autres. Pour plus d'informations :
✆ 06 43 04 73 57

Propriété

Rech. **expl. culture ou élevage.** Vente ou Loc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

Offre

Emploi

18 - Exp. céréalière sud-est du Cher, cherche une personne pour moisson et travaux ag. pour juillet, août et + selon disponibilité. Permis B obligatoire. Hébergement poss.
✆ 06 10 91 41 94.

26 - Recherche personnel pour cueillette abricots début juillet
✆ 06 27 76 57 63

26 - Cher chauffeur pour moisson et travx agric CDD ou CDI si compétence, poss logement
✆ 06 79 81 58 13

38 - Stage apprentissage ex bovin lait et noix.
✆ 06 73 98 72 73

42 - Exploit. céréales recherche stagiaire école pour été et plus - logé nourri indemnisé.
✆ 06 43 08 85 01

71 - Cherche ouvrier agricole, connaissances bovins et matériel, permis B.
✆ 06 20 56 61 62

89 - Urgent cause santé, exploitation polyculture-élevage Sud Yonne, recherche salarié(e) autonome. Salaire selon compétence. Possibilité de logement. (1902)
✆ 06 78 04 19 96

ESPACE Affaires
Toutes les annonces de matériels et de services

ANALYSEZ VOS ECHANTILLONS ! 3 contrôles en 1 seule opération
POIDS SPECIFIQUE TEMPERATURE HUMIDITE
Service, assistance et suivi GARANTIS
multitest GODE NOUVELLE TECHNOLOGIE
03 23 66 20 05
www.gode.fr

CABI CAILLOL Tél. 05 63 56 44 37 www.cabi-caillol.com
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
Capacité environ 2m³, 4m³ à 6m³
Sortie latérale et centrale

Lambert ALLIANCE
Remorque Lambert
Travaux Publics
TP 240 - 24 T PTC
porte hydraulique
22 500 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
www.lambert-sa.com 02 43 00 75 31

POUR TOUTE RÉSERVATION
CONTACTEZ
VOTRE SERVICE COMMERCIAL
REUSSIR HABITUEL

REUSSIR Nourrir votre performance
DÉCOUVREZ LES REVUES DU GROUPE REUSSIR
et ABONNEZ-VOUS EN LIGNE : boutique.reussir.fr

89 - 77 - Exploitation céréales recherche chauffeur tracteur, moissonneuse batteuse pour divers travaux juillet et août (réf. 2102)
✆ 06 80 59 94 41

Service

58 - Propose ensilage herbe avec autochargeuse récente (réf. 1702)
✆ 06 45 90 69 59

Mariage

Rencontre

42 - JF - 39 ans - calme et discrète désire rencontrer M 35/60 ans pour relation sérieuse.
✆ 0 023 76 67 51 80 10.

71 - JF de couleur, très ronde de 44 ans, jolie, simple de Mâcon désire rencontrer homme de 40 ans et plus, libre, gentil, généreux, pour relation sérieuse (réf. 210A)
✆ 07 58 19 72 80

Animaux

Bovin

01 - Recherche vaches laitières fin lactation cess troupeau ou en location
✆ 06 40 18 07 28

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs Limousins 16 - 17 mois HBL, fils de Gagneur (Top Price Lanaud), Hondo (RRVS), Jean Rep (RJ), TGS. (réf. 130G)
✆ 06 28 02 04 05

03 - Vds cause consanguinité 4 béliers IDF NI de 3 à 5 ans
✆ 04 70 43 84 97

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, de 15 et 16 mois, tous hivernés au pré et aptes à la saillie, avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée. Prix raisonnables. SCEA Bonnichon H. et J., 18170 Le Châtelet.
✆ 06 81 38 47 12 ou 02 48 56 21 49 ou 06 07 91 98 08.

18 - Vds 1 reproducteur HBC 2 ans + 2 reproducteurs 15 mois, bonne origine, vêlage facile. GAEC de Turcy (Fleurier). Tél.
✆ 06 23 16 10 19

21 - Elevage Charolais HBC vend taureaux 2 ans et gros veaux 1 an, TGS. Livraison assurée. GAEC Lechenault Frères - Saint Thibault (réf. 1209)
✆ 06 24 24 69 93

21 - Elevage charolais HBC, EARL Gabory Bruno - 21460 Jeux les Bard VEND taureaux de 2 ans et veaux de 14 mois, fils Hymalaya, champion Semur 2017 + génisses de 18 mois, IND IBR, TGS (réf. 17VB2)
✆ 06 87 43 40 33

21 - Elevage charolais BAUDOT Jean-Luc - Michel et Bertrand - Pont et Massène (21140) propose à la vente taureaux de 2 ans, - veaux mâles, le tout à un prix très attractif. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps (170G)
✆ 06 07 75 59 74 (Jean-Luc) 06 67 58 18 03 (Michel) 06 74 69 62 41 (Bertrand)

21 - Elevage HBC vend 5 taureaux 18 mois dont 4 pour vaches père Chabal et Calogéro, 1 pour génisse père Cabrel, TGS, PCR-BVD négatives, vaccinés FCO, cheptel 100% IA depuis 35 ans. Parisot Bruno et Vincent 21210 La Motte Ternant (190A)
✆ 06 15 28 77 63

38 - vends vaches limousines vélages fin mai Taurillon limousin bonnes origines.
✆ Le soir au 06 71 72 04 51 ou 04 76 55 60 63

39 - Vds 20 belles jeunes vaches croisées pour l'élevage ou l'engraissement, 10 génisses limousines d'1 an, 1 bon taureau limousin type viande de 3 ans, le tout indemne IBR BVD, livraison possible
✆ 06 26 20 05 40

42 - Vds taureau adulte ins. Herd Book qualifié RRVS + un jeune taureau de 20 mois.
✆ 06 73 66 11 84

42 - Vds génisses 2 mois MO + génisses MO à saillir IBR BVD ok + panier basket sur pied.
✆ 06 04 18 21 37

42 - Vds taureau Charolais fils de Unico IA 7 ans docile vêlant bien 1100 kg.
✆ 06 15 21 33 07

42 - Vds 10 taureaux Charolais 18 mois HBC livraison ass. - Gaec Lapendery.
✆ 06 33 45 64 39

42 - Vds taureau Aubrac 16 mois habitué à l'attache.
✆ 06 83 35 39 51

58 - Elevage de reproducteurs Limousins vend veaux de l'année mixte viande, TGS, livraison possible. David Thoulé (réf. 140D)
✆ 06 10 09 65 69 - 03 45 82 90 10

58 - Elevage charolais HBC, EARL de Beaumont - 58230 Alligny en Morvan, - EARL Guenot Nicolas-21230 Allerey, IND IBR, vends taureaux 2 ans et veaux reproducteurs 17 mois. Visite permanente sur simple appel. Livraison toutes distances
✆ 06 70 34 71 84

58 - Elevage charolais HBC. EARL Batho Serge - L'Hatenon - Saxi Bourdon VENDS taureaux de 2 ans, - veaux de l'année avec ou sans corne, - taureaux adultes (réf. 170A)
✆ 06 83 68 07 96

58 - Vds veaux reproducteurs 15 mois HBC, TGS dont sans cornes. GAEC Touillon Moiron - Decize (réf. 180A)
✆ 06 19 82 08 94

58 - Vds taureau charolais 2 ans, - veaux 1 an, IBR A. Jouvet H. - Lurcy le Bourg. (réf. 2002)
✆ 03 86 37 98 70 - 06 59 92 52 08

58 - Vds taureaux Charolais 30 mois et adultes, - veaux reproducteurs 15 mois. GAEC Marion M. et M. - Luzy (réf. 20VB3)
✆ 06 24 42 29 42 - 06 07 51 04 99

58 - Vds taureaux CHAROLAIS type viande, 2 ans, finesse d'os et gabarit, IND IBR (réf. 210B)
✆ 06 68 67 23 23

69 - Vds taureaux charolais 18 mois HBC, génisses 1 et 2 ans, très bonnes origines, ttes garanties sanitaires, livraison possible.
✆ 06 85 73 49 86 ou 06 08 21 17 67

69 - Achète bonnes laitonnes charolaises vaccinées FCO.
✆ 06 80 44 67 41

69 - Vds 25 vaches charolaises vêlées + VO HBC Grange Stép. 69210 Savigny.
✆ 06 31 41 82 83

71 - Vds TB taureaux charolais repro., HBC, de 18 et 30 mois, hivernés au pré, IBR A et GS. M. Dumont JP.
✆ 06 07 57 55 40

71 - Vds taureaux HBC viande et gabarit, bonnes origines. GAEC Goulliard - Toulon sur Arroux (réf. 170D)
✆ 06 74 09 49 89

71 - Vends 2 génisses 2 ans, abondance et vosgienne, indemnes, IBR.
✆ 03 85 82 80 83 H.R.

71 - Vds bon taureau 2 ans cause consanguin., né, saillie sur ea + taureaux 15 m. tous vf, FCO 4/8, IBR A, TGS, livraison assurée. Lavault 71420 Perrecy-les-Forges. Elevage Cuzin B&C.
✆ 06 34 06 22 26

71 - Vds taureaux charolais HBC ou non, 17 mois, IBR A, vaccinés FCO. Pauget Joël.
✆ 03 85 24 15 93

71 - Cause cessation, vends taureau croisé limousin 2015, vêlage facile, excellente production. TGS.
✆ 06 82 96 81 67

71 - Vds 30 vaches charolaises gestantes suitées de veaux de 4 à 7 mois. IBR A. FCO 4 et 8.
✆ 06 28 28 75 47

71 - Elevage charolais HBC vend taureaux 1 à 2 ans au pré, bonnes conformations, développés, TGS. Livraison. Chatillon JM.
✆ 06 15 93 22 70

71 - Vds cause cessation vache laitière avec ou sans veau. Très bonne origine. Issue IA, indemne IBR.
✆ 03 85 82 80 83 HR

89 - Elevage HBC, MANDRON Laurent - Montillot PROPOSE à la vente taureaux reproducteurs adultes et 17 - 18 mois, origine IA ou saillie naturelle pour génisses ou vaches, tous écornés ou sans corne, vac. BVD, TGS. Livraison assurée, prix raisonnable, visite permanente (réf. 140C)
✆ 06 87 16 54 66

89 - Elevage Charolais HBC vend taureaux de 2 ans, - taureaux de 18 mois, - génisses de 18 mois, - vaches. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (réf. 200H)
✆ 06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX

Caprin

38 - Vds 20 chevrettes alpines chamoisées écornées. Bonne génétique, troupeau 900l/an. Nées mars prix 150Đ/ch.
✆ 06 71 06 40 71

Ovin

21 - Vds 20 antenaises charolaises cause cessation issu troupeau inscrit (réf. 2005)
✆ 03 80 93 24 14

21 - Cause retraite vds nourrisseur pour ovins 1 simple et 1 double (réf. 2101)
✆ 06 81 90 11 45 HR 12h-14h

21 - Vds brebis avec un ou deux agneaux (réf. 2103)
✆ 03 80 84 13 39

71 - Tonte de moutons, petits et grands troupeaux, secteur quart-est France.
✆ 06 28 35 76 75

Porcin

67 - Cherche un intégrateur porcins.
✆ 06 81 50 13 13

Volaille-Lapin

38 - A vendre lapins 3 mois Papillon, prix intéressant.
✆ 04 74 58 34 63 HR

42 - Vds poules pondeuses
✆ 04 77 27 98 29 ou 06 50 27 01 30 - répondeur le soir urgent



PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_|/|_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DÉMISSION

BIO MED 21

SELAS au capital de 7 530 872 € Siège social : 36 rue de la République 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR RCS DIJON D 529 204 026 A V I S Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 4 mai 2019, il a été pris acte de la démission de Monsieur Bécher CHOKEIR de son mandat de directeur général délégué à effet du 4 mai 2019. Mention sera faite au RCS de DIJON

AL212124257

SUCCESSION

SCP « BARTHEN-RUIZ-VANDEL »
8, rue joseph Thoret
39100 Dole

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Suivant testament olographe en date du 5 février 2017,Madame Edith Françoise Alice Clothilde FOURQUET, divorcée de Monsieur Maurice DUPUY, demeurant à DIJON (21) 40, Rue Parmentier, née à MAJUNGA (MADAGASCAR), le 7 septembre 1931, décédée à DOLE (39100) le 29 décembre 2017, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Clémentine de VREGILLE, notaire à DIJON, suivant procès-verbal de description en date du 19 Décembre 2018 suivi d'un acte complémentaire au dépôt de testament reçu par Maître Marc BARTHEN, Notaire associé à DOLE (39), le 26 avril 2019,duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Marc BARTHEN, notaire à DOLE (39), référence CRPCEN : 39033, dans le mois des présentes.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour INSERTION
Me Marc BARTHEN

AL212124273

NOMINATION

TELES

SAS au capital de 330 000 Euros
Siège social : Rue Marguerite Yourcenar
21000 DIJON
333 254 605 RCS Dijon

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 23/06/2015, il a été décidé de nommer respectivement Commissaire aux Comptes titulaire, la COMPAGNIE FIDUCIAIRE FRANCO-ALLEMANDE, SAS, dont le siège social est situé 155 Boulevard Haussmann 75000 PARIS 334 591 724 RCS Paris en remplacement de La société CABINET MAZARS et de MR Jean-Pierre CUREAU et de nommer en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, la société 3S, SAS, dont le siège social est situé 155 Boulevard Haussmann 75000 PARIS 334 591 724 RCS Paris en remplacement de MR Alain DAUMAS et de MR Pierre SARDET.

Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.

AL212124264

SODIPAL 21

Aux termes d'un acte valant décision collective des associés en date du 9 mai 2019, la collectivité des associés de la société SODIPAL 21, SAS au capital de 80.000 Euros, dont le siège est à PLOMBIERES-LES-DIJON (21370) – Rue du Moulin, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 438 782 732, a décidé de nommer M. Christian BERTHENET, demeurant à SOMBERNON (21540) – Route de Remilly, en qualité de Président à compter de ce jour, en remplacement de Mme Geneviève LADARRÉ, née PERREAU, demeurant à SOMBERNON (21540) – Route de Remilly, décédée le 5 avril 2019. Mention sera faite au RCS de DIJON. Pour avis,

AL212124266

MODIFICATION DE CAPITAL

AMC AUGEY

SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 7, rue du Mont
Bâtois 21200 Beaune
849 310 917 RCS Dijon

AVIS DE MODIFICATION

L'AGE du 01.04.2019 a décidé et constaté que le capital social a été augmenté d'un montant de 99 000 € et porté à 100 000 €.

Ancienne mention : Le capital social est fixé à mille euros (1 000 euros).

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à cent mille euros (100 000 €)

AL212124274

CONVOCATION

SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE BRUNE EXPANSION
42, rue de Mulhouse -
21000 DIJON

AVIS DE CONVOCATIONS

Les sociétaires sont convoqués aux Assemblées Générales qui auront lieu

le Samedi 1er Juin 2019, Cours l'Abbé à Châtillon sur Seine (21)

1) Assemblée de section EST à 10 heures

le Lundi 3 Juin 2019 chez Mr LEBEAU Armel, Les Morételières, 85430 AUBIGNY

2) Assemblée de section OUEST à 10 heures

Sur l'ordre du jour suivant :

a- Information des associés et discussion sur les questions portées à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Plénière à savoir :

Ordre du jour de l'assemblée générale plénière ordinaire :

- Approbation du procès-verbal de l'AGO du 21/06/2018
- Rapport de gestion du conseil d'administration
- Rapport technique & financier de l'exercice 2018
- Rapports du commissaire aux comptes
- Mise aux voix de ces rapports, approbation des comptes et quitus aux administrateurs
- Affectation du résultat
- Constatation de la variation du capital social
- Renouvellement du tiers sortant des administrateurs
- Fixation de l'allocation globale pour les indemnités aux administrateurs
- Questions diverses
- Election des délégués de section

Ordre du jour de l'assemblée générale plénière extraordinaire :

- Mise en conformité des statuts de la Société Coopérative Agricole brune Expansion conformément aux dispositions de l'arrêté ministérielle du 28 Avril 2017 portant homologation des modèles de statuts des sociétés coopératives agricoles
- Confirmation des options statutaires
- Précision sur le nouvel article « Radiation »
- Adoption corrélative des statuts de la Société Coopérative Agricole brune Expansion modifiés
- Pouvoir en vue des formalités

b- Election des délégués de section à l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire et à l'Assemblée Générale Plénière Extraordinaire

Les associés coopérateurs ont la faculté, à partir du quinzième jour précédant la date de cette assemblée, de prendre connaissance au siège de la coopérative des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes ainsi que du bilan, du compte de résultat et des subdivisions éventuelles et de l'annexe dudit exercice.

Le Président

AL212124245

MODIFICATION DE STATUTS

DES QUATRE EPIS

GIE, siège : 50A Grande Rue,21130 CHAMPDOTRÉ, 482 771 882 RCS DIJON, AGE DU 04/02/2019 : transfert du siège au 1 Bis Rue du Grand Four, 21130

TRECLUN, nomination du GAEC DE LA FLEUR D'ORGE président en remplacement de l'EARL FARCY démissionnaire. Pour avis

AL212124248

HAUT TARTRE

Société civile d'exploitation agricole au capital de 1.500 € Siège social : 18 rue Thiers - 21200 Beaune 833 804 883 RCS Dijon L'AGE du 24/04/2019 a décidé à compter du même jour de : - Transférer le siège social de la société à ZA LES BONNES FILLES-21200 LEVERNOIS - Prendre acte de la démission de M. Dimitri BARTHOULOT de ses fonctions de co-gérant. Mention au RCS de Dijon

AL212124259

ALLIANCE JURIDIQUE ET FISCALE
Nicolas Marthouret
Société d'Avocats au barreau de Chalon sur Saône
77 Grande Rue Saint Cosme
71100 Chalon sur Saône

HOTEL GRILL DE BEAUNE

Société par action simplifiée
au capital de 153.000 euros
Siège social La Berthelotte
21200 Levernois
RCS Beaune 313 989 493

L'Assemblée Générale Extraordinaire en date à LEVERNOIS du 19 avril 2019, a décidé :

- de transformer la Société en S.A.R.L sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société,
- de nommer Madame Dorothée DERATS, demeurant 46 avenue de la Pointe à SANARY-SUR-MER (83110), gérante de la société,
- d'augmenter le capital social de 1 300 000 euros par souscription en numéraire, et de le porter ainsi à 1 453 000 Euros par élévation de la valeur nominale des 500 parts sociales de 306 à 2 906 euros par part.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

La société n'est plus tenue d'avoir de commissaires aux comptes et il a été mis fin aux fonctions de la société ANDRE ET ASSOCIES, commissaire aux comptes titulaire et de M. Jean-Claude ANDRÉ, commissaire aux comptes suppléant.

Modification sera faite au Registre du Commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis.

AL212124270

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

BPS HOLDING

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 12 Allée des Saules
21490 Varois et Chaignot
827916248 RCS Dijon

Aux termes d'une décision en date du 29 janvier 2018, l'associé unique a nommé en qualité de cogérante Madame Angélique MANGINOT, demeurant 12 rue des Saules 21490 VAROIS ET CHAIGNOT, à compter du 1er février 2018 et pour une durée allant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2018. Pour avis, la Gérance.

AL212124253

SCI MARVILLE 2

Société civile immobilière
au capital de 3.192,00 euros
Siège social : 2 rue Jehan de Marville
21000 Dijon
Numéro siren : 380 908 822 - RCS Dijon

L'Assemblée Générale Ordinaire du 11 avril 2019 a nommé, en qualité de gérant à compter du même jour, Monsieur Philippe NAVARRO, demeurant 27 avenue du Bois - 69500 BRON, en remplacement de Monsieur Gérard ILTIS, décédé.

Pour avis.

AL212124261

SC LA PRAIRIE

Aux termes d'un acte valant décision collective des associés en date du 9 mai 2019, la collectivité des associés de la société LA PRAIRIE, Société civile au capital de 762,25 Euros, dont le siège est à SOMBERNON (21540) – Route Départementale 9, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 420 804 544, a décidé de nommer Mme Sandrine LADARRÉ, demeurant à TALANT (21240) – 33 E, Boulevard de la Chèvre Morte, en qualité de gérante à compter de ce jour, en remplacement de Mme Geneviève LADARRÉ, née PERREAU, demeurant à SOMBERNON (21540) – Route de Remilly, décédée le 5 avril 2019. Mention sera faite au RCS de DIJON. Pour avis.

AL212124267

SCI DU MOULIN

Aux termes d'un acte valant décision collective des associés en date du 9 mai 2019, la collectivité des associés de la société SCI DU MOULIN, SCI au capital de 152,45 Euros, dont le siège est à PLOMBIERES-LES-DIJON (21370) – Rue du Moulin, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 326 648 870, a décidé de nommer Mme Sandrine LADARRÉ, demeurant à TALANT (21240) – 33 E, Boulevard de la Chèvre Morte, en qualité de gérante à compter de ce jour, en remplacement de Mme Geneviève LADARRÉ, née PERREAU, demeurant à SOMBERNON (21540) – Route de Remilly, décédée le 5 avril 2019. Mention sera faite au RCS de DIJON. Pour avis,

AL212124268

SCI DES ACACIAS

Aux termes d'un acte valant décision collective des associés en date du 9 mai 2019, la collectivité des associés de la société SCI DES ACACIAS, SCI au capital de 154 Euros, dont le siège est à PLOMBIERES-LES-DIJON (21370) – 6, Avenue du Parc, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 432 601 110, a décidé de nommer M. Christian BERTHENET, demeurant à SOMBERNON (21540) – Route de Remilly, en qualité de gérant à compter de ce jour, en remplacement de Mme Geneviève LADARRÉ, née PERREAU, demeurant à SOMBERNON (21540) – Route de Remilly, décédée le 5 avril 2019. Mention sera faite au RCS de DIJON. Pour avis

AL212124269

NON DISSOLUTION

R.W. MECANIQUE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : Rue du Motet
21350 SAFFRES
834 036 600 RCS DIJON

Par décisions de l'associé unique du 15/05/2019, l'associé unique statuant conformément à l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société. Mention sera faite au RCS de DIJON.

AL212124208

ESPRIT NATURE 21

SARL au capital de 5.000 euros
Siège social : Le Village- 21230 VIEVY
513 969 709 RCS DIJON

Le 30 octobre 2017, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la Société. Mention faite au RCS de DIJON

AL212124213

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI BLM

L'AGE de la société BLM, SCI au capital de 1 524,49€, 34 rue de la mare, 21380 Savigny le Sec, 382 889 517 RCS Dijon, a décidé, le 23.4.2019, la dissolution anticipée de la société, au 23.4.2019, désigné liquidateur Mr Blaise Jean Bernard, 34 rue de la mare, 21380 Savigny le Sec et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. Mention au RCS de Dijon

AL212124242

SCI BLM

L'AGE de la société BLM SCI au capital de 1 524,49€, 34 rue de la mare, 21380 Savigny le Sec, 382 889 517 RCS Dijon, a approuvé, le 23.4.2019, les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Mr Blaise Jean Bernard, 34 rue de la mare, 21380 Savigny le Sec pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société, au 23.4.2019. Mention au RCS de Dijon

AL212124243

THG HOLDING

SARL en liquidation
au capital de 2 000 euros
Siège social : 5 rue au Pré du Bain
21490 St Julien
Siège de liquidation
5 rue au Pré du Bain - 21490 St Julien
840 628 606 RCS Dijon

Le 31/03/2019 l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de cette date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Hélène GALLANT, demeurant 5 rue au pré du bain 21490 ST JULIEN, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé 5 rue au pré du bain 21490 ST JULIEN. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Le 31/03/2019 l'associée unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé

Hélène GALLANT, demeurant 5 rue au pré du bain 21490 ST JULIEN, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS. Pour avis Le Liquidateur.

AL212124276

ARTLYS IMMO

Société à responsabilité limitée
en liquidation au capital de 5 000 euros
Siège : 7, rue Bizot 21130 Les Maillys
Siège de liquidation
7, rue Bizot 21130 Les Maillys
801 764 960 RCS Dijon

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AGE du 30/09/2018, au siège de la liquidation, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargée Mme Béatrice VIONNET, demeurant 7 rue Bizot 21130 LES MAILLYS, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au RCS.

Pour avis, le Liquidateur.

AL212124277

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

CHATEAU LES LYS BEAULIEU - SCI au capital de 5 000 euros - Siège social 4 Route de Dijon 21700 Nuits Saint Georges - Durée 99 ans - Objet acquisition de terrains et autres biens immobiliers ainsi que leur location et administration de biens immobiliers (à usage professionnel) et accessoirement vente des dits biens - Gérance BOSSE-PLATIERE Olivier 416 Rue du Château 69480 Lachassagne et COLIN Pierre 3 Rue Glacière 71100 Chalon sur Saône - Les statuts prévoient une clause d'agrément des cessionnaires de parts sociales - Inscription RCS DIJON.

AL212123770

LA COLLONGEOISE
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 15, Rue Haute,
21220 COLLONGES LES BEVY

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à COLLONGE LES BEVY, du 15 mai 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : LA COLLONGEOISE, Forme : Société Civile Immobilière, Siège : 15 Rue Haute, 21220 COLLONGES LES BEVY,

Objet :

- la gestion et la location de tous immeubles dont la société sera devenue propriétaire par suite d'achat, d'apport, de construction ou autrement,
- la mise à disposition d'un ou plusieurs logements à titre gratuit ou à titre onéreux à l'un des associés de la société,
- l'aliénation ou la disposition des immeubles, notamment au moyen de vente, échange, apport en société, ou hypothèque,
- et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus indiqué, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la société.

Durée : 99 ans,

Capital : 1 000 euros,

Gérance : David-Olivier BOXBERGER, demeurant à COLLONGES LES BEVY (21220), 8 Rue Haute,

Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.

David-Olivier BOXBERGER Gérant

AL212124246

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CORBERON (21250) du 30 avril 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : société civile immobilière.

Dénomination sociale : CLENAT.

Siège social : 2 Bis Rue des Mages - 21250 CORBERON.

Objet social : L'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole, forestier, agricole, commercial ou industriel ; La mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ; La prise de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés ; Accessoirement, la vente de tous biens et droits immobiliers, et la souscription de tous emprunts hypothécaires ou non en vue de la réalisation d'une opération entrant dans le cadre de l'objet social, la constitution de toute garantie sur le patrimoine social en vue de la réalisation de l'objet social ; La Société pourra également se porter caution simple ou hypothécaire au profit d'un associé et/ou mettre à la disposition gratuitement au profit d'un des associés tout ou partie des biens par elle possédés, et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement ; Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Durée de la Société 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital social : 1.000 euros, constitué intégralement d'apports en numéraire.

Gérance : M. Samuel BOUGEROLLE, demeurant 2 Bis Rue des Mages - 21250 CORBERON et Mme Sophie BOUGEROLLE, demeurant 2 Bis Rue des Mages - 21250 CORBERON.

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas ; agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.

Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Pour avis.

AL212124249

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 9 mai 2019, il a été constitué pour 99 ans une Société à Responsabilité Limitée dénommée SARL 1650 au capital de 10 000 euros dont le siège social est fixé 11 Rue Paul Thénard 21000 DIJON, ayant pour objet l'acquisition, l'administration et la gestion par voie de location en qualité de loueur en meublé professionnel ou autrement de tous biens et droits immobiliers dont elle viendrait à être propriétaire. Monsieur Jean ROMERO et madame Véronique ROMERO demeurant ensemble 11 Rue Paul Thénard 21000 DIJON ont été nommés co-gérants pour une durée illimitée. La Société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON.

AL212124250

AVIS DE CONSTITUTION

Acte SSP du 30.04.2019 à PLUVET, constitution société IMMOBRECHT - Forme : SCI - Capital : 1 000 euros - Siège social : 2, impasse de la Charbonnière 21110 PLUVET - Objet social : L'acquisition, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous droits immobiliers ou immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement. Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société. - Durée : 99 ans - Gérance : Hervé OBRECHT (2 impasse de la Charbonnière 21110 PLUVET) - Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas - agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales - Immatriculation RCS DIJON - Pour avis - La Gérance

AL212124254

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

DU PARC-CABINET D'AVOCATS
4, rue Jeanne Barret, 21000 Dijon

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à Dijon du 15/05/2019, il a été constituée, pour une durée de 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au RCS de Dijon, sauf dissolution anticipée ou prorogation, une SELARL de chirurgiens-dentistes dénommée Cabinet Smile Dent au capital de 245 000 €, dont le siège social est situé Point Médical - Rond-Point de la Nation - 21000 DIJON, qui a pour objet l'exercice commun ou individuel à titre exclusif de la profession de chirurgiens-dentistes. Le capital social a été constituée pour partie par un apport en nature, aux termes d'un ASSP en date à Dijon du 15/05/2019, d'un fonds libéral de chirurgien-dentiste exploité Point Médical - Rond-Point de la Nation - 21000 DIJON, appartenant au Docteur Henri FAKHRI demeurant 20, rue Henri Matisse - 21000 DIJON, d'un montant de 240 000 €, lequel a reçu en rémunération de son apport 240 000 parts sociales de la société. La société aura la propriété du fonds libéral apporté à compter de son immatriculation au RCS.

La gérance est assurée sans limitation de durée par MM. Henri et Karim FAKHRI, demeurant ensemble 20, rue Henri Matisse - 21000 DIJON. Pour avis

AL212124255

SCP «B.MUGNERET-T.LAUREAU-M.PÉRON
O.BERTHAUT & J.H. NÉNERT»
Notaires associés
23 Rue Jacques Cellerier – DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître NENERT le 14 mai 2019, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CAVALY

Siège social : 2 impasse des Epoutières – 21240 TALANT

Durée : 99 ans

Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente exceptionnelle de tous biens et droits immobiliers

Capital social : 1.000 €

Apports en numéraire : 1.000 €

Gérance : Monsieur Jean-Daniel VALY et Madame Brigitte RIVET, son épouse, demeurant à TALANT, 2 impasse des Epoutières

Clause d'agrément : toute cession de part est soumise à l'agrément des associés statuant à l'unanimité

Immatriculation : RCS DIJON

Pour avis. J.H. NENERT

AL212124258

CONSTITUTION

Suivant un acte sous seing privé, en date du 10 mai 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société A Responsabilité Limitée

OBJET : L'exploitation d'un fonds de commerce de type supermarché sis à DIJON (21000) 70 rue de Longvic, à l'enseigne CARREFOUR EXPRESS ou toute autre enseigne appartenant au Groupe CARREFOUR, à l'exclusion de toute autre. La fourniture de tous services, de toutes prestations de services à la clientèle et à la vente de marchandises y afférentes. L'activité de location à court terme de véhicules terrestres à moteur, sans chauffeur.

DENOMINATION : SAVI

SIEGE SOCIAL: DIJON (21000) 70 rue de Longvic

DUREE : 99 ans

CAPITAL : 6.000 euros.

GERANCE : Monsieur Vincent RINALDI, domicilié 3 rue des Cornots 21110 MARLIENS

La société sera immatriculée au RCS de DIJON

AL212124260

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à TALANT en date du 9 mai 2019, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : JPJ TERRA. SIEGE SOCIAL : 51B boulevard de Troyes, TALANT (Côte d'Or). OBJET : la commercialisation de produits organiques destinés à améliorer la stabilité et la cohésion d'un matériaux granulaire à partir d'une action physico-chimique et mécanique ; l'exploitation de la propriété industrielle et intellectuelle ; la création de brevets, de marques et modèles déposés ; la vente et l'achat de brevets, de marques et modèles déposés, la cession des licences ; les recherches, les études, les procédés, les recettes, les études techniques, le design, l'innovation, la création de documents techniques, l'expérimentation, les essais, le contrôle ; l'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ; DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. CAPITAL : 1 000 euros. PRESIDENT : Jean-Pierre JACQUINET, demeurant 51B boulevard de Troyes, bâtiment D, TALANT (Côte d'Or). AGRÉMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés. IMMATRICULATION : au RCS de DIJON. Pour avis, le Président

AL212124262

« SASU TOITOT ELECTRICITE »
Société Par Actions Simplifiée
Unipersonnelle (SASU)
Au capital de 5 000 euros
Siège social :
12, Route de Sévigné
21460 EPOISSES

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 29 avril 2019, est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION :
« SASU TOITOT ELECTRICITE »
FORME : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
CAPITAL : 5 000,00 euros
SIEGE : 12 Route Sévigné – 21460 EPOISSES
OBJET : Installations et réparations d'éclairage et force motrice
DUREE : 99 années
PRESIDENT : Monsieur Johann MARC
4 Rue de la Molaise
89200 ANNAY LA COTE
IMMATRICULATION : RCS d'Dijon
Pour avis,

AL212124263

AVIS DE CONSTITUTION

Le 15/05/2019 à OUGES il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : SCI - Dénomination sociale : CHAMALOX - Siège social : 1 rue Charles de Gaulle, 21600 OUGES - Objet social : acquisition, construction, administration, exploitation de tous biens immobiliers - Durée: 99 ans à compter de son immatriculation au RCS - Capital social : 5 000 euros en numéraire - Gérance : Céline VILLEGAS demeurant 1 rue Charles de Gaulle, 21600 OUGES - Clauses relatives aux cessions de parts : agrément des associés représentant au moins les deux tiers du capital social requis dans tous les cas - Immatriculation de la Société au RCS de DIJON. Pour avis La Gérance

AL212124265

DU PARC-CABINET D'AVOCATS
4, rue Jeanne Barret, 21000 Dijon

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à Saint-Julien du 16/05/2019, il a été constitué une Société d'exercice libéral à responsabilité limitée de chirurgiens-dentistes au capital de 500 €, dénommée DENT L'O, dont le siège social est situé 1, rue de la Petite Fin - 21490 SAINT-JULIEN, qui a pour objet l'exercice commun ou individuel à titre exclusif de la profession de chirurgien-dentiste. Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de Dijon.
Mme Sixtine-Jil HUGUENOT et M. Aurélien JAMIN, demeurant ensemble Route de Dijon - 21380 EPAGNY, assurent la gérance sans limitation de durée.
Pour avis.

AL212124271

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte S.S.P du 17/5/19, il a été constitué la société : SCI 3RDL
Siège social : 3A rue du Lycée 21000 DIJON
Forme : SCI
Capital : 1.000 €
Objet : Gestion patrimoniale de tous biens immobiliers et plus particulièrement acquisition et gestion d'un immeuble sis 3A rue du Lycée 21000 DIJON
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON
Gérant : Ivan GIRARDOT, demeurant 21 Boulevard Lefebvre 75015 PARIS, nommé pour une durée illimitée.

AL212124275

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à MESSIGNY-ET-VANTOUX du 10.05.2019, il a été constitué une société : Dénomination : Collet & Cie - Forme : société à responsabilité limitée - Siège : 10 bis place de l'église - 21380 MESSIGNY-ET-VANTOUX - Objet : prise de participations, sous toute forme, dans tous groupements, sociétés ou entreprises françaises et étrangères, créées ou à créer, et ce, par tous moyens (par voie d'apport, souscription ou achat de titres sociaux, actions, obligations ou autres titres et tous droits sociaux) et par toutes formes quelconques ; direction, gestion, contrôle et coordination de ses filiales et participations ; animation et assistance de ces filiales en vue de leur développement, toutes prestations de services et d'assistance de ses filiales et participations ; acceptation ou exercice de tous mandats et notamment d'administration, gestion, contrôle et conseil. Durée de la Société : 99 ans - Capital : 5 000 € - Gérance : Mme Anne-Laure COLLET, dem eurant : 10 bis place de l'église - 21380 MESSIGNY-ET-VANTOUX - Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.
Pour avis - La Gérance

AL212124278

NIÈVRE

SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 14 avril 2009, suivi d'un codicille en date du 20 août 2010,
Madame Eliane, Jeanne VILLA,
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Dominique MARTIN, Notaire Associé de la SCP dénommée «SCP MARTIN & MARIE», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à NEVERS (58000), 1 Rue Saint Martin, le 7 mai 2019, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Dominique MARTIN, notaire à NEVERS 1 rue St Martin, référence CRPCEN : 58002, dans le mois suivant la réception par le greffe
du tribunal de grande instance de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL582124038

TRANSFERT DE SIÈGE

CAMORELLO

SARL au capital de 1.000 €
Siège social (ancien) - Technopôle Circuit de Nevers Magny-Cours
58470 Magny-Cours
803 677 749 RCS Nevers

En date du 01/01/2019, l'associé unique a décidé de transférer, à compter du même jour, le siège social de la société au 14 rue Denis Papin - 58640 VARENNES-VAUZELLES.

AL582124001

L'ECHAUGUETTE

SASU au capital de 500 €
Siège social : 12 Rue Jules Hochet
58600 FOURCHAMBAULT
833564024 RCS de NEVERS

Par AGE du 10/05/2019, il a été décidé de transférer le siège social au 10 Rue Des Mourez 58180 MARZY, à compter du 10/05/2019.
Mention au RCS de NEVERS

AL582124015

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

SAS POLAT FORESTIER

Sigle : PF- SAS au capital de 500 €
35 Boulevard Mazagran, 71400 Autun
830357414 RCS Chalon-sur-Saône

Aux termes de l'AGE en date du 24/04/2019, les actionnaires ont décidé de transférer le siège social à 5 Rue Marie Davy, 58530 Dornecy, à compter du 12/05/2019.
Président : M. Halil Ibrahim Kongur, 5 Rue Marie Davy, 58530 Dornecy Radiation du RCS de Chalon-sur-Saône et immatriculation au RCS de Nevers

AL582124022

RÉNO DÉCOR'HOME

Société par Actions Simplifiée
au capital de 5 000 €
Ancien siège social :
4, Impasse du Val d'Allier
58300 DECIZE
Nouveau siège social : 27, rue de Betzdorf
58300 DECIZE
849 411 145 RCS NEVERS

Aux termes des décisions de l'Associée Unique du 09/05/2019, il résulte la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du même jour :
Siège social :
- Ancienne mention : 4, impasse du Val d'Allier – 58300 DECIZE
- Nouvelle mention : 27, rue de Betzdorf – 58300 DECIZE

AL582124025

MODIFICATION DE CAPITAL

CABIA MATERIAUX

SAS au capital de 112.000 euros
ZI Route de Surgy - 58800 CLAMECY
RCS NEVERS 391 868 635

Aux termes du PV de l'AGE du 14/11/2018, le capital social a été réduit de 17.120 euros pour le porter de 112.000 euros à 94.880 euros par voie de rachat et d'annulation de 1.070 actions appartenant à certains actionnaires, à la valeur unitaire de 16 euros. Aux termes du même PV, le capital social a été augmenté de 17.120 euros pour le porter de 94.880 euros à 112.000 euros, par incorporation directe de pareille somme prélevée sur le compte « Autres réserves ». Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS NEVERS. Pour avis

AL582124007

LSP BY NEVERS MAGNY-COURS

Société par actions simplifiée
Au capital social de 19 600 euros
Siège social
Technopole 58470 Magny Cours
R.C.S. Nevers 849 532 114

Assemblée générale extraordinaire du 02.05.2019 :
Ancienne mention :
Capital : 19 600 euros
Nouvelle mention :
Capital : 40 000 euros
Directeur Général : M. Serge LAPIERRE, démissionnaire, n'est pas remplacé.

AL582124017

SABLAGE PEINTURE CARROSSERIE INDUSTRIELLE

SARL au capital de 21420 €
Siège social
ZI du Pré Charpin, 58300 Champvert
413 849 019 RCS de Nevers

L'AGE du 30/04/2019 a décidé de : - réduire le capital social de 4 590 € pour le porter de 21 420 € à 16 830 € par voie de rachat et d'annulation de 30 parts sociales appartenant à certains associés, - augmenter le capital social de 4 590 €, pour être porté à 21 420 €, par incorporation de réserves.
Modification au RCS de Nevers.

AL582124018

PRIVTECH ENGINEERING

SAS au capital de 100 000 €
Lieu dit les Presles
Village d'Entreprises Technopole Module 1
58470 Magny-Cours
RCS Nevers 803 189 224

Suivant AGE du 15/03/2019, le procès-verbal des décisions du Président du 01/04/2019, constatant la libération d'actions nouvelles par compensation de créances liquides et exigibles sur la Société, le procès-verbal des décisions du Président du 01/04/2019 constatant la réalisation de l'augmentation de capital, il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 100 000 € par émission de 10 000 actions nouvelles de numéraire, et porté de 100 000 € à 200 000 €.
En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.
Ancien capital : 100 000 €.
Nouveau capital : 200 000 €.

AL582124035

CONVOCATION

CGACSO
69 avenue de Lattre de Tassigny
18023 BOURGES CEDEX
N° Siret : 350 466 876 00017
APE : 6920 Z

AVIS DE CONVOCATION

Les adhérents de CGACSO sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le
mercredi 12 juin 2019 à 14h30 à CGACSO-69 Avenue de Lattre de Tassigny –
18023 BOURGES Cedex, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
- Rapport moral 2018
- Rapport financier 2018
- Rapport du réviseur des comptes
- Rapport spécial sur les indemnités administrateurs
- Approbation des comptes annuels pour l'exercice clos le 31/12/2018
- Approbation du budget 2019
- Ajustement et indexation des indemnités des administrateurs

AL582124029

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Julie MICHELOT, Notaire au sein de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée « Office Notarial du Val Charitois » dont le siège est à LA CHARITE SUR LOIRE (58402), 37 ter Avenue Maréchal Leclerc, B.P 47, titulaire d'offices notariaux à LA CHARITE SUR LOIRE (Nièvre) et à SANCERGUES (Cher), le 2 mai 2019, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens, par :
Monsieur Ludovic Roger Daniel BOUCHERI, chauffeur-livreur, et Monsieur Julien Sylvain Jean DULORIER, coiffeur, son époux, demeurant ensemble à NEVERS (58000) 41 rue des Neuf Piliers .
Monsieur BOUCHERI est né à LONGJUMEAU (91160) le 27 mai 1986,
Monsieur DULORIER est né à NEVERS (58000) le 4 juillet 1989.
Mariés à la mairie de NEVERS (58000) le 6 juillet 2013 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL582124012

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net
03 80 78 90 42

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIÈVRE

Appel à Candidatures du

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Cmne de ARLEUF: ZONE RNU
33 a 53 ca - Pres barras: B-235

Cmne de GIMOUILLE: ZONE A
34 a 48 ca - Le breguinet: B-969[152](*)[P1]

Cmne de TRACY-SUR-LOIRE: ZONE A avec bâtiments habitation et exploitation
12 ha 94 a 90 ca - L orme au chat: C-762 - La gabillauderie: A-824 - La grande chaume: ZH-242[103]-243[103]-245[102]-247[101]-249[100]-272[241]-275[244] - Le champ couturier: A-982-983 - Le champ de lopin: ZE-42-43-44-45 - Le sablon: ZD-128[13] - Les champs billard: ZB-12 - Les champs pendus: C-707-708-709-710-711 - Les criots: ZC-22 - Les grandes pieces: ZB-42(*) - Les mardrelles: ZH-56-57 - Les ramonates: C-656-657-658-659-660-666-667-668-669-671-672-673-674-675 676-677-678-679-680-681-682-683-684-685-686-687-688-702-1064[690]-1065[690] - Nationale: ZH-139(*) [P1]-139(*)[P2]-139(*)[P3]

Cmne de VILLAPOURCON: ZONE N
4 ha 51 a 84 ca - Bois des boulats: AM-133 - Champ de l eau dursin: A-585-588 - Champs de la fontaine: AM-152-153 - Champs siror: AM-247 - Les marceaux: AL-32 - Les murailles: AE-104 - Mourille: AK-133 - Ouches saint quentin: AM-151 - Sur le bois: A-354

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 11/06/2019 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 ou des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL582124036

SCP Francis LHERITIER
Nicolas CIRON
Notaires associés
6, avenue Saint Just
58000 Nevers

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

information préalable (article 1397 al 3 du c.civ.)

Suivant acte reçu par Maître Francis LHERITIER notaire associé à Nevers, office notarial n° 58003, le 16 mai 2019
Monsieur Jacky, Maurice, Henri PHILIBERT et Madame Chantal, Marie PARIOT- LISABEAU son épouse demeurant ensemble à VARENNES VAUZELLES (58640 Nièvre) 18, avenue des Tilleuls mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de CERCY LA TOUR (58340 Nièvre) le 12 octobre 1974, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle.
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandé avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Francis LHERITIER notaire à Nevers, où il est fait élection de domicile.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.
Pour avis. Le notaire.

AL582124027

MODIFICATION DE STATUTS

SCEA DE LA PICQUERIE

La Bonneterie - 58150 VIELMANAY
RCS Nevers - 794 754 200
Capital social : 223 650 euros

Par procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire à effet du 21 avril 2019, il a été procédé à l'augmentation du capital par apport de numéraire le portant à 386 530 euros et à la nomination d'un cogérant, Mme SIOU SEGUIN Pernelle - La Bonneterie - 58150 Vielmanay. Pour avis, la gérance

AL582124008

SCEA DES CHAUMES

Société Civile
au capital social de 228 690 euros
Domaine de Bellevue
58350 CHATEAUNEUF VAL DE BARGIS
RCS de NEVERS - N° 510 103 427

Suivant délibérations d'AGE en date du 1er mai 2019, les associés ont agréé à effet du 1er mai 2019 :
- La réduction du capital social de 60 520 euros pour le porter à 168 170 euros
- la démission de gérance de M. Rémi JAUPITRE
- le transfert du siège social à Château de la Tour - 33 rue de la Scierie - 58350 CHATEAUNEUF VAL DE BARGIS.

Les modifications statutaires seront déposées au RCS de NEVERS.
Pour avis et mention, la gérance

AL582124014

SEYR INVESTMENTS

Société À Responsabilité Limitée au capital de 10 000.00 € Siège social : 11 rue du Nord 58400 LA CHARITE-SUR-LOIRE 450 761 697 RCS NEVERS. AVIS DE TRANSFORMATION Aux termes d'un PV d'AGE du 02/05 2019, il résulte que les associés ont décidé à l'unanimité la transformation de la société en société par actions simplifiée, sans création d'un être moral nouveau. Cette transformation a entraîné la modification des anciennes mentions devenues caduques qui sont remplacées par celles-ci-après : FORME : société par actions simplifiée ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées, sur justification de son identité et de l'inscription de ses actions dans les comptes de la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. AGREMENT : Agrément des cessions d'actions à des tiers par les associés. NOUVEAUX ORGANES DE DIRECTION : Président : Madame Kelly HARKER, demeurant à LA CHARITE-SUR-LOIRE (Nièvre) 11 rue du Nord. Les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées. Dépôt légal au RCS de NEVERS. Pour avis, le représentant légal.

AL582124019

CESSION

CESSION

Suivant acte reçu par Maître Emmanuel CLERGET, Notaire Associé à LA CHARITE SUR LOIRE (58402), 37 ter Avenue Maréchal Leclerc, B.P 47, le 19 mars 2019, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement NEVERS 1 le 29/03/2019 dossier 2019 00007587 référence 5804P01 2019N00187,
Monsieur Alain MASSE, mécanicien, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON (85000) 2 rue des Etangs.
A CEDE A :
La Société dénommée DAROTO, Société à responsabilité limitée au capital de 5.000,00 €, dont le siège est à FOURS (58250), 15 place Pouyat, identifiée au SIREN sous le numéro 840106405 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.
Le fonds de commerce de mécanique auto et agricole, tôlerie, peinture, station-service, achat et vente de voitures d'occasion et neuves, sis à FOURS (58250), 15 place Pouyat, connu sous le nom commercial et l'enseigne «Garage Masse», pour lequel le propriétaire faillli était immatriculé au RCS de NEVERS, sous le numéro 530213701.
Moyennant le prix principal de DIX MILLE EUROS (10.000,00 EUR), s'appliquant : aux éléments incorporels pour DEUX MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-CINQ EUROS (2.885,00 EUR),aux éléments corporels pour SEPT MILLE CENT QUINZE EUROS (7.115,00 EUR), se décomposant comme suit : le matériel pour cinq mille quatre cent quinze euros (5.415,00 eur), les véhicules pour mille sept cents euros (1.700,00 eur).
Le CESSIONNAIRE a la propriété du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.
L'entrée en jouissance a été fixée au 17 mai 2018.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, à l'adresse du Mandataire-Judiciaire SELARL JSA, bureau de NEVERS (58000), 14 avenue Marceau, où domicile a été élu à cet effet.
Pour unique insertion
Le notaire.

AL582124013

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP en date à NEVERS (Nièvre) du 10 mai 2019, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement NEVERS 1 le 13 mai 2019, Dossier 2019 00011217, référence 5804P01 2019 A 00548, la société R. PISCINES ayant son siège social 9 bis route de Paris – 58640 VARENNES VAUZELLES, immatriculée 807 894 662 RCS NEVERS, a cédé à la société NEVERS PISCINES ayant également son siège social 9 bis route de Paris – 58640 VARENNES VAUZELLES, immatriculée 849 037 817 RCS NEVERS, un fonds de commerce de « vente, réparation, rénovation, entretien de piscines, spas, saunas, produits d'entretien de piscines et tous produits accessoires à ce commerce ».
Cette cession a eu lieu moyennant le prix principal, hors marchandises, de 200.000 euros s'appliquant aux éléments incorporels pour 160.000 euros, aux matériel et mobilier servant à son exploitation pour 40.000 euros.
L'entrée en jouissance est intervenue le 10 mai 2019. sLes oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales au bureau de la Société d'Avocat GILBERT MARTIN, 14 rue Georges Dufaud – 58000 NEVERS.
Pour unique insertion

AL582124024

NON DISSOLUTION

EURL MOULIN DE COULOIR

Entreprise Unipersonnelle
à Responsabilité Limitée
au capital de 7 622.45 Euros
Siège social : Couloir 58120 Dommartin
RCS Nevers : 423.264.225

AVIS DE NON DISSOLUTION

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du30/04/2019, l'associé statuant en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution anticipée de la société.
Pour avis, La gérance.

AL582124016

DISSOLUTION LIQUIDATION

LES ECURIES DE SAINT MALO

SARL au capital de 4000 euros, lieu dit les Bougauderies, 58350 Colmery. RCS: Nevers 817381569. A compter A.G.E du 18-04-2019: Dissolution anticipée et mise en liquidation volontaire. Siège de liquidation: au siège social. Liquidateur: M. LEDAUPHIN 8 Laurent Rue Alfred Bruneau, 75116 Paris. Démission de la gérance: M. BORDESOL Eric, Bruno. Mention et formalités au RCS de Nevers.

AL582123980

Maître Marie CHERAMY,
notaire à NEVERS
3 rue Henri Barbusse
58000 NEVERS

Suivant procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 02 avril 2019 enregistré au SPFE de NEVERS 1 le 15 avril 2019, réf 5804P01 2019 N 00224, les associés de la Société « SCI SYRE », Société civile au capital de 160,00 € ayant son siège social à GARCHIZY (58600) identifiée sous le numéro SIREN 450 813 134 RCS NEVERS, ont décidé de la dissolution anticipée de la société «SCI SYRE» à compter du 02 avril 2019.
Monsieur René PLESSIS, né le 05 juillet 1949 à MORTAGNE AU PERCHE (Orne), domicilié à GARCHIZY 115 rue René Levannier a été nommé en qualité de liquidateur de ladite société.
Pour avis Maître Marie CHERAMY.

AL582124020

GABRIELLE

Société Civile en liquidation
au capital de 5.000 €
Siège social : Lieudit Dumphlun
58270 Billy Chevannes
505 270 892 R.C.S. Nevers

Suivant PV de l'AGE du 19/04/2019 à 17h00, il a été décidé :
- D'approuver les comptes de liquidation,
- De donner quitus au liquidateur de sa gestion,
- De prononcer la clôture de liquidation de la société.

Les comptes de liquidation sont déposés au G.T.C de NEVERS.
La société sera radiée du RCS de NEVERS.
Le Liquidateur.

AL582124030

SA ORECA
Expertise Comptable
19 rue Delorme 03000 Moulins

HOTEL DU VIEUX PUITS

820 513 703 RCS Nevers
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social et siège de liquidation
3 rue Roland Vailin
58240 St Pierre le Moutier

Aux termes d'une décision en date du 23/04/2019, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Frédéric VIBET, demeurant 9 Rue du 11 novembre 58240 SAINT-PIERRE-LEMOUTIER, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation à compter rétroactivement du 31/12/2018.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour Avis, le Liquidateur.

AL582124033

TI ZOUK

SCI au capital de 1.524,49 €
Siège social
20 Chemin du Magny 58180 Marzy
420 774 374 RCS de Nevers

Le 20/05/2019, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur Mme NATHALIE LAURENT, 117 Route de Corcelles, 58180 MARZY, M. Christophe GABRIEL, 31 Rue du 8 Mai 1945, 58600 FOURCHAMBAULT et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. La correspondance est à adresser au 117 Route de Corcelles, 58180 MARZY. Modification au RCS de NEVERS.

AL582124037

AVIS DE CONSTITUTION

JL

Par acte SSP du 25/04/2019, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes:Dénomination :JL Prestiges Objet social : location véhicules Siège social :3 Rue Jean Jaurès, 58500 Clamecy. Capital : 1 € Durée : 99 ans; Président : M. Bodart Jordan, demeurant 3 Rue Jean Jaurès, 58500 Clamecy Immatriculation au RCS de Nevers.

AL582123959

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 13 mai 2019 constitution de la SAS :

DOMAINE DU DESSIERT
Capital social : 1 000 euros.
Siège social : 10 rue du Dessiert 58160 LA FERMETE
Objet : propriété, acquisition, vente, administration et gestion, entre autre par location meublée ou équipée, ou autrement, de tous immeubles, droits ou biens immobiliers et participations dans toutes sociétés immobilières ; propriété, l'acquisition, la vente, l'administration et la gestion de tous biens meubles ; coaching.
Président : Mme Florence BANAS demeurant 9 impasse de la Bagatelle 58000 NEVERS
Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS NEVERS.
AL582124006

AVIS DE CONSTITUTION

Acte SSP du 09/05/2019, constitution EURL dénommée WATT THE FOOD. Sigle: WTF. Siège: 13 rue on se plume 58310 SAINT-AMAND-EN-PUISAYE. Capital: 15.000€. Objet: La fourniture au comptoir, d'aliments et de boissons à consommer sur place ou à emporter. La vente peut-être dans une salle sur place ou dans des équipements mobiles. Gérance: Mme Tatiana WATT, 13 rue on se plume 58310 SAINT-AMAND-EN-PUISAYE. Durée: 99 ans. RCS NEVERS
AL582124009

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 10/05/2019, il a été constitué une SCI dénommée :
LA TOWER
Siège social : 12 rue Ambroise Paré, 58640 VARENNES-VAUZELLES
Capital : 100€
Objet : Gestion, acquisitions et locations de biens immobiliers.
Gérance : M. MIKE SOUPIRON, 12 rue Ambroise Paré, 58640 VARENNES-VAUZELLES
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NEVERS
AL582124011

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à NEVERS (Nièvre) du 14 mai 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : LC IMMOBILIER
Forme : Société par Actions Simplifiée
Capital social : 2.000 €
Siège social : 111 rue Julian Grimau – 58600 GARCHIZY
Objet : La transaction sur immeubles et fonds de commerce.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.
Présidente : Madame Justine DARGET, dt 111 rue Julian Grimau – 58600 GARCHIZY
Admission aux assemblées : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives dès lors que ses titres sont inscrits à son nom. Chaque action donne droit à une voix.
Transmission des actions : Toute transmission de titres de capital quel qu'en soit le bénéficiaire, sauf s'il est déjà associé, est soumise à l'agrément préalable de la société donnée par décision collective extraordinaire des associés.
Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de NEVERS.
Pour avis, la Présidente, J. DARGET .
AL582124021

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : SCI ARIANE ; Siège social : 11, rue du Pont Canal – 58470 GIMOUILLE ; Objet social : Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 100 € ; Co-Gérance : Mr Rémi BONNOT et Mme Michelle BONNOT dt ensemble à GIMOUILLE (58) – La Grâce ; Immatriculation de la société au RCS de NEVERS. Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la Société donné par décision collective extraordinaire des associés.
AL582124023

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une Société Civile Immobilière en cours d'immatriculation au R.C.S. de NEVERS, dénommée PARADOCKS au capital de 2.000 €, composé exclusivement de numéraire, ayant pour objet la propriété et la gestion de tous biens et droits immobiliers. Son siège est situé 42-44, rue des Docks – 58000 NEVERS. Le gérant est Monsieur Arnaud BERTRAND dt 7, rue Louis Vicat – 58000 NEVERS. Les cessionnaires de parts non associés sont soumis à l'agrément des associés.
Pour avis, A. BERTRAND.
AL582124026

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/05/2019, il a été constitué une SCI dénommée : SCI LES ETOILES BLEUES
Siège social : 1 rue Maurice Kriegel Valrimont, 58350 CHÂTEAUNEUF-VAL-DE-BARGIS
Capital : 1.000€
Objet : Acquisition, gestion, exploitation par bail, location ou autres d'immeubles de la société Gérance : Mme GINETTE RIVIERRE, 5 rue d'Auvergne, 03200 VICHY Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NEVERS.
AL582124032

SCP MARTIN & MARIE
Notaires associés à Nevers
(58000)
1 Rue St Martin

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Dominique MARTIN, Notaire Associé de la SCP dénommée «SCP MARTIN & MARIE», à NEVERS 1 Rue St Martin, le 15 mai 2019, a été constitué un GFA, entre :
1°) M. Christian LÉCHEVIN, exploitant agricole, époux de Mme Annie, Josette DEPÂRDIEU, demeurant à TRONSANGES (58400) «Les Bruyères».
2°) Mme Anne-Sophie LECHEVIN, commerciale, demeurant à RAVEAU (58400) 100 place du 19 mars 1962, célibataire.
3°) M. Marc-Antoine LECHEVIN, exploitant agricole, demeurant à TRONSANGES 4 Chemin des Bruyères, ayant conclu un PACS avec Mlle Marine, Rose PEREIRRA.
Objet : la propriété et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine.
Dénomination : Groupement Foncier Agricole «CALLUNA».
Siège : TRONSANGES (58400), Les Bruyères.
Durée : 99 années.
Apports en nature : 130.600,00 EUR.
Apports en numéraire : 100,00 EUR.
Montant total des apports : 130.700,00 EUR, somme égale au montant du capital social.
Cession des parts : un associé peut librement céder tout ou partie de ses parts à l'un de ses descendants ou à son conjoint ainsi qu'à un associé participant à l'exploitation de tout ou partie des biens du groupement en vertu d'un bail. Toute autre cession, à titre onéreux,
ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés.
L'exercice social commence le 01/01 finit le 31/12 de chaque année.
Le premier gérant est : M. Christian LECHEVIN.
La durée de ses fonctions est : ILLIMITEE.
AL582124034

YONNE

SUCCESSION

SUCCESSION

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur de la succession de M. BELLAGUET Joël, Louis décédé le 26/10/2016 à JOIGNY (89) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218015893/VB.
AL892124357

SUCCESSION

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur de la succession de M. BELLAGUET Joël, Louis décédé le 26/10/2016 à JOIGNY (89) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TGI. Réf. 0218015893/VB.
AL892124358

AVIS

Avis de changement de dirigeant

ALYSÉ

Société Coopérative Agricole
à Capital Variable
Siège social : 3 Rue Jules Rimet
89400 Migennes
Tél : 03.86.92.36.40
e.mail : contact@alyse-elevage.fr
Agrément Ministériel N1391
RCS Sens 778 119 818

Par décision du conseil d'administration le 16 avril 2019, il a été pris acte que Monsieur Boulard Alain est remplacé par l'Earl de la ferme de Tontenant représenté par Monsieur Nicolas MICHAUD, représentant permanent au Conseil, demeurant Ferme de Tontenant, 21250 PAGNY LE CHATEAU, en qualité de nouveau Président à compter du 16 avril 2019 pour une durée indéterminée.
Mention en sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de Sens.
AL892124350

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

NOMINATION

ZODIAC ACTUATION SYSTEMS

SAS
Au capital de 8 224 808,40 Euros
Siège social : 41-47 Rue Guynemer
89000 AUXERRE
542 103 031 RCS Auxerre

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 30/04/19, il a été décidé de nommer en qualité de Directeur Général, M. Joël BERKOUKCHI, demeurant 30 Rue de l'Eglise 92200 NEUILLY SUR SEINE, en remplacement de M. Antoine GRIMBERT
Le dépôt légal sera effectué au RCS d'Auxerre.
AL892124338

MGB

SAS au capital de 8.000€
Siège social : 10 avenue Jean Jaures,
89190 VILLENEUVE-L'ARCHEVÊQUE
828 817 411 RCS de SENS

Le 19/11/2018, l'AGE a décidé de nommer président, M. Imran HAITHAM 50
AVENUE DE CAEN, 76100 ROUEN en remplacement de M. Patrick PEKTAS.
Mention au RCS de SENS
AL892124345

VEMEDIS

SAS au capital de 10.000€
Siège social : 6 ROUTE D'EGLENY,
89240 BEAUVOIR
837 799 618 RCS d'AUXERRE

Le 01/05/2019, l'AGE a décidé de nommer directeur général, M. Virgile PETITFOURG 2 PLACE DE L EGLISE, 89530 CHITRY.
Mention au RCS d'AUXERRE
AL892124351

S.J.B. Société d'Avocats

CHANGEMENT DE DIRIGEANT

SCI DU PRIEURE Société civile immobilière au capital de 300 euros Siège social : 11 Rue des Fossés 89130 VILLIERS ST BENOIT 422 216 556 RCS AUXERRE Aux termes d'une délibération en date du 16 MAI 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire a nommé Madame Evelyne MONET, demeurant 11 Rue des Fossés – 89130 VILLIERS ST BENOIT, en qualité de gérante pour une durée illimitée à compter du 16 mai 2019, en remplacement de Monsieur Yves BETRON, décédé. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.
AL892124360

TRANSFERT DE SIÈGE

EMMA

Société par actions simplifiée
au capital de 7.500 euros
Siège social : 1, rue Marcelin Berthelot
89000 AUXERRE
491 197 869 RCS AUXERRE

Aux termes de la décision de l'associée unique du 1er avril 2019, le siège social a été transféré au 43, Rue de Paris – 89000 AUXERRE, à compter du 1er avril 2019. L'article « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de AUXERRE.
AL892123871

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS

BK-TRANS - Société à responsabilité limitée au capital de 9 000 euros - Siège social : 3 Route du Cimetière - 89200 MAGNY - 522 042 936 RCS AUXERRE - Aux termes d'une décision en date du 1er avril 2019, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 3 Route du Cimetière, 89200 MAGNY au 15 rue de Romorantin – 41230 VERNOU EN SOLOGNE à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
AL892124336

AZR CAPITAL

Société Civile au capital de 130.600 €
Siège social : 15 Avenue du Pavé Neuf
93160 NOISY LE GRAND
834 218 059 RCS BOBIGNY

Par Décisions du 28/03/2019, le gérant a décidé de transférer le siège social au 14 rue du 8 Mai 1945 – 89330 SAINT JULIEN DU SAULT. Durée : 99 ans. Objet : L'acquisition et la gestion de toutes participations. L'article 4 des statuts a été modifié. La société sera immatriculée au RCS de SENS.
AL892124340

TRANSFERT DE SIÈGE

JKR PATRIMOINE1
SCI au capital de 1.500 €
Siège social : 760 Rue de la Tour
89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE
R.C.S. AUXERRE 814972881

Aux termes de l'AGE du 10/05/2019, il a été décidé de transférer le siège social au 1 Rue Adolphe Guillon 89000 AUXERRE à compter du 01/06/2019.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au R.C.S. de AUXERRE.
AL892124362

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination : AGRICULTURE ET ROBOTIQUE BOURGOGNE.
Forme : SAS.
Capital social : 100000 euros.
Siège social : 16, chemin du Tacot, 89470 Moneteau.
519199947 RCS Tribunal de Commerce d'Auxerre.
Aux termes d'une décision en date du 1 février 2018, l'associé unique a décidé, à compter du 1 février 2018, de transférer le siège social à Parc Technologique d'Activités de la Chapelle Bat n°16, 89470 Moneteau.
Mention sera portée au RCS de Tribunal de Commerce d'Auxerre.
AL892124366

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE FERLEO

Société Civile Immobilière
au capital de 1 000.00 €
Siège social
19 Avenue Michel de Toro
89170 Saint Fargeau
482 771 870 RCS Auxerre

L'AGE du 02/05/2019 a décidé à compter de cette même date de transférer le siège social de la société du 19, Avenue Michel de Toro à SAINT FARGEAU (Yonne) au 9 T Rue des Lions à 89170 SAINT FARGEAU. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.
Pour avis, le représentant légal
AL892124379

MODIFICATION DE CAPITAL

SELARL LE LYS

SELARL de Médecins
au capital de 25 000 €
Siège social : Polyclinique Sainte Marguerite
5, avenue de la Fontaine Sainte Marguerite
89000 AUXERRE
818 050 429 R.C.S. AUXERRE

Le 30/04/2019, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de 95 000 €, par incorporation de réserves et élévation de la valeur nominale de la part sociale de 10 € à 48 €.
Le capital social s'élève désormais à 120 000 € divisé en 2 500 parts sociales de 48 € chacune. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention en sera faite au RCS d'Auxerre.
AL892124244

QAPE

SAS au capital de 406.248 € Siège : Immeuble Burovert Zone Artisanale Les Hâtes du Vernoy 89130 TOUCY 819 502 154 RCS AUXERRE Le 19/04/19 le Président a constaté une augmentation de capital de 69.668 € pour le porter à 475.916 €.
AL892124344

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14, rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

PHARMACIE D'ETAIS LA SAUVIN

SELARL au capital de 80.000 €
ramené à 50.000 €
Siège social : 22 bis, Grande Rue
89480 ETAIS LA SAUVIN
820 628 774 RCS AUXERRE

Par délibération en date du 28 février 2019, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de réduire le capital social de 30.000 euros par voie de rachat de 300 parts sociales.
Aux termes d'un procès-verbal établi le 25 avril 2019, la gérante associée unique a constaté le caractère définitif de la réduction de capital et a constaté que le capital se trouvait ramené de 80.000 euros à 50.000 euros.
Pour avis, la gérante
AL892124352

MEDIALIS

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 40 000.00 € porté à 46 500 €
Siège social : 9 rue des Lions
89170 Saint Fargeau
502 846 496 RCS Auxerre

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 15/12/2018, le capital a été augmenté de 6 500 euros en numéraire pour être porté à 46 500 €. Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Dépôt légal au RCS d'AUXERRE. Pour avis, la gérance.
AL892124378

CONVOCATION

CIALYN

CONVOCATION aux ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRE et EXTRAORDINAIRE

Les adhérents de la Coopérative Agricole Interdépartementale des Eleveurs de l'Aube, du Loiret, de l'Yonne et de la Nièvre - C.I.A.L.Y.N. sont convoqués aux Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire aux date, heure et lieu suivants :
jeudi 13 Juin 2019 à 9h30
Salle de conférence du Conseil Général de l'Yonne,
16-17 Bvrd de la Marne – 89000 Auxerre
Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire :
- Présentation du rapport d'activité 2018, - Présentation des comptes sociaux de l'exercic-
- Présentation des comptes consolidés de l'exercice,
- Rapports des Commissaires aux Comptes,
- Rapport du Conseil d'Administration,
- Renouvellement des Administrateurs,
- Vote des résolutions de l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire.
Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire :
- Présentation par le Conseil d'Administration du projet de fusion avec la société coopérative agricole «ACTIS BOVINS», la société coopérative agricole «COOPÉRATIVE AGRICOLE DES NAISSEURS ENGRAISSEURS DU CENTRE NORD ET DE L'AUBE», sigle «CANECA», la société coopérative agricole «COOPÉRATIVE DES ÉLEVEURS DE BOVINS DU MÉZENC», sigle «C.E.B.M.», la société coopérative agricole «SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE CHAROLAIS HORIZON», la société coopérative agricole «COOPÉRATIVE AGRICOLE INTERDÉPARTEMENTALE DES ÉLEVEURS de L'AUBE, du LOIRET, de L'YONNE et de la NIÈVRE», sigle «CIALYN», la société coopérative agricole «COOPÉRATIVE COVIDO-BOVICOOP», la société coopérative agricole «DAUPHIDROM» et la société coopérative agricole «SICAREV COOP».
- Lecture du rapport de révision et du rapport sur la fusion du commissaire aux comptes,
- Approbation du traité de fusion,
- Dissolution sans liquidation de la coopérative au jour de la réalisation définitive de la fusion,
- Nomination d'un « mandataire »,
- Disposition à prendre en cas de non-ratification de la fusion,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Questions diverses.
Les adhérents de la coopérative peuvent prendre connaissance, au siège de la coopérative de l'ensemble des documents relatifs à l'activité et aux comptes de l'exercice, quinze jours avant la date de l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire.
Le Conseil d'Administration.
AL892124377

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Maître Emilie SABIAUX Notaire à AUXERRE (89), le 17 mai 2019, Monsieur Cyril Patrick BERGER, né à MIGENNES, le 24 octobre 1975 de nationalité française, et Madame Aurélie Denise DERIAZ, son épouse née à AUXERRE (89), le 12 juin 1977, de nationalité française, demeurant ensemble à GURGY (89250) 11 Rue de la Fontaine Lison, mariés à la mairie de ROUVRAY, le 26 septembre 2003 sous le régime de la communauté d'acquêts ont adopté pour l'avenir le régime de la séparation des biens tel qu'il est établi par l'article 1536 à 1543 du code civil.
Conformément à l'article 1397 alinéa 3 du code civil, les oppositions des créanciers pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées à Me Emilie SABIAUX, notaire à AUXERRE (89000), 11 Rue des Hospitaliers.
AL892124372

MODIFICATION DE STATUTS

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS

KARAMENDJEL-BELKTRANS - Société à responsabilité limitée au capital de 9 000 euros - Siège social : 3 route du Cimetière - 89200 MAGNY - 812 408 102 RCS AUXERRE - Aux termes d'une décision en date du 1er avril 2019, l'associé unique a décidé : - de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale «KARAMENDJEL-BELKTRANS» par «KARAMENDJEL» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts. - de transférer le siège social du 3 route du Cimetière, 89200 MAGNY au 15 rue de Romorantin – 41230 VERNOU EN SOLOGNE à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
AL892124337

CABLERIE SAB

Société Anonyme
Au capital de 1.455.000 euros
Siège social : rue des Caillottes
ZI la Plaine des Isles
89000 AUXERRE
RCS AUXERRE 339 444 184

Aux termes du PV de l'Assemblée Générale extraordinaire du 30 avril 2019, il a été décidé :
- de transformer la société en Société par Actions Simplifiée sans création d'un être moral nouveau. Sa durée, son objet et son siège social restent inchangés. Il est mis fin aux fonctions du Président du Conseil d'Administration et des Administrateurs.
- de nommer Madame Sabine BROCKSKES-WETTEN, demeurant Bistrad 25 61751 VIERSEN Allemagne, en qualité de Président.
Aux termes du PV du 30 avril 2019, il a été décidé de nommer Monsieur Peter BROCKSKES, demeurant 36 Düsseldorfer Strasse 41336 NETTETAL Allemagne et Madame Anne LECLAIRE, demeurant 5 rue des Nouvelles 89230 VENOUSE, en qualité de Directeurs Généraux.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de AUXERRE
AL892124341

TRANSFERT DE SIEGE DEMISSION D'UNE GERANTE

SCI BERTRAND Société civile immobilière au capital de 1 000 euros Siège social : 31 Rue Désiré Thoison 77130 CANNES-ECLUSES 753 979 004 RCS MELUN Aux termes d'une délibération en date du 12 avril 2019 prenant effet le même jour, l'assemblée générale extraordinaire des associés : - a transféré le siège social qui était
31 Rue Désiré Thoison 77130 CANNES-ECLUSES, au 12 Route de Fontaine– 89260 VOISINES. - a constaté la démission en tant que gérante de Mme Marie-Louise BERTRAND - a constaté la nomination en tant que cogérants de : - Monsieur Sébastien BERTRAND demeurant 12 Route de Fontaine 89260 VOISINES - Madame Isabelle DEFRANCE-BERTRAND épouse Bernard demeurant 3 Allée des Vulpains 38240 MEYLAN La société sera immatriculée au RCS de SENS et sera radiée du RCS de MELUN. Pour avis, la gérance
AL892124367

SELARL FV
JURICONSEILS & ASSOCIES
Françoise VANDENBROUCQUE
Avocat à la Cour
Spécialisée en Droit
des Entreprises
Agricoles et Viticoles
8, rue Marceau - 21000 Dijon

SCI LA FERME DU PETIT QUINCY

Société civile immobilière
au capital de : 900 €
Siège social. : Lieudit La Ferme
du Petit Quincy - 89700 Epineuil
RCS Auxerre 351 054 309

Aux termes d'une AGE en date du

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
COURGIS - terre à planter AOC Chablis - fonds occupé
1 ha 96 a 15 ca - Clardy: ZL-80 - Tertre de talva: ZH-8(K)-8(J)[P1]
Zonage : RNU
MELISEY - terre
- 7 ha 79 a 10 ca - La lame: ZM-39 - Le pre de la cour: ZL-39 - Le val gissey: ZM-107[35](J)-107[35](K)-107[35](L) - zonage : RNU
- 50 a 00 ca - Le val gissey: ZM-105[35]-106[35] - zonage : RNU
ASQUINS – terre à planter, terre, bois, lande – parcelles occupées en partie
2 ha 23 a 44 ca - Buisson fouquet: ZC-42-46 - La galambee: H-414-420 - Le clos du: ZA-9 - Le cotat de la chaudiere: G-681 - Les bas counots: H-339 - Les champs denis: ZN-60 - Les clos d asquins: B-862 - Les harnays: C-693 - Sur la sange: H-374 - Sur noble terre: H-465-466 - Virelot: H-623
Zonage : NC et ND du POS
FOISSY-LES-VEZELAY – pré – parcelle occupée
14 a 20 ca - Patis des eaux bues: A-736
Zonage : RNU
LUCY-SUR-CURE – terre et lande
3 ha 21 a 83 ca - La cote de lucy: ZN-29 - Le court pave: ZN-116
Zonage : RNU
SAINT-PERE – terre à planter, terre, bois, lande – parcelles occupées en partie
23 ha 08 a 71 ca - Caume de gros mont: WB-11 - Corvee du maupas: ZE-54 - Cotat de vaulnien: C-883-885 - Crechot: A-260-270-275 - La clouas: J-1154-1159 - La corvee: ZE-77 - La courte: C-1578-1579 - Les arpents: ZN-17- Les grandes rayes: ZH-30 - Longues vignes: A-501-511-518-555-904 - Mont liboeuf: ZL-119(A et B)-124 - Neuillot: ZC-1 - Pre creux: ZI-71 - Pre parent: J-16-17-18 - Pres des marsais: ZO-120 - Ruelle tiennot: H-135 - Sur crechot: ZN-49 - Sur les caves: ZL-20 - Vaux boutons: ZM-57 - Vignes de la garenne: B-599-609-703-709 - Vignes neuves le bas: ZL-50-51 - Vignes neuves le haut: J-833-835 ZL-85
Zonage : RNU
VERMENTON – terre à planter, terre et bois
13 ha 53 a 48 ca - Champs plumeriaux: B-890-891 - La cote du puits: ZE-10 - La croix galotte: ZD-18 - Les grands champs vermento: ZH-5- Les vaux courbes: ZE-23 - Les vaux de cravant: ZR-8-96 - Les gourlettes: ZH-15
Zonage : RNU
GUILLON-TERRE-PLAINE (VIGNES) - pré et bois
48 a 32 ca - Jean boue: AB-148 - Les champs du bout: AB-179 - Les lavaux: AC-125
Zonage : RNU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 11 juin 2019 à
Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.
AL892124380

19/04/2019, les associés ont décidé de transformer la SCI en GFA, dont les nouvelles caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : GFA LA FERME DU PETIT QUINCY

Forme : Groupement Foncier Agricole

Capital : 900 €

Siège : Lieudit La Ferme du Petit Quincy 89700 EPINEUIL

Objet : propriété, jouissance, administration et mise en valeur exclusivement par conclusion de baux ruraux à long terme de tous biens, droits immobiliers à usage agricole et de tous bâtiments d'habitation et d'exploitation nécessaires à leur exploitation

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS

Gérant : Monsieur Dominique GRUHIER, demeurant 58 rue Vaucorbe 89700 TONNERRE, est confirmé gérant pour une durée illimitée.

Organe compétent pour agréer les cessionnaires de parts : Assemblée Générale.

Le gérant.

AL892124370

CESSION

AVIS

Suivant acte sous seing privé en date à AUXERRE (Yonne) du 2 mai 2019, enregistré au SPFE AUXERRE 1, le 7 mai 2019, dossier 2019 00014410, référence 8904P01 2019 A 01159, Monsieur Patrice RAPIN et Madame Nadège THIVRIER, son épouse, demeurant ensemble 8 rue du Bois Joli – NARLEU – 89560 OUANNE, ONT CEDE à la société PC2M, Société à Responsabilité Limitée au capital de 5 000 €, dont le siège social est 10, rue de la Tuilerie 89130 MOULINS SUR OUANNE, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés d'AUXERRE, un fonds artisanal de plomberie, chauffage, zinguerie, entretien et dépannage, connu sous le nom d'entreprise RAPIN sis et exploité à OUANNE (Yonne), 8 rue du Bois Joli – NARLEU, moyennant le prix de 26 500 euros. La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 1er mai 2019. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet S.J.B. – société d'avocats – 43 rue du Clos - 89000 AUXERRE.

AL892124343

Maître Gérard LEGUY
Notaire à Avallon (Yonne),
4, rue de Lyon

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Gérard LEGUY, notaire à AVALLON (Yonne), le 15 mai 2019 enregistré à AUXERRE, Monsieur Philippe Jean-Baptiste GUILLEMARD époux de Madame Sylvie DURAND demeurant à VEZELAY (Yonne) Bois de la Madeleine.

A cédé à la société dénommée CFR, Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000,00 € ayant son siège social à VEZELAY (Yonne) 36 rue Saint

Etienne identifiée sous le numéro SIREN 850 290 370 RCS AUXERRE.

Un fonds de commerce dedébit de boissons, restaurant, vente de biscuit, confiseries, spécialités régionalessitué et exploité àVEZELAY (Yonne)Rue Saint Etienne.

Prix : QUATRE VINGT MILLE EUROS (80.000,00 €).

Prise de possessionà compter de ce jour.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de Me LEGUY, notaire à AVALLON (Yonne), 4 rue de Lyon, dans les dix jours suivant la parution de la vente précitée au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales.

Pour insertion.

AL892124359

CESSION

Aux termes d'un acte SSP en date à TONNERRE (89) du 02/05/2019, enregistré au SPFE d'AUXERRE 1, le 15/05/2019, dossier 2019 00015242, référence 8904P01 2019 A 01196, la Société L'OVALE, SARL au capital de 10.000 € - Route de Paris - Centre commercial Leclerc- TONNERRE (89700) - RCS AUXERRE 528 192 529, a cédé à la Société GREVIN DISTRIBUTION, SAS au capital de 38.500 € - Route de Paris - TONNERRE (89700) - RCS AUXERRE 434 305 827, le fonds de commerce de bar, restaurant, restauration rapide et vente à emporter exploité à TONNERRE (89) - Centre commercial E. LECLERC et pour lequel elle est immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le numéro 528 192 529 et sous le numéro SIRET 528 192 529 00014, moyennant le prix de 155.000 €. L'entrée en jouissance a été fixée au 02/05/2019. Les oppositions, seront reçues en la forme légale, dans les dix jours de la dernière en date des publications légales au siège du fonds cédé pour la validité et pour la correspondance chez FIDUCIAL SOFIRAL - 15 A avenue du Château CS 173 - 89003 AUXERRE CEDEX.

AL892124369

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SENS ESPACES KARTING

SARL au capital de 165 760 euros Siège social : Route de la Chapelle – Circuits de Soucy - 89100 SOUCY 408 127 637 RCS SENS Aux termes d'une délibération en date du 19 avril 2019 prenant effet le même jour, l'assemblée générale extraordinaire des associés : - — a constaté la démission en tant que gérante de Mme Marie- Louise BERTRAND - a constaté la nomination en tant que gérant de Monsieur Sébastien BERTRAND demeurant 12 Route de Fontaine 89260 VOISINES Pour avis, le gérant

AL892124365

NON DISSOLUTION

BEST CAR 89

Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 euros
Siège social : 39 Avenue Jean Mermoz,
89000 AUXERRE
837849769 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 12/04/19, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

POUR AVIS Le Président

AL892124328

S.J.B. Société d'Avocats

ROND'HOME

Société par actions simplifiée
au capital de 1 383,80 euros porté à 96 000 euros
Siège social : 18 Bis, route de Bonnard
89400 Cheny
810 506 642 RCS Auxerre

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 19 janvier 2019, les associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL892124376

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI DE BENABAR

L'Assemblée Générale réunie le 26 avril 2019 de la SCI DE BENABAR, société civile immobilière en liquidation au capital de 1000 euros, dont le siège est 7 Faubourg St LAURENT 89290 CHAMPS SUR YONNE, immatriculée 479439143 RCS AUXERRE, après avoir entendu le rapport des liquidateurs, a pris acte de l'absence de comptes de liquidation, a donné quitus aux liquidateurs, les a déchargé de leur mandat et a prononcé la clôture de la liquidation.

Le bilan de clôture sera déposé au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis. Le Liquidateur

AL892124194

SCI DE BENABAR

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 26 avril 2019 de la SCI DE BENABAR société civile immobilière en liquidation au capital de 1000 euros, dont le siège est 7 Faubourg St Laurent 89290 CHAMPS SUR YONNE, immatriculée 479439143 RCS AUXERRE a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateurs M. Francis LEFEVRE et Mme. Marie-Catherine LEFEVRE, demeurant 7 Rue du faubourg St Laurent 89290 CHAMPS SUR YONNE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et les autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 7 Rue du faubourg St Laurent 89290 CHAMPS SUR YONNE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

AL892124195

Crowe Fideliance

E3GA

SASU au capital de 3000 € Siège social : 5 rue Saint Germain, 89150 Dollot 809 790 892 RCS de Sens L'AGE du 31/03/2019 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/03/2019,nommé en qualité de liquidateur M. GROUSSELLE Jérôme, demeurant 5 rue Saint Germain, 89150 Dollot, et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de Sens

AL892124265

DALIA VIGNE ACTIVITY

EURL au capital de 500€ Siège social: 10 Rue Bougainville 89000 Auxerre 793222803 RCS AUXERRE. Par décision en date du 09/05/2019 l'associé unique a décidé : d'approuver les comptes de liquidation, de donner quitus au liquidateur pour sa gestion, de le décharger de son mandat et de constater la clôture de liquidation. Dépôt au RCS de AUXERRE.

AL892124316

VEGAN DE BOURGOGNE

SAS au capital de 2.000 euros,
siège de la liquidation c/BUROVERT
ZA Les Hâtes du Vernoy
89130 TOUCY
RCS AUXERRE B 821 124 245

Par AGE du 14/05/19, les associés ont

Société ARCHIBALD

Résidence Le Palais
1, Rue de l'Épée 89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES
Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :

CLUB J2 SARL

Liquidation Judiciaire simplifiée du 04/09/2018

3 Chemin Tortu à 89100 SAINT-CLEMENT

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 14 mai 2019.

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL892124339

approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus de sa gestion et décharge de son mandat au liquidateur, et a prononcé la clôture de la liquidation avec effet au 13/05/19.

Les comptes seront déposés au RCS AUXERRE

AL892124342

EARL MONTENAT

EARL au capital de 186 400,00 € Siège social : 2 Grande-rue – 89200 LUCY-LE-BOIS 489 544 163 RCS AUXERRE Dissolution et nomination du liquidateur Aux termes d'une décision de l'associé unique du 31 mars 2019, la dissolution anticipée de la société a été décidée, il a été mis fin aux fonctions du gérant et M. Joël MONTENAT demeurant à LUCY-LE-BOIS (Yonne), 2 Grande rue, a été nommé aux fonctions de liquidateur. Il aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'adresse du siège social : 2 Grande-rue – 89200 LUCY-LE-BOIS. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE. Pour avis, le liquidateur.

AL892124354

SARL GOMES ET FILS

SARL en liquidation
au capital de 7 774,90 euros
«LE TREMBLAY» 89480 ETAIS LA SAUVIN
R.C.S. AUXERRE 343 177 176

L'Assemblée Générale du 31/03/2019 a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 26/02/2019, déchargé M. Alcides GOMES DE PINHO de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au RCS.

Pour avis

AL892124363

MELIN'MAG

L'AG du 17.5.2019 des associés de la SAS en liquidation MELIN'MAG au capital de 500 €, siège social et de liquidation à AUXERRE (89000) 10, rue de l'Horloge, 824 375 398 RCS AUXERRE, a approuvé les comptes définitifs de la liquidation arrêtés au 15.05.2019, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et a constaté la clôture de la liquidation. Les comptes sociaux seront déposés au RCS d'AUXERRE.

AL892124371

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par un acte SSP en date du 16/04/2019, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : RESIDENCES PARIGOT Capital : 100€ Siège social : 14 avenue du 19 Mars 1962 89600 Saint Florentin Objet : la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, y compris par bail à construction, de biens immobiliers, ainsi que la construction de tous immeubles à usage commercial, industriel, professionnel ou d'habitation. Durée : 99 ans. Gérant : Mlle Céline Parigot demeurant 14 avenue du 19 Mars 1962 89600 Saint Florentin Cession libre entre associés. Soumise à agrément dans les autres cas. RCS : Auxerre.

AL892124305

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 13 mai 2019 à Villefargeau, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : QUENOU

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Siège social : 19 allée des Champsbleaux, 89240 VILLEFARGEAU

Objet social : l'acquisition d'immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, de construction, échange, apport ou autrement,

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital social : 1 000 euros ;

Gérance : M. Arnaud MAIMBOURG demeurant 19 allée des Champsbleaux, 89240 VILLEFARGEAU,

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas

Agrément des associés représentant au moins les deux-tiers des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE

La Gérance

AL892124330

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes.

FORME : Société à Responsabilité Limitée

DENOMINATION : MUGI

SIEGE SOCIAL : Place de la Gare Sain Amatre – 89000 AUXERRE

OBJET :

- Toute activité de conception, développement et programmation informatique ;

DUREE : 99 années

CAPITAL : 100 euros

APPORTS EN NUMERAIRE : 100 euros

GERANCE :

- Monsieur Maxime CHERY, demeurant 8 Commecy – 89520 SAINPUITS
- Madame Fanny VIAUT, demeurant 8Te de Belfort – 89000 AUXERRE
- Monsieur Alexandre TEINTURIER – 75003 PARIS

CESSION DE PARTS

Librement cessibles entre associés ou époux ; agrément dans tous les autres cas.

IMMATRICULATION au RCS d'Auxerre

Pour avis.

AL892124331

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 20/05/2019, il a été constitué une société civile immobilière aux caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI DU CHAMP DE PLOIX

Capital : 1 000 €, divisé en 1 000 parts de 1 €.

Siège social : 15 rue du Champ de Ploix 89510 VERON

Objet : la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, bail à construction ou autrement, de tous terrains ou biens immobiliers, bâtis ou non bâtis, dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Durée : 99 ans.

Gérant : M. Laurent DUBOUCHET demeurant au 15 rue du Champ de Ploix 89510 VERON.

La société sera immatriculée au RCS de Sens

AL892124335

CA COMPTE POUR MOI

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VOISINES du 26/04/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : MAM France

Siège : 4 rue Bernisset, 89260 VOISINES

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1 000 euros

Objet : L'activité de restauration sur place, à emporter et livraison d'aliments et boissons non alcoolisées, au comptoir ou par l'intermédiaire d'équipements mobiles et de véhicules ; La production traiteur et l'organisation de réceptions, manifestations évènementielles et culturelles ; Le développement et l'exploitation, par quelque moyen que ce soit, d'activités dans le secteur de la restauration

Exercice du droit de vote : Tout associé peutparticiper aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Philippe BEJA, demeurant 3 Route de Dixmont, 89320 VAUMORT

Directeur général : M. Morgan POGIONY, demeurant 4 rue Bernisset 89260 VOISINES

La Société sera immatriculée au RCS de SENS.

AL892124346

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 3 mai 2019, à VOISINES.

Dénomination : DOMAINE LES JARDINS DE LOUISE.

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.

Siège social : Ferme de la Tuilerie, 89260 VOISINES.

Objet : Négoce de produits alimentaires et de vins, production et commercialisation de produits spiritueux, notamment de liqueurs et de crèmes.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 10000 euros divisé en 100 actions de 100 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

Cession d'actions et agrément : Les actions sont librement négociables.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales.

Ont été nommés : Président : Monsieur Yoan THIEMPONT Lieu dit La Tuilerie 89260 VOISINES.

La société sera immatriculée au RCS de SENS.

Pour avis.

Le président.

AL892124348

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 07/04/2019, il a été constitué une SCI dénommée : SCI MENET

Siège social : 3 rue des fossés, 89100 VILLEROY

Capital : 1.000€

Objet : achat, gestion, location, vente de biens immobiliers

Gérance : M. Alexandre MENET, 3 rue des fossés, 89100 VILLEROY

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de SENS.

AL892124349

Maître Anaïs COMOY
Notaire à Villeneuve-la-Guyard
(Yonne)
1, avenue des Promenades

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Anaïs COMOY, Notaire à VILLENEUVE LA GUYARD, Avenue des promenades, le 3 mai 2019, il a été constitué une société civile immobilière aux caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale: EG-H.

Objet principal: acquisition, propriété, mise en valeur, transformation, location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément.

Siège social: VILLENEUVE-LA-GUYARD (89340), 63 rue du général de Gaulle.

Durée 99 années

capital social CENT EUROS (100,00 EUR) - totalité des apports en numéraires. toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les premiers gérants de la société sont: Monsieur Hassan EL GROUA et Madame Yacout HAMIDI épouse EL GROUA demeurant ensemble à VILLENEUVE LA GUYARD (89340) 20 rue saint Jean La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SENS

Pour avis

AL892124353

AVIS DE CONSTITUTION

Par Assp du 16.5.2019, il a été constitué une EURL dénommée : PASSION GOM'. Capital : 3 000€. Siège : 9 allée des coquelicots, 89100 Rosoy. Objet : Entretien, réparation de véhicules légers. Durée : 99 ans. Gérance : Mr SEYCHELLES Jonathan, 9 allée des coquelicots, 89100 Rosoy. Immatriculation au RCS de Sens

AL892124355

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 9 mai 2019 a été crée une SARL :

Dénomination : N.R DIAG, le siège social est fixé 4, rue de la cave 89290 Vincelles. Le capital social est fixé à la somme de 3000 €. L'objet social : sous traitance dans l'isolation, le traitement des charpentes, le négoce de matériaux. La durée de vie de la société : 99 ans. Le gérant est Monsieur Nicolas FERREIRA 4, rue de la cave 89290 Vincelles.

L'immatriculation sera faite au RCS d'Auxerre.

AL892124356

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné. de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

- FORME : Société, civile immobilière
- DENOMINATION: GNDN
- SIEGE SOCIAL:7, rue de Chemilly 89470 MONETEAU
- OBJET : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'annexe,l' accessoire ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
- DUREE: 99 ans
- CAPITAL:500 euros
- APPORTS EN NUMERAIRE : 500 euros
- GERANCE : Madame GAUFILLET Nathalie, demeurant 7, rue de Chemilly 89470 MONETEAU;
- CESSION DE PARTS:

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes y compris au profit du conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant du cédant qu'avec le consentement d'un ou plusieurs associés représentant les trois quarts du capital social. Ces dispositions visent toutes transmissions à titre onéreux ou

gratuit , qu'elles portent sur la pleine propriété, la nue-propriété, ou l'usufruit des parts sociales.

- IMMATRICULATION : ou RCS D'AUXERRE

Pour avis,

AL892124361

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP établi à AUXERRE en date du 11/04/2019, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes.

Dénomination : STONE HEIRS HOLDING, Siège social : 19-21 rue du Moulin du Président, AUXERRE (89000) Objet : prise de participations directe ou indirecte dans toutes sociétés, fourniture de tous conseil, études et prestations de services administratifs, commerciaux, techniques, financiers, de gestion, techniques, marketing, e divers à des entreprises, l'apport d'affaires et toutes opération de nature à favoriser le développement d'un groupe de société.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE. Capital fixe de 1 000 euros Gérance :Madame Elodie FONTAINE, demeurant 7 route de Saint Florentin, MONTIGNY-LA-RESLE (89230), Monsieur Nicolas TIZOMBA, demeurant Hameau de Souilly, MONTIGNY-LA-RESLE (89230), Pour avis, le gérant

AL892124364

Etude de Maître
Anthony VACCARO
notaire à Villeneuve-la-Guyard
(Yonne)
52 rue du Général de Gaulle

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Anthony VACCARO, Notaire associé de la société d'exercice libéral par actions simplifiée à associé unique « VACCARO Anthony, Notaire » titulaire d'un office notarial sis à VILLENEUVE-LA-GUYARD (89340) 52 rue du Général de Gaulle, le 10 mai 2019, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : achat, location et vente de biens immobiliers.

La dénomination sociale est : SCI LA CHAPELLE.

Le siège social est fixé à : CHAMPIGNY (89340), 17 rue de Beaumont .

La société est constituée pour une durée de 99 années.

Le capital social est fixé à la somme de : DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (250.000,00 EUR).

Apport en nature d'un bien immobilier situé à CHAMPIGNY (89340), 17 Rue de Beaumont évalué à 250.000,00 €.

Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les premiers gérants de la société sont : Monsieur GUILLON-COTTARD Michel demeurant 17 Rue de Beaumont 89340 CHAMPIGNY et Madame GUILLON-COTTARD Christine demeurant 17 Rue de Beaumont 89340 CHAMPIGNY.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SENS.

Pour avis

Le notaire.

AL892124374

Terres de Bourgogne
www.agribourgogne.fr

RÉDACTION
CÔTE D'OR ET RÉGION 03 80 78 90 40
rédaction@terres-de-bourgogne.net
NIÈVRE 03 86 93 40 26
t.mercier@terres-de-bourgogne.net
YONNE 03 86 49 48 13
d.bernerd@terres-de-bourgogne.net

ABONNEMENTS
03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net

PUBLICITÉ
03 80 78 90 35
pub@terres-de-bourgogne.net

STUDIO GRAPHIQUE
pao@terres-de-bourgogne.net

INTERNET
webmaster@agribourgogne.fr

Adresses utiles

Juridique

Congés payés la règle des équivalences

Les employeurs le savent : tous les salariés ont droit à des congés payés dont la durée varie selon le nombre de jours travaillés durant une période que l'on appelle la *«période de référence»*. Pour 2019, cette fameuse période de référence court du 1er juin 2018 au 31 mai 2019 (une autre période peut toutefois être fixée par accord d'entreprise, d'établissement ou de branche). Durant cette période de référence, le salarié acquiert 2,5 jours ouvrables de congés par mois de travail effectif (soit 30 jours ouvrables ou 25 jours ouvrés, si le salarié a travaillé durant toute la période de référence). Ces jours sont pris durant la période suivante. Une des questions qui se pose naturellement est de connaitre l'impact des absences du salarié pendant la période de référence. Précisons tout de suite que certaines absences sont assimilées par la réglementation à du travail effectif. Sans que cette liste soit exhaustive, on peut ainsi notamment citer les arrêts pour accidents du travail ou maladie professionnelle, les congés payés de l'année précédente, les congés de maternité (et paternité, adoption), les jours de RTT, les jours fériés, etc. A contrario, un arrêt de travail pour une maladie non professionnelle ou un accident de la vie privée est susceptible de faire perdre des congés à un salarié. Il en va de même pour un congé sans solde ou une absence non justifiée. Dans ce cas-là, l'employeur devra utiliser la règle des équivalences pour déterminer si le salarié a, ou non, perdu des droits à congés du fait de son (ses) absence(s) au cours de la période de référence. En effet, la jurisprudence considère qu'un mois de travail effectif est équivalent à 4 semaines ou à 20 jours si l'horaire de travail est réparti sur 5 jours (ce chiffre est porté à 22 pour 5,5 jours hebdos et à 24 pour 6 jours par semaine). En retenant le calcul le plus favorable au salarié, ce dernier peut donc être absent durant 4 semaines (ou 20 jours) sur toute la période de référence sans perdre un jour de congé. Au-delà de cette durée, le salarié perdra des congés au prorata du temps d'absence.

STÉPHANE LUCEREAU

Bio contrôle

Bioline prépare les techniques de la sélection d'insectes

Sur le site de Livron dans la Drôme, Bioline Agrosciences, fournit des produits de bio contrôle de haute qualité, des œufs de papillons, des insectes et des acariens naturels bénéfiques à l'environnement et aux exploitations. L'utilisation du bio contrôle progresse de 15% par an.



Implantée dans les années 1990, à Livron sur Drôme, l'unité Bioline Agrosciences est un site de production et d'élevage d'insectes. Ces derniers doivent remplacer les insecticides ou être utilisées en produits complémentaires dans l'agriculture conventionnelle. La production d'insectes et d'œufs n'a cessé de croitre au fil des années. *«Le concept de la 3° voie dans l'agriculture est devenu familier pour bon nombre de jardiniers et d'exploitations agricoles. Il y a des besoins croissants en qualité et en quantité. Nous proposons aux agriculteurs une agriculture performante en combinant les solutions alternatives et conventionnelles. On estime la croissance de l'utilisation du bio contrôle de 15% par an. Cette croissance va se poursuivre pendant quelques années, ce qui en fait une solution d'avenir»*. Explique Sébastien Rousselle, responsable marketing bio solutions cultures spécialisées à Bioline Agrosciences de Livron. Le centre de recherche et de développement de Nice, à Sophia Antipolis, spécialisé dans les acariens et les insectes, comprend 10 chercheurs. *«Le site de Livron est unique en France. Ici, on élève sur 14 000 m² de surface au sol, répartie en 80 salles différentes, nos propres insectes, coccinelles, trichogrammes. Chaque salle dispose d'un environnement climatique différent en fonction de l'insecte et de son stade de développement. On est le plus gros producteur au monde d'œufs de papillons, soit plusieurs tonnes par an, qui vont nourrir les autres insectes. Nous sommes dans un circuit intégré. On élève plusieurs milliards d'insectes/an. En février, nous sommes en productions d'insectes pour les cultures de tomates. Au mois de mars, nous préparons la campagne de protection du maïs»*.

Des pistes prometteuses en grandes cultures

Quelles sont les pistes d'avenir dans le bio contrôle ? Sur quels types d'insectes travaillent les chercheurs de Bioline ? *«Nous avons des pistes prometteuses en grandes cultures. Nous avons mis en place des techniques de sélection d'insectes qui permettront d'optimiser l'efficacité de la lutte contre la pyrale du maïs. Pour la vigne, nous avons lancé, en 2018, un nouveau produit contre les tordeuses de la vigne, Eudémis, cochylis et Eulia, avec la marque «Tricholine Vitis ». L'innovation se présente sous la forme d'un micro insecte. Dans notre centre de recherche et de développement, à Nice, nous travaillons sur la manière de lâcher les insectes dans les champs. La méthode traditionnelle consiste à faire un saupoudrage sur la culture. Nous avons développé des systèmes de diffuseurs d'insectes qui sont utilisés en culture de maïs, de tomates, de buis et de la vigne. Nos équipes R& D ont créé un système de capsules qui contient de petits insectes qui sont larguées par des drones au-dessus des parcelles. C'est déjà opérationnel sur plusieurs milliers d'ha de maïs en France»*.

PIERRE-LOUIS BERGER

Une entreprise très présente à l'international

Bioline Agrosciences dont le siège social est à Paris est détenu à 100% par le groupe In Vivo. La société est très présente à l'international avec des filiales en Angleterre à Clacton-on-Sea (élevage d'insectes), aux USA en Californie, à Oxnard (élevage d'insectes), au Portugal à Faro (élevage d'insectes). La société a conclu un partenariat en 2019, un joint-venture avec une société espagnole basée à Almeria. Sa stratégie de développement s'appuie sur des rachats, des partenariats. Le site de Livron emploie 40 personnes. Il doit répondre aux demandes de deux types de clientèle : les agriculteurs (distribution, négoce, coopératives) et jardiniers amateurs (jardineries). Le CA de Bioline Agrosciences est évalué à 25 millions €.

PLB

Consommation

C'est quoi consommer responsable ?

Les Français pratiquent-ils la consommation responsable ? Tour d'horizon à partir d'une enquête Harris Interactive pour le compte de l'Observatoire Cetelem.

Aujourd'hui, la mode est au responsable... Pour les Français cela semble concerner certains ajustements des modes de vie actuels, plutôt qu'un changement radical et comprennent cette notion de différentes manières. En revanche, la dimension financière divise plus les ménages.

En 2019, 75% des Français déclarent consommer responsable, une attitude qui se confirme au cours des années, les femmes et les plus de 65 ans éant les plus nombreux à revendiquer ces pratiques.

Les comportements évoluent vers la consommation de plus de produits locaux, davantage de produits faits maison, davantage de produits issus des circuits courts ou encore de Made in France. D'autres tendances s'affirment, à un degré moindre que les précédentes, dans la volonté à consommer plus responsable : les notions d'achats de produits en vrac, de produits labellisés font ainsi leur nid.

Dans le *«consommer responsable»*, on trouve aussi les valeurs liées à une moindre consommation de viandes, à une augmentation du végétarisme dans le régime alimentaire (particulièrement chez les plus jeunes). *«la notion de responsabilité envers les animaux… est une composante non négligeable de l'écosystème de la consommation responsable»* vue par les Français soulignent les auteurs de l'étude.

Panier et réflexion

Et dans le panier ? Les Français estiment que sur 10 produits achetés, aujourd'hui, 4,1 répondent en moyenne au moins à un critère définissant la consommation responsable. Les femmes et les plus de 65 ans ont une moyenne légèrement plus forte sur ces sujets.

De même, au quotidien, un nouveau comportement vis-à-vis de l'acte d'achat monte en puissance : le temps de la réflexion. Prendre le temps de la réflexion avant d'acheter devient un critère. Et ceci a une traduction concrète : 60% des Français renoncent fréquemment à acheter des produits qu'ils avaient l'habitude d'acheter, car ne répondant plus aux critères de la responsabilité et 67% annoncent renoncer à des produits qui leur font envie mais ils n'ont pas besoin nécessairement. Et, cerise, sur le gâteau, le fait de renoncer n'est pas assimilé à un renoncement au plaisir d'acheter. Un tiers estime même que ne pas acheter tout en assumant le côté responsable amène davantage de plaisir.

Autre motif de satisfaction : les Français disent que le fait de consommer plus responsable de façon individuelle peut avoir des effets positifs sur la consommation plus globale, à grande échelle.

Et, au final, 73% d'entre eux estiment qu'ils consommeront davantage de manière responsable dans trois ans. Mais attention, ceux qui font partie des classes dites populaires sont plus enclins à voir leur comportement responsable reculer, peut-être en lien avec le niveau de vie et le pouvoir d'achat ? A suivre…

THIERRY MICHEL

Santé

La tique, une petite bête qui peut dégrader votre santé

La France est l'un des pays où la maladie de Lyme, transmise par les tiques infectées, s'est le plus répandue ces dernières années. Elle est souvent mal diagnostiquée. Témoignage d'une malade qui lutte depuis bientôt quinze ans



La maladie de Lyme est provoquée par une piqûre de tique infectée.

Une simple balade en forêt peut permettre à une tique d'accéder à votre peau. Presque imperceptible à l'œil nu, elle s'installe sur votre épiderme, attirée par le dioxyde de carbone et l'odeur de votre peau. Après avoir piqué son hôte, elle absorbe du sang pendant plusieurs jours, puis tombe pour aller se reproduire. Si l'acarien parasite n'est pas retiré rapidement, le risque de transmission de la maladie de Lyme augmente. C'est ce genre d'histoire que les 33 000 personnes atteintes chaque année de la maladie Borrelia Burgdorferi, mieux connue sous le nom de maladie de Lyme.

Cette estimation repose sur les déclarations des médecins du réseau Sentinelles, avec seulement 105 cas confirmés et déclarées en 2015. Le Centre national de référence des Borrelia (CNR), l'institut de veille sanitaire (InVS) et la Mutualité sociale agricole (MSA), ont établi des taux d'incidence sur le territoire. Avec plus de 100 cas pour 100 000 habitants, l'Est et le Centre de la France semblent être plus exposés que l'Ouest et le Sud méditerranéen où moins de 50 cas pour le même nombre d'habitants sont moyennement recensés par an. Ces chiffres restent néanmoins tronqués. Malgré la recrudescence des victimes, de nombreux cas ne sont pas diagnostiqués dans le pays.

Une maladie complexe

Été 2003, lorsqu'une tique se pose à l'arrière de son genou, Élisabeth Le Saux se trouve dans le Finistère, une zone moyennement impactée par les morsures de tiques, selon les données recensées par l'InVS. Très humide, la Bretagne est pourtant un biotope favorable pour le développement de ces acariens. Salariée pour une société d'édition, la correctrice commence sans le savoir à ressentir les premiers troubles de la maladie de Lyme. Au départ, c'est l'incompréhension. «*Dans les semaines qui ont suivi, j'ai commencé à ressentir des douleurs au genou gauche. Je n'arrivais plus à descendre et à monter les escaliers, j'avais des pertes d'équilibre régulières*», se rappelle-t-elle. «*On m'a parlé de fibromyalgie, d'arthrose, de fatigue chronique, de dépression, de burn-out. Il m'a fallu dix ans pour avoir un diagnostic correct aux nombreux maux dont je souffrais*». En 2011, elle commence à rédiger un journal pour parler de sa situation, «*une sorte d'enquête sur moi-même*», explique-t-elle.

Suite à des recherches sur Internet, la maladie de Lyme apparaît comme une évidence. «*Je me suis souvenue d'une grosse rougeur apparue derrière mon genou gauche à l'époque. Ne voyant pas de tique, j'avais pensé à une piqûre de moustique*», raconte-t-elle.

Des tests peu fiables

Faiblement positif à Élisa, le test référence de dépistage de l'assurance maladie, cela n'est pas suffisant pour confirmer son diagnostic. Un autre test nommé Western Blot (WB) permet d'affiner Pas de surprise pour Elisabeth, c'est la maladie de Lyme qui la ronge. «*J'étais au stade aigu*», explique la malade, membre de l'association France Lyme. «*Ces tests sont peu fiables, il peut y avoir des faux négatifs, lorsque la maladie est en phase de démarrage*», précise Gwenaël Vourc'h, responsable de l'Unité épidémiologie des maladies animales au sein du centre de recherches de l'Inra de Clermont-Ferrand. Le test WB peut aussi donner des faux positifs, en particulier lorsqu'il y a une maladie auto-immune, ou des infections aiguës autres que Lyme. La tique peut aussi transmettre d'autres agents pathogènes. Pour Élisabeth, elle a découvert qu'elle était porteuse de Babesia et la Bartonella affaiblissant encore plus son organisme.

Un protocole de soins plus adapté

Un peu plus précis que les tests humains, les tests vétérinaires par PCR, méthode de biologie moléculaire d'amplification d'ADN, sont pour l'heure le dernier recours pour les victimes de la maladie de Lyme. «*Certains malades m'ont avoué avoir fait passer leurs échantillons pour celui d'un chien ou d'un cheval pour être mieux diagnostiqués*», reprend Élisabeth. En effet, la plupart des laboratoires vétérinaires refusent de pratiquer ces tests sur les humains.

Afin de mieux accompagner les victimes, Élisabeth souhaite que cette pathologie soit reconnue en affection de longue durée (ALD) et que les médecins soient mieux formés pour la diagnostiquer. «*Il faut absolument revoir le protocole de soins de l'assurance maladie de 2006. Il ne préconise que trois semaines de traitement antibiotique. Ce n'est pas assez*».

ALISON PELOTIER

Consommation

Le commerce équitable conquiert les grandes surfaces et les jeunes

Le commerce équitable poursuit sa croissance à deux chiffres en France et espère passer de la niche à la norme. Deux acteurs auront leur part à jouer pour consolider cette dynamique : la grande distribution et la jeune génération.

Après avoir franchi le cap du milliard d'euros de vente, le commerce équitable consolide sa dynamique grâce à un taux de croissance de 22% en 2018. Le chiffre d'affaires de l'ensemble des produits labélisés commerce équitable a ainsi atteint 1,3 milliard d'euros en 2018. Deux tiers des produits proviennent des filières internationales et un tiers est «*origine France*».

Ce succès a été rendu possible par la montée en puissance de la grande distribution. De plus en plus, de produits labellisés y sont référencés et plus visibles pour les consommateurs.

«*On sort d'une niche pour devenir la norme. Nos produits ne sont plus en bas à gauche des rayons. Ils sont désormais bien positionnés dans les linéaires des grandes surfaces, assure Blaise Desbordes, directeur de Max Havelaar. Certains distributeurs passent même une catégorie complète de produits en commerce équitable*».

«*Les distributeurs sont en train de changer leurs pratiques de référencement*», témoigne également Julie Stoll, déléguée générale de Commerce équitable France. Les derniers chiffres du collectif montrent que, pour les filières internationales, la part des grandes surfaces dans les ventes de produits issus du commerce équitable est passée de 42 à 49 % en seulement un an.

Plébiscité par les jeunes

Une autre tendance pouvant porter le commerce équitable est l'intérêt de la jeune génération. Si elle se lève pour porter la voix de l'urgence climatique, elle plébiscite également le commerce équitable. Un sondage OpinionWay pour Max Havelaar France montre que 87 % des 15-25 ans considèrent le commerce équitable comme un moyen de lutte contre les inégalités dans la mondialisation économique. Certes, leur pouvoir d'achat est limité mais ce sont des influenceurs.

Si les perspectives de croissance du commerce équitable sont encourageantes, c'est aussi que le secteur part de loin. Le panier moyen par habitant s'établit à seulement 19 euros par an, un chiffre encore considéré comme «*dérisoire*» mais qui a triplé en six ans. Le potentiel de développement est donc bien là.

Droit de vote

Louise Weiss, la grand-mère de l'Europe

Quatre engagements majeurs marquent la vie de Louise Weiss : l'Europe, la paix, le féminisme et le journalisme. Mais c'est surtout son combat pour le droit de vote des femmes qu'il faut retenir à la veille des prochaines élections européennes.

Le 5 mai 1935, Louise Weiss se présente symboliquement aux élections municipales de Montmartre. Elle est arrêtée par la police pour trouble à l'ordre public et le Préfet de police lui demande *«de mettre fin à ses incongruités sur la place publique»*. Il faudra de longues années de lutte, pour que les Françaises obtiennent enfin, le 21 avril 1944, le droit de vote. Cette femme, qui débutera sa carrière de journaliste en 1915 sous un pseudonyme masculin (Louis Franc) au journal Le Radical, va traverser le siècle convaincue qu'une Europe forte et unie est le meilleur rempart contre le retour de toute forme de guerre.

Pour une Europe nouvelle

Après la Première Guerre mondiale, comme beaucoup de jeunes de sa génération, elle est marquée par les milliers de morts et l'ampleur des destructions. Elle devient correspondante à Prague du journal l'Information. Ceci lui permet de rencontrer la nouvelle classe politique tchécoslovaque issue de l'indépendance du pays. Elle se rend également en Union soviétique où elle rencontre les principaux dirigeants. Initiée aux nouvelles conditions géopolitiques de l'Europe par ses amis tchèques et slovaques, Louise Weiss fonde en 1918, à l'âge de 25 ans, une revue de politique internationale, l'Europe Nouvelle. Les articles, rédigés par les plus grands noms politiques et universitaires, traitent des questions économiques, diplomatiques et littéraires.

Donner le droit de vote aux femmes pour éviter une nouvelle guerre

Louise Weiss s'intéresse aussitôt au droit de vote des femmes. Elle estime que l'accession des Françaises au suffrage permettrait d'empêcher une nouvelle guerre. En 1934, dans un contexte international défavorable à son combat en faveur de la paix (avènement du nazisme en Allemagne), elle quitte la direction de sa revue et prend contact avec les responsables des mouvements suffragistes afin d'établir un programme commun. Elle crée un mouvement de propagande *«La Femme nouvelle»* qui organise de nombreuses manifestations. Louise Weiss présente sa candidature symbolique aux élections municipales de 1935 à Montmartre, où elle transforme de manière ironique des cartons à chapeaux en urnes : plus de 18000 bulletins de vote sont alors déposés en sa faveur.

> *«Je ne regrette qu'une chose : de ne pas m'être présentée comme candidate aux élections présidentielles»*
> Extrait du discours prononcé lors de la séance d'ouverture du Parlement européen élu au suffrage universel direct le 17 juillet 1979.

Léon Blum lui propose un poste ministériel

Puis aux élections législatives de 1936, elle se présente dans le 5e arrondissement de Paris. Le front populaire les remporte et Léon Blum propose à Louise Weiss un poste ministériel à condition *«que l'on ne parle plus du vote des femmes»*, ce à quoi Louise Weiss répond *«je ne veux pas être désignée, je veux être élue»*. Excellant dans la provocation ironique, elle mène avec les autres militantes de son association La Femme nouvelle des actions spectaculaires destinées à attirer l'attention de la presse : elles lâchent des ballons rouges, lestés de tracts, dans le stade de la finale de la Coupe de France de football ; elles distribuent aux députés des myosotis, fleur qui signifie symboliquement *«ne m'oubliez pas !»* Les sénateurs bloquent les évolutions de la législation en faveur des femmes, *«en les renvoyant officiellement à leurs chaussettes»*.

Élue députée européenne à 86 ans en 1979

En 1940, Louise Weiss entre dans la Résistance sous le surnom de Valentine et participe à la rédaction du journal clandestin *Nouvelle République*. Son combat se poursuit jusqu'au 21 avril 1944, date à laquelle l'ordonnance signée par le général De Gaulle élargi le droit de vote aux femmes. Un an plus tard, le 29 avril 1945, les femmes votent pour la première fois lors des élections municipales.

En 1979, à l'âge de 86 ans, la militante est élue aux premières élections européennes au suffrage universel direct du Parlement européen sur la liste gaulliste. Lors de la séance d'ouverture, elle prononce en sa qualité de doyenne un discours où elle salue la mémoire des Européens qui l'ont précédée. Elle lance un appel à l'unité en déclarant : *«L'Europe ne retrouvera son rayonnement qu'en rallumant les phares de la conscience, de la vie et du droit»*. Rentrée dans le rang des députés de 1979 à 1983, elle est membre de la commission parlementaire Culture, Jeunesse et Sport. Elle imagine notamment la création d'une université européenne, envisage l'échange généralisé de professeurs ou projette de créer à Strasbourg un musée de l'idée européenne. Ainsi, beaucoup de réalisations de l'Union européenne portent sa trace. Louise Weiss décède le 26 mai 1983, à l'âge de 90 ans, en ayant pris soin d'écrire sa propre épitaphe : *«Ci-gît Louise l'européenne, Française du XXe siècle, une aristo prolo, une impie respectueuse, les femmes diront qu'elle a voulu faire l'ange, les hommes protesteront qu'elle a fait la bête»*.

CLAUDINE LAVOREL



L'histoire de Louise Weiss a été marquée par le féminisme, par son engagement pour l'Europe mais aussi pour le journalisme. Ici, sa carte professionnelle officielle délivrée dans les années '60.

Louise Weiss en quelques dates

1893 Naissance à Arras le 26 janvier. Sa famille paternelle est d'origine alsacienne
1918 -1934 Fonde et dirige l'Europe Nouvelle, une revue hebdomadaire de politique française et internationale
1930 Crée la Nouvelle Ecole de la Paix, un établissement libre d'enseignement supérieur destiné à soutenir l'action de la Société des Nations (SDN)
1968 Publie le premier tome des Mémoires d'une Européenne
1971 Crée la Fondation Louise Weiss destiné à prolonger son action en faveur de l'unité européenne et des sciences de la paix
1981 Fait don à la ville de Saverne de ses collections historiques et ethnographiques
1983 Décède à Paris à l'âge de 90 ans.



En février 1936, les militantes de l'association « La Femme nouvelle » fondée par Louise Weiss (assise à droite), réclament le droit de vote pour les femmes à vaille des élections législatives.



En 1979, Louise Weiss est la doyenne, tandis que Simone Veil prend la présidence du Parlement. Ici, les deux femmes avec le président du Parlement européen, Piet Dankert, en 1982.



Elue en 1979 députée au Parlement européen, Louise Weiss est alors la doyenne d'âge.